

Plan de gestion 2020 – 2024

Version 2 / 15.03.19



Sommaire

Glossaire	4
Abréviations	6
Chapitre 2	9
Chapitre 3	63
Annexes	149

Groupe de rédaction

Responsable : Directrice – Nathalie Rizzotti

Collaborateurs : directeur-adjoint – Rémi Vuichard et toute l'équipe du Parc naturel régional Jura vaudois (PNRJV)

Mise en page : DidWeDo

Relecture critique : SEREC (F. Parvex et E. Mounir)

Remerciements

Les projets que mène le Parc ne peuvent l'être que parce que de nombreux partenaires s'engagent dans leur réalisation. Sans ces engagements institutionnels, associatifs ou individuels, qui visent tous à faire bouger la région, le Parc ne pourrait pas exister.

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui rendent l'existence du Parc possible et permettent de lui donner du sens.

Chapitre 1

Demande du canton

Les cantons doivent formuler la demande d'aides financières globales, soit directement dans le plan de gestion, soit sous forme de courrier séparé.

Cette requête est présentée dans un courrier séparé joint au présent dossier lors du dépôt par le canton de Vaud auprès de l'OFEV.

Glossaire

Agrotourisme

L'agrotourisme, ou agritourisme, est une forme de tourisme qui permet de découvrir les savoir-faire agricoles d'une région (visite d'exploitations, hébergement, restauration et ventes de produits).

Beelong

Beelong permet d'évaluer l'impact environnemental des aliments en communiquant aux restaurateurs et consommateurs des informations environnementales sur les produits alimentaires, leur donnant un critère supplémentaire pour des achats respectueux de l'environnement.

Chatbot

Le Chatbot est un algorithme qui permet de rassembler de l'information depuis différentes bases de données. Le PNRJV souhaite utiliser cette technologie dans son projet de signalétique afin de valoriser les patrimoines communaux et de pouvoir orienter et dynamiser le tourisme de proximité et les visiteurs du Parc.

Convention-programme

Une convention-programme est un contrat passé entre la Confédération et le canton portant sur les prestations financières de la Confédération et les prestations à fournir dans le canton. Les prestations ne sont pas toujours fournies par le canton lui-même, mais peuvent aussi l'être par les destinataires finaux des subventions, dans ce cas le Parc naturel régional Jura vaudois. (Source : Manuel sur les conventions programme 2016-2019 dans le domaine de l'environnement).

Espèce exotique envahissante

Espèce animale ou végétale introduite, volontairement ou non, par l'activité humaine dans des territoires situés en dehors de son aire de distribution naturelle. (Source : Office fédéral de l'environnement).

HUB

Le Parc naturel régional Jura vaudois souhaite utiliser son site internet comme un centre de communication, permettant d'orienter, si besoin, les visiteurs vers d'autres plateformes plus à même de leur fournir l'information qu'ils désirent.

Infrastructure écologique

Le Plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse décrit les mesures et le calendrier nécessaires au développement de l'infrastructure écologique. D'une part, il s'agit de combler certaines lacunes du système des aires protégées et de revaloriser celles-ci. D'autre part, les aires de mise en réseau doivent être complétées et pérennisées sur tout le territoire. En 2016, l'Office fédéral de l'environnement a lancé un projet de promotion de l'infrastructure écologique dans les parcs d'importance nationale. (Source : Stratégie Biodiversité Suisse plan d'action).

Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) du 1er juillet 1966 (État le 1er janvier 2017), Art. 23k

La Confédération accorde aux cantons, dans la limite des crédits qui lui sont alloués et sur la base de conventions-programme, des aides financières globales pour la création, la gestion et l'assurance de la qualité de parcs d'importance nationale aux conditions suivantes :

- Les parcs remplissent les exigences posées à l'art. 23j, al. 1, let. a et b ; (note de page en référence à la LPN, 1.1.17) ;
- Les efforts d'autofinancement qu'on peut attendre du requérant ont été accomplis et toutes les autres possibilités de financement ont été épuisées ;
- Les mesures sont exécutées dans les règles de l'art et de manière économique.

Le montant des aides financières est fixé en fonction de l'efficacité des mesures.

Muretier

Le métier de muretier en pierres sèches est la maîtrise du savoir-faire de la maçonnerie en pierres sèches, permettant de construire des murs en pierres sèches.

Plan de gestion intégré (PGI)

Un plan de gestion intégré est un outil de gestion permettant de tenir compte de la multifonctionnalité d'un territoire. Un PGI permet d'avoir une vision d'ensemble d'un domaine sylvopastoral et de prendre en compte les besoins des propriétaires, amodiataires et autres acteurs impliqués dans un territoire. (Source : Plans de gestion intégrée des alpages du Jura vaudois, J.-B. Wettstein).

Réseau écologique cantonal (REC-VD)

Le réseau écologique cantonal (REC) découle du réseau écologique national (REN) qui a pour but de préserver la biodiversité. L'objectif de ce réseau est de mettre en évidence les territoires intéressants pour la biodiversité mais également de définir les zones à améliorer pour avoir un réseau écologique fonctionnel. (Source : Asitvd.ch).

Abréviations

ACP	Agriculture Contractuelle de Proximité
ADAEV	Association pour le développement des activités économiques de la Vallée de Joux
ADCF	Association pour le développement de la culture fourragère
ADNV	Développement du Nord Vaudois
AGFORS	Groupement forestier de la Serine
ARCAM	Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges
ARE	Office fédéral du développement territorial
ASAM	Association suisse des accompagnateurs en montagne
B&B	Bed And Breakfast
BEB SA	Bureau d'études biologique basé à Aigle
CBOVd	Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CoCEn	Conception cantonale de l'énergie
CP	Convention programme
CPS	Conception « Paysage Suisse »
DFF	Site fédéral de protection de la faune du Noirmont
DGAV	Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires
DGE-BIODIV	Direction générale de l'environnement – Division Biodiversité et paysage
DGE-DIREN	Direction générale de l'environnement – Direction de l'énergie
DGE-FORET	Direction générale de l'environnement – Division inspection cantonale des forêts
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
ETP	Équivalent temps plein
FSP	Fonds Suisse pour le Paysage
HAFL	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires
HEG	Haute école de gestion
hepia	Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève
IE	Infrastructure écologique
IFP	Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
IVS	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse
info fauna - karch	Centre Suisse de Coordination pour la Protection des Amphibiens et Reptiles de Suisse
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LPMI	Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage
LVCA	Loi sur la vie culturelle et la création artistique
LVOparcs	Loi d'application sur les parcs d'importance nationale (Vaud)
MAVA	MAVA Fondation pour la nature
MBC	Transports de la Région Morges Bière Cossonay
NPR	Nouvelle politique régionale
NStCM	Ligne Nyon-St-Cergue-La Cure

OFAG	Office fédéral de l'agriculture
OFEV	Office fédéral de l'environnement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
Oparcs	Ordonnance sur les parcs d'importance nationale
OPS	Programme de monitoring « Observation du paysage suisse »
OT	Office du tourisme
OTV	Office du Tourisme du Canton de Vaud
PCI	Patrimoine culturel immatériel
PADE	Politique d'appui au développement économique du canton de Vaud
PDRA	Projet de développement régional agricole
PER	Plan d'étude romand
PGI	Plan de gestion intégré
PNRJV	Parc naturel régional Jura vaudois
POI	Point d'intérêt particulier
PV	Procès-verbal
REC-VD	Réseau écologique cantonal (Vaud)
RH	Ressources humaines
SANU	Organisme de formation et conseil pour un développement durable
SDNL	Schéma directeur du nord lausannois
SDT	Service du développement territorial
SERAC	Service des affaires culturelles du canton de Vaud
SPEI	Service de la promotion de l'économie et de l'innovation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WSL	Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage
WWF	World Wide Found for Nature



Chapitre 2

Planification sur 5 ans

Introduction	10
1. Avancement des travaux	12
2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour la période 2020 – 2024	43
3. Budget et planification des investissements	51
4. Organe responsable du Parc / gestion	55

Introduction

Le PNRJV a obtenu la reconnaissance fédérale comme Parc naturel régional d'importance nationale le 1^{er} janvier 2013.

Cette demande financière, outil opérationnel et financier du Parc naturel régional Jura vaudois auprès de la Confédération et du canton de Vaud, est centrale pour le PNRJV à deux titres :

- Elle permet de présenter publiquement toutes les activités du Parc. Cela rappelle ainsi ce qu'est le Parc, ses objectifs, ce qui a été fait et ce qui sera fait. Ce document est une base de travail avec les communes, les organisations partenaires et de tout un chacun ;
- Elle calibre précisément les projets du futur en proposant des montages financiers les plus crédibles et les plus acceptables. C'est ce document qui donne au Parc les moyens d'agir pour la période donnée.

Rappel des missions du PNRJV et de ses objectifs

Les projets proposés suivent les quatre grandes missions du Parc telles que fixées par l'Office fédéral de l'environnement et découlant de la Loi fédérale sur la protection de la nature et du Paysage (LPN, 1966 ; état janvier 2017) et de l'Ordonnance sur les Parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OParcs), du 7 novembre 2007 (état le 1^{er} avril 2018). Ils sont également une déclinaison des objectifs fixés par la Charte du Parc 2013 – 2022 (cf. Annexes). De plus, ils suivent les instructions du manuel sur les conventions-programme 2020 – 2024 dans le domaine de l'environnement (Convention-programme dans le domaine du paysage, programme partiel "Parcs d'importance nationale"). La mise en œuvre de ces objectifs doit permettre de soutenir un développement durable régional.

Schéma 1 : Missions (objectifs du programme) du PNRJV



La mission (objectif du programme 5) en lien à la recherche est facultative.

*Les missions (objectifs du programme) 1 et 3 doivent soutenir la Stratégie Biodiversité Suisse.

La Charte 2013 – 2022

Ce plan de gestion recoupe deux Chartes. Trois années (2020, 2021, 2022) correspondront à la Charte en vigueur (2013–2022), les deux années suivantes (2023 et 2024) sont prévues sous la planification de la future Charte 2023–2032. Cette situation, quelque peu paradoxale, est imposée pour des raisons administratives. Elle offre néanmoins une base financière plus sûre pour les premières années de la prochaine Charte.

En 2019, une évaluation de la Charte actuelle aura lieu et permettra de poser les bases de la future Charte 2023–2032. Cette évaluation permettra également de valoriser les expériences accumulées depuis sa reconnaissance de parc d'importance nationale en 2013 et d'analyser ses forces et ses faiblesses. Les travaux de la nouvelle Charte seront intimement liés à l'évaluation et se dérouleront principalement en 2021. La Charte sera soumise aux communes à la fin de l'année 2021.

Processus de consultation du plan de gestion 2020 – 2024

La structure du plan de gestion et des fiches de projets a été validée par le Comité lors de la séance du 17 octobre 2018.

Le plan de gestion a ensuite été soumis pour information-consultation au Comité, au canton de Vaud, aux communes territoriales et propriétaires, aux membres des commissions et aux partenaires sujets à consultation de part des conventions de partenariat. La consultation s'est faite sur la section 3 et les dix projets sur la base d'un questionnaire structuré, du 19.11 au 30.12.18. Dans ce processus, le canton de Vaud a pour rôle de vérifier que les critères et les exigences¹ de la Confédération sont respectées et de transmettre le dossier à la Confédération.

L'équipe du PNRJV s'est mise à disposition pour d'éventuelles demandes et clarifications. Une séance du Comité a traité, le 20 février 2019, des éventuelles remarques provenant de cette procédure et de leurs potentielles prises en compte. Une assemblée générale extraordinaire a été organisée le 7 mars 2019 pour la validation du programme cadre et du catalogue des projets 2020-2024 qui sera ensuite déposé à l'OFEV par le canton le 29 mars 2019.

Il est à noter qu'à la suite du dépôt du plan de gestion par le canton à la Confédération, une évaluation de la demande aura lieu et définira notamment le montant reçu de la demande financière globale. La version adaptée et finale sera transmise aux communes dans le courant 2019.

¹ LPN (article 23k), OParc (articles 5 et 6), Loi d'application sur les parcs d'importance nationale (article 3)

1. Avancement des travaux

1.1 Prestations réalisées durant la période en cours

Le tableau suivant reprend le détail de l'avancement des projets. Il complète les rapports annuels envoyés par le canton à l'OFEV. Le manque d'outils internes de suivi des projets a rendu difficile d'effectuer un bilan exhaustif des projets actuels. (→ [à lire en double-page](#)).

Tableau 1 : Prestations réalisées durant la période en cours

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016-2019

Indicateurs de la convention programme

P101 Projet: Gestion cohérente du paysage

Le PNRJV se caractérise notamment par ses paysages exceptionnels, reconnus au niveau national et cantonal. Le projet Gestion cohérente du Paysage comprend principalement deux types de prestations : restauration d'éléments structurants du paysage (murs en pierres sèches) et mesures de sensibilisation aux enjeux paysagers. Ces deux volets restent pertinents. Il est important que le PNRJV oriente ses actions vers une valorisation accrue de ses paysages au sens large en impliquant la population afin de sensibiliser également aux services rendus par le Paysage et ses valeurs culturelles, esthétiques mais également économiques.

Sous-projets

P101.1 Murs travaux	1.1. Coordination de la restauration de 1'000 mètres de murs en pierres sèches dans un but d'entretien du paysage, de conservation de la faune spécifique à ces murs et de maintien du savoir-faire des muretiers (annuel).
	1.9. Contribution à la restauration de 100 mètres de murs en pierres sèches (2018).
	Pas d'indicateur défini
	Pas d'indicateur défini
	Pas d'indicateur défini
P101.2 Murs formation (en partie avec les parcs jurassiens)	Pas d'indicateur défini
P101.3 Concours Prairies fleuries	Pas d'indicateur défini
P101.4 Partenariat avec les planifications territoriales	1.2. Identification sur une région pilote des valeurs paysagères et des objectifs de protection et d'évolution du paysage. Développement d'outils d'évaluation du paysage en coordination avec les parcs jurassiens.
P101.5 Paysage des alpages	Pas d'indicateur défini

Préservation et mise en valeur de la nature et du paysage

État du projet en octobre 2018

La restauration des murs en pierres sèches est une action importante du PNRJV. Ce projet, en collaboration avec une majorité de communes de son périmètre, permet de maintenir des éléments paysagers emblématiques des crêtes et de favoriser certaines espèces patrimoniales ou menacées. L'enjeu principal de ce projet réside dans la recherche de fonds pour soutenir les communes dans leurs efforts d'investissement en faveur de ces éléments. Un des défis est le maintien du savoir-faire des muretiers pour atteindre la qualité requise et assurer la relève de ce métier. Actuellement, il n'y a plus que trois muretiers dans le périmètre du PNRJV.

Si le projet n'a pas été réalisé en tant que tel, notamment la partie en collaboration avec les autres parcs, les contrôles de la qualité des restaurations des murs en pierres sèches prévus dans ce projet ont été réalisés annuellement. Des actions de sensibilisation à l'intention des propriétaires ont été menées. Ces actions de sensibilisation et les contrôles de la qualité des restaurations participent à la conservation de ce patrimoine.

Dans le cadre de la précédente Convention-Programme 2012 – 2015, le concours Prairies fleuries était organisé en collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura. Suite au succès de ce concours, plusieurs parcs français ont décidé de mettre sur pied un concours similaire dans le domaine forestier (Sylvotrophée) dont le PNRJV s'est inspiré (voir P105.3). Un nouveau type de concours s'est organisé en collaboration avec le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut en 2018 sur les prairies fouragères. Ces concours permettent de développer un dialogue entre les acteurs et leurs pratiques.

Le concept de ce projet a été adapté. Le Comité du PNRJV a souhaité, avant d'élaborer des outils d'évaluation du paysage, augmenter le niveau de connaissance des élus et gestionnaires. En 2016, une journée de sensibilisation aux IFP a été organisée en prenant comme cas d'étude un projet concret à la Vallée de Joux. Une évaluation de ce type d'action est en cours afin de tirer des enseignements utiles à la conception des futures actions.

P102 Projet: Observatoire du paysage des parcs jurassiens

Ce projet, en tant qu'il n'a pas été développé pour la période 2016 – 2019. La pertinence d'une collaboration entre les parcs de l'arc jurassien (y.c. avec le Parc naturel régional du Haut-Jura, du Chasseral et du Doubs) demeure. Dans cette optique, le PNRJV est en contact régulier avec ces parcs afin de développer, durant la période 2020 à 2024, des actions spécifiques aux enjeux paysagers de cette chaîne de montagnes.

Sous-projets

P102.1 Observatoire du paysage des parcs jurassiens Pas d'indicateur défini (voir indicateur 1.2)

P103 Projet: Actions des communes en faveur de la biodiversité

Les projets en faveur de la biodiversité (P103, P104 et P105) ont été conçus en fonction des partenaires principaux des actions prévues: communes, habitants et État de Vaud. Un seul bilan a été fait pour les sous-projets similaires. Cette approche est très complexe à mettre en place. En effet, des prestations parfois très similaires (avifaune des milieux construits, par exemple) sont présentes dans plusieurs projets, ce qui ne facilite ni leur gestion, ni leur communication. De plus, deux projets en lien à l'infrastructure écologique (hors convention-programme) ont démarré pendant cette période. La fondation MAVA pour la Nature a également apporté des financements pour des actions supplémentaires. La coordination des sous-projets prévus, souvent assez similaire dans ces différents projets, n'a pas toujours été optimale. De plus, une difficulté des municipalités à comprendre l'agencement de ces différents projets est constatée, ce qui freine leur mise en œuvre. Malgré les défis stipulés ci-dessus, de nombreuses actions concrètes ont pu être réalisées: pose et suivi de nichoirs à hirondelles et martinets, plantation de haies et de vergers, renaturation de biotopes communaux. La prise de conscience environnementale est en augmentation dans ce périmètre, tant au niveau des élus que de la population. Il existe donc de belles perspectives d'amélioration dans ce domaine.

Sous-projets

P103.1 Milieux humides d'altitude Pas d'indicateur défini

P103.2 Faune des murs Pas d'indicateur défini

P103.3 Avifaune des milieux construits

1.3. Accompagnement et soutien aux 30 communes territoriales dans la gestion de surfaces à forte biodiversité (en plaine comme en montagne) dans l'équipement de leurs bâtiments avec des nichoirs pour la faune (annuel).

1.4. Accompagnement et soutien aux propriétaires privés dans l'équipement de 10 bâtiments avec des nichoirs pour la faune (annuel).

État du projet en octobre 2018

Les actions de sensibilisation aux IFP peuvent toutefois soutenir l'indicateur 1.2.

Les alpages du Jura vaudois sont soumis à deux problématiques liées : un stress hydrique en constante augmentation et une disparition des milieux humides favorables à une faune et une flore menacée. Afin de répondre conjointement à ces deux enjeux, le PNRJV a développé des bassins pilotes (agro-écologique) de rétention d'eau de pluie pour le bétail comprenant une annexe écologique. Le PNRJV continuera à valoriser son expérience et encourager ces bonnes pratiques.

Il y a plus de 650 km de murs en pierres sèches dans le PNRJV. Certaines espèces sont intimement liées à ces infrastructures, telles que la vipère péliade ou le crapaud accoucheur. Le PNRJV a entrepris différentes mesures de sauvegarde de cette faune emblématique menacée.

Le territoire du PNRJV abrite de nombreuses colonies d'hirondelles et de martinets noirs dont les populations diminuent dangereusement en Suisse. Le PNRJV soutient les communes et les habitants pour la pose de nichoirs et assure le suivi de ces derniers. Ce projet rencontre un grand succès autant dans le taux d'occupation des nids qu'auprès des habitants qui se sentent très concernés par cette problématique et attachés aux hirondelles. Le PNRJV souhaite poursuivre son travail en lien à l'avifaune. Un inventaire a été réalisé récemment par la Station Ornithologique Suisse qui permet de cibler les zones prioritaires.

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

**P103.4 Réseau de sites naturels
Toile verte (en partie avec le
Parc Chasseral)**

1.8. Coordination et mise en œuvre de 70 journées homme de travail bénévole visant à revitaliser ou entretenir des valeurs naturelles ou paysagères (annuel).

P104 Projet: Engagement des habitants et des propriétaires en faveur de la nature

Voir évaluation globale du projet P103 Actions des communes en faveur de la biodiversité

Sous-projets

**P104.1 Réseau de sites naturels
Toile verte**

Pas d'indicateur défini

**P104.2 Avifaune des milieux
construits**

Voir P.103.3

**P104.3 Mesures des agriculteurs en
faveur de la biodiversité**

Pas d'indicateur défini

P105 Projet: Mesures cantonales en faveur de la nature et du paysage

Voir évaluation globale du projet P103 Actions des communes en faveur de la biodiversité

Sous-projets

**P105.1 Réseau des sites naturels
Toile verte**

Pas d'indicateur défini

**P105.2 Outil d'aide à la décision
pour la protection des espèces prio-
ritaires et patrimoniales**

1.6. Coordination et mise en œuvre d'une action de sensibilisation des partenaires aux valeurs naturelles d'exception (annuel).

P105.3 FORetNATURE

3.1. Deux actions de sensibilisation des propriétaires forestiers, dont les 30 communes territoriales, aux programmes de maintien de la biodiversité en forêt, en particulier sur les mesures possibles pour préserver et mettre en réseau les espèces liées au vieux bois (arbres-habitat, îlots de sénescence, réserves) (annuel).

État du projet en octobre 2018

Le projet Toile verte permet de renforcer la mise en réseau de milieux, notamment en revitalisant de petits milieux naturels n'étant pas sous gestion cantonale ou fédérale. Différentes mesures ont pu être déterminées pour combler les lacunes, dont la plantation de vergers et de haies. Le PNRJV se charge de faire un suivi biologique de ces sites en vérifiant notamment la présence d'espèces particulières (cordulegastre bidenté et leste dryade, par exemple). Un financement de la fondation MAVA pour la nature ainsi que le projet-pilote infrastructure écologique ont permis de donner plus d'ampleur au projet. Ces biotopes sont, pour la plupart, entretenus par des bénévoles. Diverses entreprises participent à leur entretien et sont sensibilisées au déclin de la biodiversité. Les chantiers de bénévolat ont de plus en plus de succès, si bien que les travaux effectués deviennent plus variés (restauration de biotopes, réparation de dégâts de sangliers, etc.).

Voir P103.4

Voir P103.3

Les prestations décrites dans ce projet ont été adaptées. Des mesures de soutien aux réseaux telles que la plantation d'arbres fruitiers et de haies indigènes ont été réalisées en synergie avec les projets Toile verte et infrastructure écologique.

Voir P103.4

Depuis 2017, le PNRJV organise une formation annuelle destinée aux accompagnateurs de randonnée, partenaires importants du PNRJV en tant que porte-paroles et démultiplicateurs de l'information.

Le PNRJV et la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOVd) ont entamé une réflexion sur la mise en valeur des actions des propriétaires forestiers, la recherche de financements et le développement des actions en faveur de la biodiversité en forêt. Cette réflexion a permis la création du concours Sylvotrophée. Ce projet permet d'entretenir un échange très positif avec les acteurs forestiers. La valorisation de leurs actions est très appréciée. En accord avec la DGE, des actions pour le grand public sont également menées notamment par rapport au bois mort en forêt.

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

**P105.4 Actions en faveur
des espèces prioritaires
et patrimoniales**

1.5. Promotion des 200 espèces prioritaires et/ou patrimoniales du PNRJV et mise en place d'actions de conservation, en particulier pour les espèces liées au vieux bois et aux milieux humides (annuel).

1.7. Conception puis réalisation en coordination avec le programme cantonal d'un suivi de 4 espèces actuellement favorisées par des actions conservatoires (martinet noir, crapaud accoucheur, leste dryade et cordu-légastre bidenté) (dès 2017 annuel).

Lutte contre les néophytes

Chaque année dès 2017, le PNRJV soutient la Fondation Actions Environnement (FAFE) dans des actions de lutte contre les néophytes et participe à la mobilisation. Le PNRJV informe l'État de Vaud du programme pour y associer éventuellement le service de presse cantonal (dès 2017 annuel).

Espèces prioritaires cantonales

Le PNRJV a mis en place des actions concrètes en faveur d'espèces prioritaires du canton (annuel).

Étang agro-écologique

Le PNRJV a réalisé un nouvel étang agro-écologique qui participe au renforcement du sous-réseau des milieux humides du Jura (2019).

P106 Projet: Infrastructures d'alpage

Les alpages du Jura vaudois sont porteurs d'une multifonctionnalité forte. Ils sont à la fois des paysages d'exception, des outils de production, des destinations de loisirs et des biotopes essentiels au maintien de la biodiversité. Ils imprègnent également la culture et l'identité régionale. La gestion des alpages a connu de nombreuses évolutions depuis la rédaction du plan de gestion 2016 – 2019 du PNRJV. Premièrement, les plans de gestion intégrés (PGI) ont été finalisés. Deuxièmement, le stress hydrique est devenu une réalité de plus en plus récurrente pour ces territoires karstiques. La mise en place du PDRA Harmonie d'alpages porté par le PNRJV (voir projet P107.1 - Agritourisme sur les alpages), ainsi que les collaborations avec les autres PDRA de l'Ouest vaudois présentent de nouvelles perspectives d'actions allant dans le sens de la durabilité de ce secteur d'activité. Les projets-pilotes gérés par le PNRJV sont actuellement en phase de finalisation et d'évaluation.

Sous-projets**P106.1 Plan de gestion intégré
des alpages, phase d'étude**

2.1. Soutien des propriétaires d'alpage dans la planification et la mise en œuvre des mesures visant à conserver le patrimoine bâti et paysager sur au minimum 1'000 hectares d'alpages (annuel).

**P106.2 Vulgarisation de la gestion
sylvo-pastorale**

Pas d'indicateur défini

**P106.3 Plan de gestion intégré des
alpages, phase travaux**

Voir P106.1

État du projet en octobre 2018

Le PNRJV mène depuis plusieurs années des actions de sensibilisation et des mesures de conservation favorables à certaines espèces "parapluies" importantes présentes dans son périmètre : espèces liées au vieux bois (P105.3 Sylvotrophée), espèces liées aux milieux humides (P103.4 Toile verte, P103.1 Réseau des milieux humides d'altitude, sauvetage d'amphibiens, inventaire participatif du crapaud accoucheur, coordination de mise en place de mesures de terrain pour renforcer les populations d'amphibiens). Le PNRJV mène également d'autres actions en faveur d'espèces menacées (voir P103.3 et P103.4).

Le PNRJV participe aux actions de lutte et de sensibilisation aux plantes exotiques envahissantes. La présence de ces espèces et le niveau de préoccupation des habitants sont en augmentation dans le périmètre. Il est impératif, d'une part, de poursuivre les efforts d'éradication ou de confinement. D'autre part, il est nécessaire d'informer les habitants et les gestionnaires sur les bonnes pratiques à adopter, notamment lors d'achats en pépinières et de les encourager à signaler tout nouveau foyer.

Voir P105.4

Voir P103.1. Le projet Milieux humides d'altitude a été renforcé grâce à un financement cantonal complémentaire permettant la création d'un étang agro-écologique (en cours de réalisation dans la commune de Bière).

Les plans de gestion intégrés (PGI) ont tous été réalisés à la fin de l'année 2015. La coordination des PGI a été réalisée sur 837 ha. L'objectif est maintenant de faciliter la centralisation et l'accès à ces PGI et d'encourager leur mise en œuvre. Des séances de coordination sont organisées avec les partenaires concernés.

D'entente avec les milieux forestiers et la DGE, ce projet a été adapté à un nouveau public cible. Le choix a été fait de valoriser la gestion forestière, et notamment le vieux bois, auprès du grand public, voir le projet concours forestier SylvoTrophée (P105.3).

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

P107 Projet: Tourisme durable

La fréquentation du périmètre du PNRJV à but de tourisme et loisirs est en constante augmentation. Très proche du bassin lémanique et de grandes villes, il est un pôle d'intérêt fort. Bien que réjouissante, ces tendances doivent impérativement s'accompagner de mesures, en lien aux conflits d'usages. Depuis 2016, deux plateformes de coordination ont vu le jour. Le programme Tourisme de nature, piloté par la Région de Nyon et le programme Slow destination, piloté par l'ARCAM. Le PNRJV est membre des comités de pilotage qui ont pour vocation de dynamiser le tourisme durable. La collaboration du PNRJV avec les offices du tourisme de son périmètre est très positive. Il est important que le PNRJV continue à développer une identité propre.

Sous-projets**P107.1 PDRA Agritourisme
sur les alpages**

2.2. Coordination du développement et de la promotion d'activités d'agritourisme sur 8 alpages au minimum, entre autre en partenariat avec Agritourisme suisse (2019).

**P107.2 Sites d'intérêt paysager
et équipements d'accueil**

2.3. Valorisation et promotion de 20 sites (sites paysagers, sites pour le pique-nique, etc.) par des offres touristiques attractives pour les visiteurs et les habitants (2017 et 2018).

**P107.3 Offres de randonnée
4 saisons**

2.4. Promotion de 3 offres touristiques estivales valorisant la mobilité douce impliquant des partenaires locaux et développement d'une nouvelle offre touristique hivernale tenant compte de la conservation du patrimoine naturel et de la sensibilité des espèces au dérangement (annuel).

P107.4 Carte touristique

Pas d'indicateur défini

P107.5 Base de données des offres

Pas d'indicateur défini

P107.6 Excursions de découvertes

3.2. Sensibilisation d'au minimum 300 visiteurs ou habitants aux valeurs et espèces patrimoniales du PNRJV et aux acteurs qui contribuent à leur préservation au travers d'excursions dont une en collaboration avec le Zoo de la Garenne (annuel).

État du projet en octobre 2018

Le projet se développe tel que prévu. Une nouvelle organisation faîtière des PDRA de l'Ouest vaudois est en création et devrait permettre de soutenir l'ensemble des PDRA en cours. L'obtention des fonds et le démarrage de la phase de réalisation du PDRA Harmonie d'alpages devraient intervenir en 2020.

Une sélection de places de pique-nique est promue annuellement sur le site web du PNRJV et dans ses publications touristiques. Certains sites sont également valorisés, notamment dans le cadre d'itinéraires de randonnée et vélo. Les offices du tourisme ont également pour vocation d'être des sites d'accueil des visiteurs du PNRJV. Pour cela, ils ont été équipés d'infrastructures leur permettant de valoriser les offres du PNRJV (signalétique, présentoirs à documents, etc.). Les professionnels de l'accueil des offices du tourisme sont formés annuellement par le PNRJV afin d'être en mesure de renseigner au mieux les visiteurs sur les offres et sur les bons comportements à adopter.

Ce projet a connu un développement conforme à ce qui avait été prévu : édition et diffusion d'une brochure de randonnée, participation à des campagnes touristiques nationales, étude sur la valeur ajoutée touristique du PNRJV. L'enjeu est maintenant d'assurer leur visibilité, de maintenir la qualité de ces offres, ainsi que leur suivi, et d'assurer leur promotion en partenariat avec les offices du tourisme. Il s'agit aussi pour le PNRJV de renforcer son rôle de soutien au tourisme respectueux des patrimoines à l'échelle de son territoire.

Une version mise à jour de la carte estivale de découvertes a été éditée et diffusée largement. Il s'agit d'un outil de communication important. Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de communication, une réflexion sera menée sur la lisibilité de la carte.

La base de données des offres a été enrichie régulièrement. Il s'agit d'un outil très important pour la promotion des offres touristiques sur le site web du PNRJV. La carte interactive est l'une des pages les plus consultée du site web.

Un programme d'excursions de découvertes a été réalisé et promu de 2016 à 2018. La fréquentation est en constante augmentation. Des collaborations avec le Parc animalier La Garenne ont eu lieu lors d'autres actions du PNRJV (formation des guides et accompagnateurs, exposition sur le projet Toile verte, etc.).

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

P108 Projet : Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Peu d'action en lien à ce projet ont eu lieu. Un cahier technique a été mis à disposition pour les énergies renouvelables dans les alpages.

Sous-projets**P108.1 Énergies renouvelables sur les alpages**

2.5. Sensibilisation des gestionnaires de 150 chalets d'alpages à l'utilisation d'énergies renouvelables (annuel).

P108.2 Information sur projets de parcs éoliens

Pas d'indicateur défini

P109 Projet : Mobilité durable

Les trois projets de mobilité durable ont été conçus dans une optique principalement touristique. La fréquentation touristique du périmètre est en augmentation et se fait principalement en mobilité motorisée individuelle. Le PNRJV est actuellement dans une phase de bilan des projets ci-dessous, surtout concernant les dessertes des cols (P109.3), afin qu'ils puissent être repris potentiellement par d'autres partenaires. Le Parc peut avoir un rôle de déclencheur mais ne peut maintenir ces prestations à long terme. Des enjeux d'accès aux sommets des cols du Mollendruz et du Marchairuz en mobilité durable durant la période hivernale sont présents depuis plusieurs années. La gestion de la mobilité est une tâche importante des organisations de développement régional. Il est complexe de financer et d'encourager l'utilisation de lignes de bus si cela ne s'inscrit pas dans un plan de mobilité plus global avec des incitations complémentaires.

Sous-projets**P109.1 Offres et itinéraires E-Bike et vélo**

2.6. Développement et promotion d'une nouvelle offre touristique axée sur le géopatrimoine en collaboration avec le Parc du Haut Jura.

P109.2 Offres combinées avec les transports publics

Pas d'indicateur défini

P109.3 Dessertes des cols du Marchairuz et du Mollendruz

2.7. Coordination et montage financier du projet de renforcement des lignes de transport desservant les cols du Marchairuz et du Mollendruz, et promotion de la mobilité touristique sur les 3 cols auprès de la population et des visiteurs (2018).

État du projet en octobre 2018

Le cahier technique "Énergies renouvelables" développé par le PNRJV au service des chalets d'alpage a été promu annuellement auprès des communes et des propriétaires. Il a également été mis à disposition sur le site web du PNRJV. Ces bonnes pratiques pourront potentiellement être encouragées et développées dans le cadre de la phase de réalisation du PDRA Harmonie d'alpages.

Ce thème a été développé pour le site web. Puis, suite au développement de la Plateforme éolienne vaudoise, le choix a été fait de réorienter les internautes vers le site officiel d'information. La position du PNRJV relative aux projets de parcs éoliens situés dans son périmètre a également été mise à jour en 2017, diffusée auprès des 30 communes et des 4 porteurs de projets éoliens et partagée sur le site internet..

Trois offres principales ont été développées et promues en collaboration avec différents partenaires : Géo eBike Tour Jura (avec le Parc naturel régional du Haut-Jura), La Route Verte (avec les parcs de l'arc jurassien, le Réseau des parcs suisses et plusieurs organisations touristiques) et Bike Tour Parc Jura vaudois (avec les offices du tourisme). L'enjeu est actuellement de garantir la qualité de ces offres, ainsi que leur suivi, et d'assurer leur promotion, notamment avec les offices du tourisme.

L'accès en transport public est systématiquement pris en compte, promu et valorisé dans l'organisation et la promotion des offres touristiques du PNRJV. Des actions spécifiques sont menées annuellement en partenariat avec la Région de Nyon et Nyon Région Tourisme. D'autres collaborations sont en cours dans le district de Morges, notamment dans le cadre du programme Slow Destination.

Le projet a abouti avec une année d'avance sur le planning prévu. De nouveaux arrêts ont été créés et de nouvelles courses existent depuis mai 2017. Un plan de communication et de promotion a été réalisé (vidéos, flyers, articles de presse, etc.). Une inauguration officielle a été effectuée dans le cadre de la Fête de la nature en mai 2017. L'évaluation de la fréquentation est en cours afin d'envisager la pérennisation de ces courses par les transporteurs.

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

P110 Projet: Produits, services et savoir-faire régionaux

Le potentiel de développement des produits labellissables issus du PNRJV est important : produits de l'économie alpestre, produits apicoles, jus, vins, etc. À ce jour, seule une faible part de ce potentiel a été exploitée. Plusieurs réorientations de la politique de labellisation et des changements de responsable de projet ont représenté de réels défis et occasionné un certain retard. De nouveaux produits ont été labellisés en 2018. Il est prévu de poursuivre dans cette voie en 2019. La simplification et clarification du processus ainsi qu'un soutien à travers la stratégie de communication devrait permettre d'accélérer la mise en valeur de ces produits dès 2019.

Sous-projets**P110.1 Labellisation des produits
(en partie avec le Parc Chasseral)**

2.8. Les conventions de partenariat font l'objet d'un suivi régulier. Une base de données commune est établie avec les marques régionales pour les produits alimentaires. La labellisation des produits est renouvelée. Élaboration des exigences spécifiques pour deux gammes de produits alimentaires et signature de deux conventions de partenariat en cohérence avec les marques régionales (annuel).

**P110.2 Promotion des
produits labellisés**

Pas d'indicateur défini

**P110.3 Labellisation et promotion de
services touristiques**

Pas d'indicateur défini

**P110.4 Labellisation et promotion de
savoir-faire dans le bâtiment
(en partie avec les parcs jurassiens)**

Pas d'indicateur défini

P111 Projet: Charte de l'habitant-e

L'ancrage optimal du Parc dans son territoire nécessite une appropriation tant par les autorités locales que par la population. Le projet Charte de l'habitant-e a gagné de l'ampleur et vise à engager les habitants du Parc. Ce nouveau projet s'intitule « Le PARC c'est vous ! ».

Sous-projet**P111.1 Charte de l'habitant-e**

3.3. Promotion de la Charte de l'habitant-e et incitation des foyers signataires (274 en 2015) à faire connaître les valeurs, objectifs et partenaires du PNRJV afin d'augmenter le nombre de signataires (annuel).

État du projet en octobre 2018

La prédominance des systèmes d'élevage dans le PNRJV justifie la priorité donnée actuellement à la labellisation des produits laitiers. À travers le label, le consommateur soutient des systèmes de production durables, basés sur une valorisation efficiente des prairies et des pâturages. Les quatre gammes de produits labellisés ont été pérennisées et promues lors de plusieurs manifestations.

Des dégustations de fromages labellisés, organisées lors d'événements grand public, ont permis d'ouvrir le dialogue ville-campagne. Des étiquettes avec le label ont été mises à disposition des producteurs de fromage. Le développement de ce projet se poursuit avec, par exemple, un diagnostic de l'impact environnemental des produits et la mise en réseau des producteurs et des points de vente. Une collaboration avec la HEG Neuchâtel est en cours afin de réaliser une cartographie des flux producteurs-restaurateurs-acheteurs, ainsi qu'une étude sur les valeurs communes entre les parcs de l'arc jurassien romand.

La création du concept d'Ambassadeurs touristiques a permis de valoriser certains établissements et activités du territoire. Ce concept se développera en 2019.

Comme évoqué dans l'évaluation globale, ce projet fait partie intégrante d'une démarche plus large appelée « Le PARC, c'est vous ! » Des formations et journées thématiques sont organisées pour les membres et habitants.

P112 Projet: Orientation et sensibilisation des visiteurs

Comme évoqué pour le projet Tourisme durable, la conciliation des usages est un thème important. Les prestations de cette fiche (P112.1, P112.2, P112.3 et P112.4) ont été conçues en ce sens. Dès 2017, des actions de sensibilisation des randonneurs sur les cols du Marchairuz, du Mollendruz et de la Givrine, ainsi que des mesures de communication grand public (journaux en tous-ménages, collaborations avec la campagne "Respecter, c'est protéger") ont été mises en œuvre. Une collaboration entre le PNRJV et le Parc naturel régional du Haut-Jura portant sur la sensibilité de la faune en hiver est en discussion (recherche de synergies entre les programme "Respecter, c'est protéger" et Quiétude attitude).

Sous-projet**P112.1 Espaces d'orientation
et de sensibilisation**

3.4. Développement et promotion de l'Espace découvertes du Marchairuz. Réalisation d'une étude pour la conception muséographique d'un nouveau site (2019).

**P112.2 Orientation et sensibilisation
des visiteurs**

3.5. Sensibilisation des visiteurs aux enjeux de protection paysagère et biologique (notamment IFP, biotopes et DFF) grâce à minimum 6 journées de sensibilisation localisées en priorité sur les cols (annuel).

P112.3 Sentiers de découvertes

Pas d'indicateur défini

**P112.4 Plan de gestion touristique
DFF Noirmont**

Indicateurs hors convention-programme Parc

P113 Projet: Promotion du Parc Jura vaudois

De très nombreuses actions de communication ont été menées de 2016 à 2018 : 60'000 journaux distribués en tous-ménages par année, 6 émissions en diffusion permanente sur la télévision locale, plusieurs dizaines de présentations, notamment auprès des municipalités, conseils communaux et généraux des 30 communes territoriales, organisation de la conférence EUROPARC, travail sur les réseaux sociaux, pose de signalétique dans les communes, sur les routes cantonales et les autoroutes, articles de presse réguliers, vidéos de promotion. Un bilan de la communication a été effectué et une nouvelle stratégie de communication a été réalisée fin 2018 (cf. Annexes) afin de mieux cibler les publics et de renforcer l'identité du Parc. Le bilan de la communication y est détaillé.

Sous-projets**P113.1 Manifestations grand public**

4.8. Communication à l'intérieur du périmètre du PNRJV : réalisation de sondages d'opinion sur le PNRJV et ses actions lors de manifestations à l'intérieur et à l'extérieur de son périmètre, en complément aux résultats du suivi effectué par Demoscope (annuel).

3.6. Renforcement de la visibilité du PNRJV au travers d'au moins 3 manifestations destinées au grand public dans ou en dehors de son périmètre. Mise à disposition de matériels de communication de bonne qualité utilisables par des tiers lors de manifestations (annuel).

État du projet en octobre 2018

Le projet d'Espace découvertes du Marchairuz est en cours. Une demande de permis de construire a été déposée. Ce projet est fait en collaboration avec les Amis du Marchairuz et doit permettre notamment de présenter le Parc, son territoire et les produits labellisés. Un projet de sentier didactique, sur le thème de la fourmi des bois, complète le site d'accueil et a pour but d'attirer un plus large public. Par ailleurs, le PNRJV participe au projet d'aménagement d'un pôle d'accueil touristique au col de la Givrine, qui prévoit un espace d'information sur le PNRJV. Ce projet est piloté par la Région de Nyon.

Des actions de sensibilisation des randonneurs sur les cols du Mollendruz, du Marchairuz et de la Givrine sont menées tout au long de l'année. Ces actions visent à faire prendre conscience aux visiteurs de la fragilité de la faune et de la flore et aux comportements à adopter afin de diminuer les nuisances. Ces actions permettent également de sensibiliser sur la gestion des déchets.

Voir P112.1 (sentier sur le thème de la fourmi des bois)

Le PNRJV a mené des actions de communication et de sensibilisation au District franc fédéral du Noirmont (actuel Site fédéral de protection de la faune du Noirmont). Ces actions n'ont pas été financées par des fonds issus de la convention-programme "Parc".

Le territoire du PNRJV est animé en permanence par de nombreuses manifestations. L'engagement associatif est fort chez les 32'000 habitants du périmètre. Cette dynamique représente des opportunités de collaboration et de visibilité. En 2016 et 2017, le Parc s'est associé à de nombreuses manifestations (désalpes, comptoirs, expositions, slow-up de la Vallée de Joux, etc.). Une Fête des habitants a été organisée en 2017 et 2018. Cette dernière a été organisée en collaboration avec le Marché villageois, manifestation déjà existante dans la commune de Vaulion. L'évaluation de ce type d'action est positive, le Parc amenant un plus large public à ce marché et l'aidant économiquement et le Marché permettant de donner un sens et attirant un nouveau public pour le Parc. Cet événement permet de rendre le PNRJV perceptible par les habitants et les visiteurs tout en collaborant activement avec des communes, des comités d'organisations et des artisans du PNRJV. Le Parc participe également, chaque année, au Marché des parcs suisses.

Projets et sous-projets du Plan de gestion 2016 – 2019	Indicateurs de la convention programme
P113.2 Journaux et lettres d'information électroniques	4.9. Communication vers l'extérieur du périmètre du PNRJV : mesures de communication, 3 journaux en tous-ménages par année, site web à jour, matériels de promotion institutionnelle à disposition et selon les normes du Manuel de la marque Parcs suisses (fourres, gilets, banniers, etc.) (annuel).
P113.3 Matériel promotionnel	4.7. Le label est utilisé selon le Manuel de la marque Parcs suisses sur tous les moyens de communication pour la promotion du PNRJV (annuel).
P113.4 Site web	4.10. Augmentation de 20% du nombre de visites suite à l'analyse du volume des consultations du site web à fin 2015 (2019).
P113.5 Promotion, médias et représentation institutionnelle	3.7. Mise en place de nouvelles actions de rencontre avec les 32'000 habitants du PNRJV dans le but de les sensibiliser et de les impliquer dans les projets du PNRJV. Recueil et synthèse des avis de 300 habitants (annuel). Mise en place de démarches participatives associant la population et les communes régulièrement conduites (annuel).
P113.6 Signalétique	4.11. Maintien des 33 panneaux créés selon le Manuel de la marque Parcs suisses (annuel). 4.12. Pose de 7 panneaux d'information selon le Manuel de la marque Parcs suisses (2019).
P113.7 Publications	Pas d'indicateur défini
P114 Projet : Éducation au développement durable et à la biodiversité	
L'éducation au développement durable a connu un grand succès. Les actions éducatives du PNRJV sont appréciées par les acteurs concernés. Le concept éducatif (notamment le parcours au sein du Parc de l'élève du PNRJV durant sa scolarité obligatoire) est innovant. Le fait de travailler sur deux volets (création d'offres thématiques et développement de sites pédagogiques proches des établissements scolaires) assure une accessibilité et une pertinence auprès des milieux scolaires. Le fait que toutes les animations pédagogiques soient développées en fonction du Plan d'études romand (PER) et guidées par des professionnels (accompagnateurs de randonnée brevetés, notamment) représente une assurance de qualité. Un des enjeux de ce projet réside dans le fait de maintenir une équipe d'animateurs formés et disponibles, à même de répondre aux sollicitations des enseignants. Il est important de mener une réflexion sur la capacité du Parc en termes de ressources humaines, de prioriser les demandes et de définir les publics cibles.	
Sous-projets	
P114.1 Animations et sensibilisation des écoliers	3.8. Sensibilisation de plus de 3'000 écoliers du périmètre du PNRJV et de son voisinage aux valeurs du PNRJV via 60 animations et deux nouveaux sites d'accueil des classes dans les différentes régions du PNRJV (annuel).

État du projet en octobre 2018

Depuis 2010, le PNRJV a diffusé 25 journaux en tous-ménages (500'000 exemplaires) dans son périmètre. Les retours spontanés sur la qualité de cette publication attestent de son intérêt pour les habitants du PNRJV. Vecteur de communication essentiel, tout comme le site web, cette publication permet non seulement de présenter des réalisations concrètes du PNRJV mais également d'attirer l'attention sur des enjeux du périmètre. Elle permet également de valoriser des partenaires ou des projets exemplaires en développement dans les communes territoriales. Des newsletters sont également diffusées durant l'année. Elles permettent aux abonnés de suivre les activités du PNRJV et de découvrir les nouvelles offres.

Du matériel promotionnel a été produit et est utilisé : fourres institutionnelles, gilets, cartes de visite, roll-ups, etc. Le PNRJV applique les règles du Manuel de la marque Parcs suisses.

Peu visité, le site web sera adapté afin de le rendre plus convivial et servant de relais à la communication et actions du Parc. Il permettra également de rendre les actions du Parc plus visibles.

Des actions de promotion sont menées : présentations aux conseils communaux et généraux, articles réguliers dans la presse locale, régionale et nationale, émissions régulières sur la télévision régionale de la Vallée de Joux, intervention auprès des députés du Grand conseil vaudois, etc. La nouvelle stratégie de communication et l'engagement d'une responsable communication ciblera notamment la population.

Les 33 panneaux de signalétique ont été maintenus selon le Manuel de la marque Parcs suisses. Des panneaux de signalétique ont été posés sur les autoroutes et les routes cantonales vaudoises. Un projet-pilote complémentaire à la Convention-Programme 2016 – 2019 a également été développé dès 2017 afin d'équiper 9 communes et 4 gares avec des panneaux d'information et de valorisation des patrimoines, couplés à un outil numérique innovant (Chatbot), en collaboration avec l'ARCAM. Des démarches de détermination de schémas régionaux de signalétique sont également en cours dans les quatre régions. Le PNRJV souhaite pouvoir poursuivre le développement de sa signalétique de façon cohérente et concertée avec les autres acteurs impliqués.

Un livre sur le PNRJV a été édité en 2015, mettant en avant les habitants et personnalités du Parc. Il est depuis mis en valeur lors de manifestations et auprès des partenaires. Le PNRJV étudie toute opportunité de collaboration au cas par cas.

Ce projet a pu se réaliser comme prévu et même au delà, avec 98 animations réalisées en 2017. Certaines prestations dépassent le cadre strict des animations ponctuelles d'une demi-journée ou d'une journée. C'est le cas notamment pour les animations « l'Univers du forestier » organisées en collaboration avec la fondation Silviva. La concurrence dans le domaine des animations pédagogiques est forte, ce qui implique un besoin de se différencier par rapport à celles d'autres organisations.

Projets et sous-projets du Plan de gestion 2016 – 2019	Indicateurs de la convention programme
P114.2 Sites partenaires pédagogiques	Pas d'indicateur défini
P114.3 Centre de documentation du développement durable	Pas d'indicateur défini
P114.4 Outil pédagogique sur les paysages de l'arc jurassien (en collaboration avec les parcs jurassiens)	Pas d'indicateur défini
Animations pédagogiques au Bois de Chênes	Pour compléter les animations pédagogiques que le PNRJV conduit au Bois de Chênes, le PNRJV a développé un dossier pédagogique pour les enseignants permettant une suite en classe sur le thème abordé. Les thèmes choisis sont pertinents pour le Bois de Chênes et adaptables à d'autres régions du PNRJV. Ce dossier est élaboré en collaboration avec la Fondation du Bois de Chênes et mis à sa disposition (2018 et 2019).
P115 Projet: Vulgarisation et promotion de la recherche dans le Parc	
Il y a eu une augmentation des contacts avec les universités, les EPF et les HES, lors du développement des projets concrets ou lors d'encadrement de travaux d'étudiants. Ces collaborations permettent d'augmenter la qualité des projets dans une optique appliquée, tout en offrant une visibilité au PNRJV en tant que terrain de recherche et de formation. Les collaborations avec les milieux scientifiques se dérouleront dans cette même optique durant la période 2020 – 2024. En revanche, le besoin de développer une stratégie en lien à la recherche n'est pas pertinent pour le moment.	
Sous-projets	
P115.1 Information et partenariat avec des projets de recherche	Pas d'indicateur défini

État du projet en octobre 2018

Plusieurs sites d'accueil des classes ont été développés, ce qui favorise le recours aux prestations du PNRJV par les enseignants. Le PNRJV étant un territoire très étendu, il est essentiel de poursuivre les efforts afin de permettre à l'ensemble des établissements scolaires de pouvoir se rendre le plus facilement possible sur les sites pédagogiques. Plusieurs communes ont d'ores et déjà sollicité le Parc pour établir un partenariat afin d'accueillir des classes.

Ce centre n'est plus jugé comme utile dans le contexte actuel, d'une part car il faudrait des ressources pour l'animer, le rendre attractif et le faire vivre, et d'autre part, à l'époque du numérique, la documentation sur le développement durable se trouve largement sur internet et dans les bibliothèques publiques.

Les enseignants et les écoliers ont été sensibilisés aux services du paysage. Ceci a été inclu dans d'autres projets (ex : P107.6, P114.1).

Le dossier pédagogique sera édité en 2019. La collaboration avec la Fondation du Bois de Chênes est très positive. Le matériel pédagogique représentera une plus-value, tant pour la Fondation du Bois de Chênes et le PNRJV que pour les enseignants et leurs élèves. Le Parc fait également partie de la commission de gestion et technique.

Le Groupe d'experts scientifiques du PNRJV a été sollicité ponctuellement à différentes reprises de 2016 à 2018. Les collaborations avec les milieux de la recherche se poursuivront au cas par cas, en fonction des besoins liés aux projets en développement.

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

P116 Projet: Charte, convention programme et mise en œuvre

Une nouvelle directrice a repris la direction du Parc en mai 2018. Un bilan institutionnel a été réalisé. Les actions à mettre en place afin d'améliorer la gouvernance du Parc demanderont du temps et des moyens pour retrouver une gestion et opérationnalisation de qualité. L'évaluation de la Charte 2013 – 2022 en 2019 représentera un moment important et permettra de tirer des enseignements permettant de compléter le bilan institutionnel.

Sous-projets**P116.1 Convention-programme
2016 – 2019**

4.1. L'organe de gestion du Parc envoie le rapport d'activité de l'année en même temps que le rapport pour la convention-programme à l'OFEV à travers le canton (annuel).

**P116.2 Demande financière et
convention-programme 2020 – 2023**

4.2. La demande de financement pour la période 2020 – 2024 avec financement selon les directives de l'OFEV est élaborée (2018).

P116.3 Charte 2023-2032

4.3. Evaluation des effets de la Charte 2013 – 2022 ainsi que de la gouvernance du PNRJV afin de planifier au mieux l'élaboration de la Charte 2023 – 2032 selon les directives de l'OFEV (2019).

P116.4 Organes participatifs

Le PNRJV a pris part de manière active à la plateforme cantonale et informé les services de l'État de Vaud des projets passibles de les concerner ou permettant des synergies. Il a exprimé en temps voulu ses attentes et veillé à une information régulière de la DGE-BIODIV sur ses éventuelles démarches conduites avec d'autres services (annuel).

P117 Projet: Management et logistique

Le PNRJV a vu son porte-feuille de projets, ses moyens financiers, son nombre de partenaires et ses enjeux grandir de manière exponentielle depuis quelques années. De petite association, il est devenu une véritable institution, gérant des fonds privés et publics importants. Le Parc passe actuellement par une période de renforcement institutionnel et de professionnalisation. Ceci lui permettra de faire face de façon optimale aux défis qui l'attendent et aux ambitions de ses projets. Des échanges d'expériences sont organisés régulièrement notamment avec les parcs Gruyère-Pays d'Enhaut, Chasseral, Finges, Jura Aargau et Haut-Jura. Le PNRJV mettra en place un système management de qualité afin d'obtenir une certification reconnue.

Sous-projets**P117.1 Ressources financières
et humaines**

Pas d'indicateur défini

**P117.2 Système de management
intégré SMI**

4.4. Maintien du système de certification de la qualité de la gestion (annuel).

**P117.3 Infrastructures et organes
décisionnels**

Pas d'indicateur défini

État du projet en octobre 2018

Le rapport d'activité a été entièrement revu et adapté en 2017, dans sa forme et dans son contenu, afin de mieux répondre aux attentes des communes, de l'État de Vaud et des partenaires. Il a été très bien reçu.

Le plan de gestion 2020 – 2024, accompagné d'une demande de financement global, a été réalisé selon les directives de l'OFEV et dans le respect des statuts du PNRJV. De nombreux organes et partenaires ont été impliqués et consultés (communes, services étatiques, organisations de développement régional, etc.).

Ces actions seront mises en place en 2019.

Il n'y a actuellement pas de plateforme cantonale. Par contre, le PNRJV a renforcé ses contacts avec les différents services de l'État de Vaud (DGE, DGAV, SPEI, SDT, SERAC, etc.) et ceci dans une optique d'optimisation des synergies mais aussi afin d'améliorer la coordination sur le territoire, dans le but d'être informé des actions en lien à ses missions et si besoin en informer ses communes. Au niveau des organes participatifs, le Parc anime une fois par an le Forum. En 2018, un world café a été organisé avec les participants sur le futur du Parc et ses réussites. Il est important de pouvoir permettre aux communes de se rencontrer afin de débattre des thèmes d'intérêt commun et de pouvoir échanger des expériences. La journée des membres est également un moment d'échange important.

Les RH ont été instables au cours de la période 2016 – 2018. Des responsabilités floues peu en lien à une gestion de projet ont rendu parfois difficile l'organisation et l'opérationnalisation du Parc. Des outils sont actuellement développés afin de clarifier et définir des principes de management et des processus.

Comme indiqué ci-dessus, le PNRJV a débuté en 2018 un important travail en vue d'améliorer son management interne, son efficience et sa transparence. Ce travail se poursuivra en 2019 afin de permettre au PNRJV d'obtenir une certification reconnue pour sa bonne gestion. Il n'y a actuellement pas de système de management reconnu officiellement et standardisé. Le Réseau des parcs suisses a été contacté pour obtenir des renseignements sur la gestion de la qualité dans les parcs.

Les cahiers des charges des différentes commissions ont été développés et les organes décisionnels du PNRJV se rencontrent selon les statuts.

Projets et sous-projets du
Plan de gestion 2016 – 2019

Indicateurs de la convention programme

P118 Projet: Coordination régionale et partenariats

Afin d'assurer un développement durable optimal de son périmètre, le PNRJV doit, d'une part, être attentif aux planifications et stratégies territoriales, et d'autres part, développer des projets en synergie avec les acteurs impliqués. Des conventions de partenariats et des projets communs sont développés avec l'ADAEV, la Région de Nyon, l'ARCAM et l'ADNV. De telles conventions sont également conclues avec des fondations et des associations poursuivant des objectifs similaires à ceux du PNRJV. Il est également important que le PNRJV soit informé lorsque des actions en lien à ses missions sont effectuées dans les communes du Parc.

Sous-projets**P118.1 Réseau des parcs suisses
RPS et ses membres**

Pas d'indicateur défini

**P118.2 Parcs naturels régionaux
de l'arc jurassien**

4.5. Mise en œuvre et suivi de la convention de partenariat PNRHJ-PNRJV, planification de son renouvellement et élaboration de pistes pour un rapprochement institutionnel entre le PNRHJ et PNRJV (annuel).

**P118.3 Organisations de
destinations touristiques**

4.6. Evaluation, reconduction et renouvellement des partenariats avec les 4 organisations de destinations touristiques et les 4 organismes de développement régional (annuel).

**P118.4 Organismes régionaux
de développement économique**

Voir P.118.3

P118.5 Projets d'agglomération

Pas d'indicateur défini

P118.6 Zoo de la Garenne

Pas d'indicateur défini

État du projet en octobre 2018

Le PNRJV collabore activement avec le Réseau des parcs suisses (RPS) tout au long de l'année. La fréquentation des séances de travail organisées par le RPS est régulière par les chefs de projets du PNRJV. Ils bénéficient ainsi des expériences d'autres parcs suisses. Les échanges entre directeurs sont également très importants.

Les contacts entre les directions respectives des deux parcs sont de plus en plus régulières afin de favoriser l'échange d'expériences, le renforcement institutionnel et l'ancrage local. Une nouvelle convention de partenariat a été signée fin 2018, en lien à des synergies d'intérêt commun.

Les collaborations avec les quatre offices du tourisme sont efficaces. Des projets communs sont développés. Les conventions de partenariat sont évaluées et reconduites annuellement. Une réflexion a lieu afin de savoir comment, dans sa future communication, le Parc peut être rendu encore plus visible sur les sites des offices du tourisme et considéré comme un point d'intérêt particulier. Il est extrêmement important que les identités et rôles de chacun soient bien définis. Les échanges actuels participent à cela.

Les collaborations avec les quatre organisations de développement régional du périmètre sont efficaces et s'intensifient. Ces collaborations permettent ainsi de s'assurer de la prise en compte des objectifs stratégiques et opérationnels du PNRJV dans les outils de planification et stratégies régionales et vice versa.

Il est important de pouvoir améliorer la coordination avec l'agglomération du Grand Genève et de Nyon, notamment en lien aux corridors biologiques qui concernent les communes du PNRJV.

Des collaborations avec le Parc animalier La Garenne ont eu lieu en 2016, 2017 et 2018. Celles-ci vont se poursuivre à l'avenir, notamment dans une optique de sensibilisation à la fragilité de la faune et de la flore du territoire. Le Parc animalier La Garenne et le PNRJV sont parties prenantes de la plateforme Tourisme de nature de la Région de Nyon, ce qui facilite la recherche de synergies et le positionnement de chaque institution.

Projets et sous-projets du Plan de gestion 2016 – 2019	Indicateurs de la convention programme
P118.7 Fonds Suisse pour le Paysage FSP, Société Coopérative de l'Asile du Marchairuz SCAM et Association des Amis du Marchairuz AAM	Pas d'indicateur défini
P118.8 Société de la Fromagerie du Pied du Jura (Montricher)	Pas d'indicateur défini
P118.9 Associations agricoles régionales et vulgarisation	Pas d'indicateur défini
P118.10 Organisations scientifiques	5.1. Maintien de la coordination avec sc nat et sensibilisation de 15 chercheurs partenaires du PNRJV (annuel).

Plusieurs projets sont venus s'ajouter au programme cadre 2016 – 2019 :

En lien à la Convention Programme Parc :

- Financement complémentaire en 2017 pour le projet "Valorisation des valeurs patrimoniales et tourisme durable - signalétique" ;
- Financement complémentaire en 2018 pour le projet "Promotion de l'IE : une approche pilote via le paysage et la valorisation touristique" ;
- Quatre projets particuliers financés uniquement par le canton de Vaud, ayant permis de compléter certaines actions du Parc : la réalisation d'un nouvel étang agroécologique pour renforcer le sous-réseau des milieux humides, la mise en place d'actions concrètes en faveur d'espèces prioritaires, des actions de lutte contre les espèces invasives et la création d'un dossier pédagogique pour le Bois de Chênes ;

État du projet en octobre 2018

Des collaborations ont lieu avec ces partenaires essentiels du PNRJV dans le cadre de différents projets notamment pour l'espace d'accueil du Marchairuz et pour la restauration des murs (FSP). Le PNRJV souhaite poursuivre ces collaborations, au vu des synergies pertinentes qu'elles représentent pour le développement régional et des thèmes d'importance du Parc.

Des collaborations ont eu lieu, notamment en lien avec la promotion touristique régionale, le programme Slow destination, le projet-pilote de signalétique ou encore le PDRA Harmonie d'alpages.

Des collaborations ont eu lieu, notamment en lien avec la promotion touristique régionale, la création des étangs agro-écologiques ou encore le PDRA Harmonie d'alpages.

Voir P115.1

En lien à d'autres Convention-Programme :

- 16-17 : Mandat de l'OFEV en lien à l'infrastructure écologique (IE) - projet pilote ;
- 18-19 : Mesures IE complémentaires ;
- Convention DFF Noirmont, en lien à la sensibilisation.

Le projet pilote IE a été finalisé et un rapport final (avec le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut) a été envoyé à l'OFEV fin 2017. Le projet 18 – 19 « mesures IE complémentaires » est en cours et vise notamment à la pose de nichoirs pour le rougequeue à front blanc, soutenant ainsi la biodiversité en village, et permet de mener des mesures en lien à la faune des murs. L'interprétation et la vulgarisation de cartes réalisées par le canton est en cours de réflexion et sera réalisée en 2019.

Le projet en lien à la Convention DFF Noirmont s'est terminé fin 2018.

Arrêt sur image

Avifaune dans les villages

Avec 32'000 habitants, le Parc naturel régional Jura vaudois peut être considéré comme très peuplé si on le compare à d'autres parcs naturels régionaux en Suisse. De nombreux villages font partie de son périmètre. L'ambiance qui s'en dégage est typique du Jura et en constitue un des attraits majeurs. La présence d'oiseaux migrateurs rythme les saisons et enrichit la biodiversité. En net recul, les populations d'hirondelles et de martinets déclinent partout sur le territoire. Conscient de l'enjeu de maintien de ces espèces, le PNRJV a établi une collaboration avec la Direction Générale de l'Environnement, la Station Ornithologique Suisse, ses communes territoriales et leurs habitants. Cette collaboration a permis de poser plus de 300 nichoirs de 2016 à octobre 2018 sur des bâtiments communaux et privés. Un suivi par un ornithologue a également été assuré (30% des nichoirs à martinet et plus de 50% des nichoirs à hirondelle sont occupés). Le PNRJV a, de plus, organisé avec les communes des balades de découverte de l'avifaune à destination des habitants. Ces dernières ont permis de sensibiliser la population aux nombreux services rendus par ces espèces et à l'intérêt de les maintenir.

La Route Verte

L'attrait touristique de la chaîne jurassienne est en constante augmentation. Accessible, proche des agglomérations et néanmoins dépayçant, le Jura vaudois bénéficie d'un fort potentiel d'accueil, tant pour les visiteurs provenant d'autres régions que pour les habitants du PNRJV. L'aboutissement de la « La Route Verte » portée par le Réseau des parcs suisses et les six parcs de l'arc jurassien permet de démontrer la plus-value des parcs dans le contexte du tourisme de nature. La répartition claire des rôles de chaque partenaire, les relais assurés par les parcs entre les niveaux nationaux et locaux et l'envergure nationale de cette offre touristique ont permis de poser les bases d'une riche collaboration.

a.





b.



c.



d.

a. Hirondelle et martinet

b. Nichoirs posés sur un bâtiment communal

c. Balade sur l'avifaune pour les habitants

d. Promotion touristique de la Combe des Amburnex

Valorisation des valeurs patrimoniales et tourisme durable

La visibilité du PNRJV dans son périmètre et au-delà est essentielle afin d'augmenter sa notoriété. Dans cette optique, des panneaux de signalétique ont été disposés sur les autoroutes, les routes cantonales, à l'entrée des communes, sur les administrations communales et devant les offices du tourisme. En 2017, un besoin de valorisation des patrimoines communaux est apparu. Neuf communes du district de Morges ont souhaité mieux orienter les visiteurs de leur région. Une collaboration avec l'Association de la région de Cossonay – Aubonne – Morges (ARCAM) a permis de faire converger les besoins, les ressources et les réalisations prévues. En 2019, 13 panneaux correspondant au Manuel de la marque Parcs suisses seront disposés dans neuf communes et quatre gares MBC du périmètre du PNRJV. Afin de compléter les panneaux, un outil numérique de type chatbot, permettant de guider les visiteurs, sera à disposition via leur smartphone. Complémentaire aux panneaux de signalétique et aux brochures touristiques, il permet de faciliter les choix de visites en ayant recours à une aide numérique préprogrammée sous forme de questions et d'options de réponses. Cette innovation est une première suisse dans un contexte touristique. Ce projet-pilote s'intègre dans le programme Slow destination réunissant l'ARCAM, le PNRJV, Morges Région Tourisme et les MBC et permet également de dynamiser la nouvelle Maison du tourisme de Bière.



e.

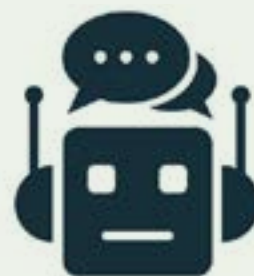
Fête des Habitants

En 2017 et 2018, le PNRJV a organisé un événement fédérateur: la Fête des habitants. Couplées à l'assemblée générale et au forum annuel, ces manifestations ont connu un vif succès. Elles ont permis de présenter les projets du PNRJV mais également de valoriser les partenaires impliqués dans le maintien des riches patrimoines: agriculteurs, forestiers, artisans, luthiers, musiciens, etc. La version 2018 de la Fête des habitants a été organisée conjointement avec le traditionnel Marché villageois de Vaulion. Cette formule est très prometteuse pour les années à venir. En effet, elle permet d'augmenter la fréquentation et la notoriété d'une manifestation déjà existante tout en proposant des prestations complémentaires assurées par le PNRJV et d'attirer un public varié.

Le Parc profite également de ces occasions pour faire des visites de projets avec les élus des communes territoriales, comme ce fut le cas à Vaulion dans le cadre de la renaturation d'un biotope.

Animations pédagogiques

Plus de 1'800 élèves participent chaque année aux animations pédagogiques organisées par le PNRJV. Ces dernières se déroulent toutes en extérieur. De très nombreuses thématiques sont à disposition des enseignants: fourmis des bois, l'univers du forestier, géologie et fossiles, etc. Encadrées par des animatrices professionnelles, ces sorties permettent également aux élèves de rencontrer des acteurs importants du périmètre tels que des gardes-forestiers ou des apiculteurs. Conçues en fonction des objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER), elles sont très appréciées par les enseignants qui peuvent préparer le thème préalablement en classe et/ou l'approfondir par la suite grâce à du matériel pédagogique. Afin de permettre un accès facilité à ces prestations, le PNRJV développe des sites d'animations pédagogiques le plus proche possible des établissements primaires et secondaires de son périmètre.



CHAT BOT

f.

g.



h.

e. Animations pédagogiques
f. Outil numérique chatbot

g. Panneau de signalétique à Romainmôtier
h. Fête des habitants à Vaultion

1.2 Coûts des projets durant la période en cours

Le choix a été pris de présenter uniquement les coûts par projet dans un souci de lisibilité.

Un montant particulièrement élevé apparaît dans le projet « gestion cohérente du paysage ». Ceci est lié à la restauration des murs en pierres sèches soutenue, financièrement par le FSP et la DGE-DIRNA. Le montant élevé pour le projet « Promotion du Parc Jura vaudois » s'explique par l'organisation de la conférence Europarc. Pour cette occasion, des fonds supplémentaires avaient été fournis notamment à travers le Réseau des parcs suisses et par un soutien communal.

Tableau 2: Coûts par projet durant la période en cours (état au 31 juillet 2018)

Dans le tableau ci-dessous, les coûts des projets financés par le crédit Parc sont présentés :

Dépenses par projet (montants exprimés en chf)		Effectif					
		2016	%	2017	%	2018 (31.07)	%
Total		1 533 348	100 %	1 329 443	100 %	778 623	100 %
P101	Gestion cohérente du paysage	243 641	16 %	141 527	11 %	9 812	1 %
P102	Observatoire du paysage des parcs jurassiens ²	0	0 %	0	0 %	0	0 %
P103	Actions des communes en faveur de la biodiversité	42 385	3 %	86 813	7 %	76 429	10 %
P104	Engagement des habitants et des propriétaires en faveur de la nature	11 832	1 %	10 474	1 %	12 147	2 %
P105	Mesures cantonales en faveur de la nature et du paysage	22 972	1 %	53 267	4 %	21 871	3 %
P106	Infrastructures d'alpage	9 146	1 %	2 557	0.2 %	9 546	1 %
P107	Tourisme durable	134 321	9 %	72 335	5 %	30 348	4 %
P108	Énergies renouvelables et efficacité énergétique	1 387	0.1 %	527	0.0 %	5 311	1 %
P109	Mobilité durable	39 960	3 %	87 097	7 %	17 411	2 %
P110	Produits, services et savoir-faire régionaux	29 638	2 %	19 986	2 %	23 405	3 %
P111	Charte de l'habitant-e	5 798	0.4 %	44 226	3 %	21 663	3 %
P112	Orientation et sensibilisation des visiteurs	42 222	3 %	27 945	2 %	15 280	2 %
P113	Promotion du Parc Jura vaudois	453 551	30 %	129 688	10 %	93 130	12 %
P114	Éducation au développement durable et à la biodiversité	60 096	4 %	113 196	9 %	85 674	11 %
P115	Vulgarisation et promotion de la recherche dans le Parc	0	0 %	0	0 %	0	0 %
P116	Charte, convention programme et mise en œuvre	127 361	8 %	134 267	10 %	101 353	13 %
P117	Management et logistique	273 950	18 %	342 089	26 %	226 930	29 %
P118	Coordination régionale et partenariats	35 089	2 %	63 448	5 %	28 313	4 %

² Projet non réalisé

1.3 Sources de financement durant la période en cours

Tableau 3 : Sources de financement durant la période en cours

Sources de financement	2016	2017	2018	2019	2016 – 2019	%
Communes	170 620	166 820	181 300	170 000	688 740	10%
Sponsors	207 882	145 232	365 719	382 764	1 101 597	16%
Recettes Autres	105 305	50 467	57 173	140 000	352 945	5%
Canton de Vaud - Loi Parc	323 000	323 000	323 000	323 000	1 292 000	18%
Canton de Vaud - Hors loi Parc	254 000	5 000	74 835	61 400	395 235	6%
Confédération - Loi Parc	625 323	649 488	665 789	771 716	2 712 316	39%
Confédération - Hors Loi Parc	37 799	155 000	42 600	155 400	390 799	6%
Total	1 723 929	1 495 007	1 710 416	2 004 280	6 933 632	99%
Contributions matérielles (estimation)	21 740	9 540	34 700	34 700	100 680	1%
Total	1 745 669	1 504 547	1 745 116	2 038 980	7 034 312	100%

Dans le tableau ci-dessus, les sponsors correspondent à divers bailleurs de fonds (MAVA, FSP, soutien à Europarc). Les recettes Autres correspondent à des recettes d'exploitation (animations, produits) ainsi que des donateurs divers. Pour les analyses de recette 2020 – 2024, ces catégories seront mieux définies afin d'assurer un suivi plus détaillé.

Les améliorations organisationnelles proposées pour 2020 – 2024 (dès 2019) devront permettre au Parc d'atteindre plus facilement ses objectifs et missions.

Les règles de répartition financière sont respectées avec :

- Confédération crédits Parc (max 50 %) : 38 % (inclus suppléments reçus en cours de programme);
- Ressources financières mobilisées par le Parc hors Canton et Confédération (min. 20 %) : 32 % dont 9 % cotisation communes et membres;
- Ressources valorisées par le Parc (matériels) : 1 % (max 15 %).

Le canton de Vaud a également établi des règles (LVOParcs, 2008) à savoir que la contribution maximum ne doit pas dépasser 30 % pour la loi Parc :

- Canton de Vaud Parc 18 % ;
- Canton de Vaud hors Parc 4 %.

Il est intéressant de souligner que les fonds de la convention-programme Parc permettent de développer et de préciser des projets qui ne pourraient pas être envisagés sans ce financement et de fournir les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre d'un programme et d'une coordination. Le sous-projet des murs en pierres sèches en est un bon exemple. Ces fonds permettent de fournir les ressources humaines nécessaires à la coordination, à la recherche de fonds supplémentaires et au suivi du projet.

Il est donc important de noter que ces fonds permettent de développer des projets qui ne pourraient pas être financés par d'autres sources. En effet, les fondations privées financent des actions terrain ciblées. Ceci démontre tout le sens du soutien accordé au PNRJV.

Le fait d'être reconnu Parc d'importance nationale a aussi permis de mobiliser des fonds comme par exemple le financement actuel de la fondation MAVA pour la Nature, pour le soutien à des projets

comme la renaturation de biotopes et la sensibilisation, et notamment le développement d'une exposition itinérante Toile verte permettant de vulgariser l'importance des connexions et la mise en réseau des milieux et corridors naturels. Ces fonds ont permis de compléter les fonds nécessaires sans lesquels certains projets n'auraient pas pu avoir lieu et de servir de bras de levier. Outre l'aspect financier, les bénéficiaires des fonds MAVA pour la Nature font partie d'une plateforme Nature les encourageant à se coordonner, notamment au niveau du territoire du PNRJV.

Il faut cependant être conscient que la recherche de fonds supplémentaires doit être bien réfléchie, d'une part pour des projets permettant de garder une cohérence au programme global du Parc et de le compléter, d'autre part, afin d'assurer que le Parc puisse absorber ces fonds et mettre en œuvre les projets pour lesquels il a déjà reçu des fonds.

2. Vue d'ensemble des prestations du Parc pour la période 2020 – 2024

État des lieux

Perceptions informelles et internes sur le PNRJV

Le Parc est encore jeune, et sur un territoire de 530 km² et de 30 communes territoriales et 3 communes propriétaires, l'ancrage territorial est un véritable défi. Il n'a pas encore atteint le niveau de maturité qui le positionne au rang d'acteur incontournable du territoire.

Le positionnement du Parc n'est encore pas toujours clair pour les communes, il est de plus perçu de manière très sectorielle (protection de la nature, éducation) et peu d'acteurs perçoivent l'intégralité et l'interconnexion entre ses missions, notamment de développement économique, basées sur le développement durable ou de valorisation régionale. Ses actions sont encore parfois mal comprises.

Toutefois, ces dix derniers mois, il est à noter des avancées importantes du Parc (couverture et intérêt médiatiques, reprise de relation et collaboration avec le Parc du Haut-Jura et divers parcs suisses, renforcement du dialogue et travail, notamment avec les quatre organisations de développement régional et les offices du tourisme, rencontre avec les municipalités et avec les conseils communaux et généraux).

Même si l'identité du Parc doit encore être renforcée, le Parc naturel régional Jura vaudois a un immense potentiel et beaucoup d'acteurs montrent leur envie de s'investir et de s'engager.

Bilan de la gouvernance du PNRJV et actions prévues

En mai 2018, un changement de direction du Parc naturel régional Jura vaudois est survenu. À son arrivée, la nouvelle directrice a effectué un diagnostic de la situation institutionnelle (soutenue par des experts externes neutres). Ce diagnostic a permis de mieux comprendre les actions à mettre en place pour professionnaliser et renforcer la gouvernance. Les constats présentés ci-dessous ont été validés par le Bureau du Parc. La mise en place d'un système de qualité reconnu sera une étape importante.

Il est important de rappeler que la LPN et l'OParcs insistent sur le fait que les aides financières globales sont accordées pour la gestion et l'assurance de la qualité d'un parc d'importance nationale. La Charte doit également permettre d'assurer la gestion et l'assurance de la qualité du parc.

Les actions à mettre en place doivent être vues comme un investissement vers l'avenir. Le PNRJV se doit d'avoir une image exemplaire s'il veut agir comme moteur de motivation et d'encouragement au changement.

Finalement, l'Office Fédéral de l'environnement demande aux parcs d'acquiescer une certification de management de qualité reconnue pour assurer une bonne gestion des fonds publics. Les actions mises en place faciliteront cette certification prévue pour fin 2019/début 2020.

La transition vers la structure 2020 – 2024 commencera déjà en 2019, notamment au niveau de l'organisation de la gestion des projets, des finances et des ressources humaines.

Les axes principaux suivants ont été identifiés :

A. Gestion financière et de projets

Un diagnostic détaillé, effectué par le bureau "Accomplir", a fait ressortir plusieurs éléments ne permettant pas un suivi financier et de projets adéquat. Des actions ont commencé à être mises en place en 2019.

- **Un pilotage annuel sera mis en place**, avec des bilans en lien aux projets sur un mode trimestriel. La gouvernance budgétaire doit être rétablie pour assurer des rééquilibrages au sein du programme cadre et l'optimisation de l'utilisation des fonds mais aussi permettre une gestion des risques. Les rapports financiers doivent être simples à comprendre et transparents pour les bailleurs de fonds et partenaires.
- **Un suivi macro d'un portefeuille global et une redéfinition du mode de pilotage pour un alignement stratégique et financier seront mis en place.** Le suivi budgétaire doit devenir un outil de suivi de l'utilisation des financements liés aux projets. Les activités doivent être organisées sous forme de projet (objectifs, délais, résultats, ressources).
- **Le plan comptable sera revu (2019). Il sera simplifié et organisé en fonction des projets et des besoins des missions et de l'organisation du Parc** afin de permettre un suivi transparent.
- Les compétences du Parc en matière de gestion financière seront renforcées. Cela devra permettre un gain de temps aux responsables de projets et à la direction.
- Un système de classement et des processus cohérents seront mis en place notamment en lien à la gestion des contrats.

B. Valeurs et ressources humaines (RH)

- **Les valeurs du Parc : rigueur, professionnalisme et sérénité doivent guider la structure du Parc.** La structure devra être renforcée par certaines compétences et les responsabilités et rôles clarifiés en lien aux besoins du plan de gestion 2020 – 2024.

C. Communication

Lors des rencontres avec les municipalités, il a souvent été relevé que la communication du Parc était trop compliquée, abondante et souvent peu adaptée au public cible.

Suite à cela, une stratégie de communication 2019 – 2024 a été développée (cf. Annexes).

La nouvelle stratégie de communication sera mise en œuvre dès 2019. Un-e responsable de communication sera engagé-e début 2019. Cela devrait permettre des économies de temps pour les responsables de projets et une rationalisation des coûts.

2.1 Processus pour préparer les projets 2020 – 2024

La préparation et planification a été faite de manière participative à travers des échanges avec les acteurs du PNRJV.

Les projets et sous-projets ont été présentés au fil de l'avancement au Comité du Parc de mai à octobre 2018. Lors de la séance du 17.10.18, le Comité a validé les nouvelles orientations et les projets proposés.

Les orientations de cette nouvelle demande financière ont été développées entre mai et octobre 2018 en tenant compte des remarques faites lors :

- Du Forum participatif de style « world café » où les participants ont pu s'exprimer sur les réussites et risques liés au Parc en juin 2018 (couplé à l'assemblée générale);
- Des rencontres et échange de la directrice avec 28 municipalités du Parc;
- De rencontres avec les différents services du canton de Vaud concernés (DGE- BIODIV, DGE-DIREN, DGE-FORET, SDT, SERAC, SPEI, DGAV);
- De séances de coordination avec les partenaires du Parc, notamment avec les quatre organisations de développement régional (ARCAM, Région de Nyon, ADAEV, ADN) et avec les quatre offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-bains) ;
- Des échanges avec plusieurs autres parcs régionaux suisses (Chasseral, Finges, Aargau, Gruyère Pays-d'Enhaut) et avec celui du Haut-Jura (F) afin d'échanger sur les programmes respectifs et actions communes possibles.

La DGE-BIODIV a été tenue au courant régulièrement de l'avancée des discussions et a participé à la plupart des rencontres.

Ces rencontres ont non seulement permis une meilleure coordination et prise en compte des actions de chacun pour le développement d'un plan de gestion cohérent mais ont également été importantes afin de mieux définir les identités respectives.

L'orientation et les projets de la demande 2020 – 2024 prennent en compte ces échanges ainsi que le bilan de la gouvernance. Les projets prennent également en compte les remarques faites par l'OFEV lors de l'évaluation du plan de gestion 2016 – 2019.

Évolution des projets entre la période en cours (2016 – 2019) et la période à venir (2020 – 2024)

Une restructuration/hiérarchie du programme (prestations actuelles) préalable a été nécessaire pour construire le programme 2020 – 2024.

Afin de faciliter la communication, la visibilité, la cohérence et la compréhension du programme et les activités du Parc, les 18 projets et septantaine de sous-projets ont été regroupés en 10 projets et une trentaine de sous-projets. Ce principe a été validé par le Comité le 17.10.18. Cela ne veut pas dire que le Parc réalisera moins d'activité et diminue ses ambitions, bien au contraire. Cela lui permettra d'augmenter son efficience.

Schéma 2 : Simplification et cohérence du programme 2020 – 2024



Nouvelles orientations

Les valeurs, rigueur, sérénité et professionnalisme, guideront les projets du Parc et son organisation.

Le nouveau programme conserve une continuité dans ses thèmes, mais dans un souci d'efficacité et de lisibilité, les projets et sous-projets ont été restructurés et simplifiés comme expliqué dans le chapitre précédent.

Cependant, certaines orientations changent au niveau thématique et dans le mode de fonctionnement du Parc. Par exemple, **l'ensemble du programme se veut de plus grande ampleur**, c'est-à-dire avec une répartition plus équitable entre les crêtes du Jura et le Pied du Jura.

Le Parc se veut **plus ancré au niveau de son territoire**, notamment par un rapprochement envers les communes et une connaissance améliorée de la richesse de ses habitants. Il vise à pouvoir jouer **le rôle de porte d'entrée** pour les acteurs de son territoire et à pouvoir développer des synergies et un positionnement clair.

Le Parc développe des **approches participatives** et engage les habitants dans ses actions. Au niveau des projets, il propose **un programme cohérent où chaque projet renforce les autres projets** par ses objectifs. Les projets doivent être considérés comme un tout et amener à un véritable développement durable.

Orientations au niveau des projets :

- **Patrimoine paysager** : le Parc élargit cette thématique importante des parcs et de sa Charte. Le thème du paysage est cependant compris au sens large et ses rôles sociaux et services sont valorisés et partagés.
- **Patrimoine naturel : Biodiversité** : le thème de la biodiversité est restructuré de manière à ce que ses actions soient mieux comprises et cohérentes. Il permet de montrer la valeur ajoutée de la biodiversité, de son importance et des services rendus aux habitants du Parc. Il implique les citoyens dans ses actions.
- **Agriculture, produits du terroir et économie de proximité** : la labellisation « produit des parcs suisses » sera simplifiée et élargie ; une réflexion marketing aura lieu. Les produits et services du Parc seront valorisés. Les circuits courts seront soutenus.
- **Tourisme, détente et loisirs durables** : ce projet évolue vers une vision plus large incluant les excursionnistes, habitants du Parc et des environs. Il permet de valoriser le territoire et de renforcer des activités / itinéraires thématiques uniques du territoire du PNRJV. L'approche de durabilité sera renforcée avec des actions permettant de « canaliser et sensibiliser » les touristes et les offices du tourisme.
- **Énergies et mobilité douce** : la mobilité ne sera plus directement liée au tourisme mais en lien à la qualité de vie de toutes et tous. Elle sera abordée en collaboration avec les organisations de développement régional. Un focus particulier sera fait sur l'efficacité énergétique et les conseils que peut apporter le Parc aux communes en collaboration avec la DGE-DIREN. Des échanges auront lieu sur les couloirs nocturnes.
- **Sensibilisation et éducation au développement durable** : ce projet sera élargi à un public plus large que les écoles pour inclure des actions avec les communes, les habitants du Parc et des environs, les entreprises et bénévoles. Un accent particulier sera développé sur l'identité régionale, notamment sur les biens culturels immatériels tels que le métier de muretier/muretière, la fabrication du fromage d'alpage ou l'horlogerie.

- **Travailler ensemble et planification** : ce projet sera central dans le nouveau mode de fonctionnement du Parc et sa volonté de synergies avec les acteurs du territoire mais aussi avec les autres parcs suisses et le Parc du Haut-Jura.
- **Communication et marketing** : ce projet sera basé sur la nouvelle stratégie de communication. Un focus particulier sera mis sur le développement d'une communication modernisée et adaptée à des publics cibles. Cette communication devra permettre au Parc de développer une notoriété, visibilité et identité en s'appuyant sur ses partenaires.
- **Gestion et qualité** : le Parc vise à une gestion efficiente, transparente et de qualité, lui permettant d'obtenir une reconnaissance officielle (certification) et de (re)gagner la confiance de ses partenaires. Les activités seront organisées en projets avec des outils adaptés permettant suivi, évaluation, bouclage de projet et avec un suivi financier adapté et permettant de gérer les risques et l'utilisation des fonds de manière efficiente.

Des projets pouvant toujours apparaître en cours de plan de gestion, le Parc reste ouvert aux opportunités et se veut moteur d'innovation. Toutefois, il essaiera dans la mesure du possible de développer des projets dans le cadre de la LParc ou avec des financements assurés.

2.2 Synthèse des projets et indicateurs de prestations

Tableau 4 : Objectifs de programme : Synthèse des projets (et sous-projets) et indicateurs de prestations

Projets du Parc	Indicateurs de prestation	Délai	Objectifs Charte 2013–2022 (opérationnels)
Objectif programme			
Mission 1 : Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage			
Projet 1 : Patrimoine paysager	L'évolution des paysages emblématiques est documentée.	Annuel	I.1.1 à I.1.8
	Le Parc a organisé au moins une réunion annuelle de la plateforme de coordination entre les acteurs du Paysage.	Annuel dès 2021	I.1.1
Projet 2 : Patrimoine naturel : Biodiversité	Le concept nature dans les villages est développé et partagé.	2021, puis annuel	I.2.2, III.1, III.3
	A l'échelle d'une commune, des mesures ont été proposées.	Annuel	I.2.1, I.2.2, I.2.3
	Une action citoyenne, dans chaque région du Parc, réalisée en faveur d'une espèce.	Annuel	I.2.2, III.1

Projets du Parc	Indicateurs de prestation	Délai	Objectifs Charte 2013-2022 (opérationnels)
-----------------	---------------------------	-------	--

Objectif programme

Mission 2 : Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable

Projet 3 : Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	Inventaire de l'offre de produits, services et des participants à la filière des produits régionaux (points de vente directs), remis à jour annuellement.	Annuel	II.1.1, II.3.1
	Deux actions par année de promotion des modes de production agroécologique.	Annuel	I.2.2, II.1.1
Projet 4 : Tourisme, détente et loisirs durables	Brochure annuelle de promotion des activités et de valorisation du territoire développée et adaptée.	Annuel	II.4.1, III.1
	Existence d'une Charte du tourisme durable renouvelée chaque année entre le PNRJV et les offices du tourisme.	Annuel	II.4.1
Projet 5 : Énergies et mobilité douce	Organisation d'un événement thématique autour des couloirs nocturnes (dans le but d'identifier un projet pilote).	2020 2021	I.2.1, I.2.2, II.5.3

Objectif programme

Mission 3 : Sensibilisation et éducation au développement durable

Projet 6 : Sensibilisation et éducation	Un nouveau site d'animations pédagogiques ouvert chaque deux ans afin de couvrir les régions de manière équitable	2021 2023	III.2
		Annuel	III.2
	Une formation offerte/proposée aux communes (modules de partenaires experts ou modules propres).	Annuel	III.1
	Deux chantiers de bénévolat sont organisés.		
Projet 7 : Identité régionale	Organisation de la Fête des habitants tous les deux ans.	2020 2022 2024	III.1
	Inventaire et partage des opportunités de formation et de transmission du savoir-faire de muret/muretière en pierres sèches.	Annuel	I.1.7

Projets du Parc	Indicateurs de prestation	Délai	Objectifs Charte 2013-2022 (opérationnels)
Objectif programme : Mission 4 : Travailler ensemble et communiquer			
Projet 8 : Travailler ensemble et planification	Accords de partenariats actualisés avec les quatre organisations de développement régional.	Annuel	IV.6
	Un bilan de la collaboration est partagé avec le Parc naturel régional du Haut-Jura.	Annuel	IV.4
	Charte 2023 – 2032.	2021	IV.2
Projet 9 : Communication et marketing	Programme de travail du PNRJV vulgarisé.	2020	IV.3
Projet 10 : Gestion et qualité	Certification reconnue d'un système intégré de qualité obtenue et conservée.	2020	IV.2
		2021	
		2022	
		2023	

Les prescriptions concernant les indicateurs de prestation ont été mises à jour par l'OFEV dans le manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement. Cinq indicateurs au maximum sont définis pour chaque objectif programme (mission) de l'OFEV. Ceci permettra de faciliter le «controlling». Cependant, il est évident que le Parc se dotera d'indicateurs internes supplémentaires en lien à ses sous-projets afin de permettre une évaluation de l'avancée vers ses objectifs.

3. Budget et planification des investissements

3.1 Coûts par projets

Les coûts par projets ont été dans l'ensemble légèrement augmentés. Certains volets au niveau des projets ont été renforcés comme le patrimoine paysager mais aussi l'économie durable. Il est essentiel d'assurer la pérennité du PNRJV. Ce budget permettra de gérer les acquis tout en innovant par le lancement de projets fédérateurs. Il suppose une stabilisation et un renforcement de la structure professionnelle. Une attention particulière a été apportée à l'équilibre entre les missions du Parc, tout en sachant que l'enveloppe reçue au final sera flexible afin de remplir l'ensemble des objectifs des projets.

Les dépenses annuelles moyennes seront de 1'650'000 CHF soit 12 % d'augmentation par rapport à la mise en œuvre actuelle.³

Tableau 5 : Coûts par projets et sous-projets

Coûts par projets et sous-projets

Budget et financement

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total	%	
Paysage	245 000	245 000	245 000	245 000	245 000	1 225 000	14.8%	30.0%
Biodiversité	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000	15.2%	
Agriculture	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000	9.7%	25.8%
Tourisme	197 000	197 000	177 000	177 000	177 000	925 000	11.2%	
Energies et mobilité	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000	4.8%	
Sensibilisation	187 000	187 000	187 000	187 000	187 000	935 000	11.3%	15.5%
Identité régionale	75 000	57 500	75 000	57 500	75 000	340 000	4.1%	
Travailler ensemble	100 000	185 000	90 000	80 000	70 000	525 000	6.4%	28.8%
Communication	130 000	95 000	95 000	95 000	85 000	500 000	6.1%	
Gestion	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000	16.4%	
Total	1 694 000	1 726 500	1 629 000	1 601 500	1 599 000	8 250 000	100%	

³ Moyenne 2016 – 2017 : 1'431'395.– (voir tableau 2)

3.2 Clé de financement

Dans la demande 2020 – 2024, une différenciation est faite entre les recettes spécifiques (fonds attribués à des projets en particulier, ex: fonds MAVA) et les membres/sponsors/donateurs (fonds finançant l'ensemble du programme). Les membres seront comptabilisés dans cette dernière catégorie qui se distingue du financement des communes.

Dans le cadre du programme partiel "Parcs d'importance nationale", le financement des communes et du canton reste stable par rapport à la période 2016 – 2019.

Les montants Confédération hors parcs et Canton hors parcs sont difficiles à estimer à ce stade. Seuls les fonds PDRA sont considérés comme hors parc pour l'instant.

Les montants demandés à la Confédération OParcs, par rapport à ceux reçus durant la période 2016 – 2019, ont augmentés de 19 % par an.⁴

A noter également qu'après discussion avec la Fondation MAVA pour la Nature, il n'y aura plus de « projet MAVA ». Cependant, la fondation jouera un rôle de bailleur de fonds, dès 2019, pour l'ensemble du programme du PRNJV en finançant des projets en lien à leurs missions et objectifs. Cela veut dire que les fonds seront répartis entre différents projets du Parc (Patrimoine paysager, Patrimoine naturel : Biodiversité, Agriculture, produits du terroir et économie de proximité et Sensibilisation et éducation au développement durable). Cela permettra d'une part un soutien plus large pour le Parc tout en soutenant leurs objectifs et une opérationnalisation et simplification dans l'utilisation des fonds dès 2019.

Tableau 6 : Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie	%
Communes	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000	800 000	9.70%
Membres privés / sponsors / donateurs	20 000	20 000	30 000	30 000	30 000	130 000	130 000	1.58%
Recettes d'exploitation	28 000	28 000	28 000	28 000	28 000	140 000	-	1.70%
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	407 500	336 794	187 718	185 830	185 658	1 303 500	389 079	15.80%
Contributions matérielles	46 300	46 300	46 300	46 300	46 300	231 500	-	2.81%
Confédération autres	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	-	0.12%
Canton autres	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	-	0.12%
Canton Parcs	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 500 000	1 500 000	18.18%
Confédération Oparcs	728 200	831 406	872 982	847 370	845 042	4 125 000	-	50.00%
TOTAL	1 694 000	1 726 500	1 629 000	1 601 500	1 599 000	8 250 000	6 944 079	100%

⁴ Moyenne annuelle 2016 – 2019 : 690'667.- (voir tableau 3)

3.3. Contributions matérielles

Les contributions matérielles ont été très peu comptabilisées jusqu'à présent par le Parc. Pourtant, ces contributions peuvent être valorisées à travers des chantiers de bénévolat, des prestations en nature (salle et services offerts) ou encore du travail non facturé en soutien à certains projets. Pour la période 2020 – 2024, elles seront comptabilisées systématiquement et ont donc été augmentées dans les prévisions.

Tableau 7 : Contributions matérielles

Contributions matérielles	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Loyers/infrastructures/matériel (en CHF)	6 650	6 650	6 650	6 650	6 650	26 600
Travail non facturé (p.ex. des communes, en journée de travail)	162	162	162	162	162	810

3.4 Projets réalisés hors du cadre de l'art 23K LPN

Dans un souci de cohérence et afin de partager l'ensemble de la planification, le Parc a choisi de présenter l'ensemble de ses activités de manière conjointe, provenant de différentes sources de financement. Dans un souci de clarté, le plan de financement dissocie clairement les prestations entre elles (crédit Parc ou hors crédit Parc) et le système comptable sera également organisé en conséquence.

Les prestations classées hors crédit Parc le sont pour les raisons suivantes⁵ :

- Projets pour lesquels il existe d'autres bases légales ou sources de financement : protection des espèces et des biotopes, revitalisations, nouvelle politique régionale (NPR), projets de qualité du paysage, politique agricole etc. (en fonction de la concertation des services cantonaux concernés) ;
- Infrastructures : Planification, construction et transformation de centres d'information pour les visiteurs ou d'infrastructures touristiques et de transport ;
- Mesures de soutien du marché ou commercialisation de produits et services. La fabrication de produits et la fourniture de services par des tiers, ainsi que leur commercialisation, doivent être autonomes.

Les projets suivants sont réalisés hors du cadre de l'article 23k de la LPN . Pour le sous-projet 3.2 « Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture - Alpage et agrotourisme » une partie des fonds proviendra de la DGAV/OFAG pour le PDRA. Les montants sont actuellement basés sur une estimation sur le coût total du sous-projet.

⁵ Manuel sur les conventions-programmes 2020-2024 dans le domaine de l'environnement

Tableau 8 : Projets planifiés hors du cadre de l'art 23K LPN

Nom du projet et description	Source de financement	Durée	Coût
3.2 Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture-Alpage et agrotourisme	DGAV/OFAG	20-24	125'000
3.3 Soutien à la transformation et à la distribution des produits par la mise en place de filières courtes.	DGAV/OFAG SPEI	20-24	125'000

3.5 Preuve de l'exploitation raisonnable d'autofinancement de la région

L'engagement financier des communes est conséquent, notamment pour certaines communes dont la capacité fiscale est relativement faible. Il n'est d'ailleurs pas prévu d'augmenter cet engagement à l'avenir.

La participation des citoyens est significative soit par leurs cotisations soit par leur participation directe dans les projets. Le Parc se fixe pour objectif d'augmenter le nombre de membres (notamment grâce à sa stratégie de communication) et de stabiliser ses recettes d'exploitation.

Le PNRJV mobilise des fonds tiers importants notamment grâce au soutien de la Fondation MAVA pour la Nature et le Fond Suisse du Paysage (sur base annuelle).

4. Organe responsable du Parc / gestion

4.1 Organisation de l'organe responsable du Parc

Conformément aux statuts (révisés en 2016, cf. Annexes), les organes du PNRJV sont :

- a) L'Assemblée générale : composée de tous les membres de l'association. Elle est l'organe suprême du Parc dont elle approuve la politique générale et les comptes.
- b) Le Comité : composé de treize à quinze membres au maximum. Il représente de manière équitable les différents partenaires et compte au moins un représentant de chacun des milieux suivants : agricole, forestier, économique, environnemental et touristique. L'autorité cantonale y est invitée en permanence avec voix consultative.

Le Comité a les tâches principales suivantes, en collaboration avec les communes territoriales :

- Proposer des modifications de statuts ;
- Proposer le catalogue pluriannuel de projets ;
- Proposer le programme décennal pour la période de gestion du Parc, figurant dans la Charte, et en contrôler sa mise en œuvre ;
- Nommer le Bureau et contrôler l'application de ses tâches ;
- Informer régulièrement ses partenaires, les communes territoriales et le public sur les activités du Parc ;
- Soutenir la recherche de financement.

- c) Le Bureau : composé d'au maximum sept membres du Comité nommés par lui-même en son sein et dont la majorité doit être des représentants municipaux des communes territoriales. Le président en fait partie de droit. La direction y prend part avec voix consultative. L'autorité cantonale y est invitée en permanence avec voix consultative.

Ses tâches sont principalement de statuer sur des nouveaux projets non intégrés au catalogue de projets, proposer les comptes et le budget et de décider de l'organigramme.

- d) Les organes consultatifs sont : la commission de gestion qui procède à l'examen annuel des comptes, du budget et de la gestion du Parc ; l'organe de révision (société fiduciaire agréée) ; les commissions qui ont pour but de soutenir la mise en œuvre des projets (annexe : cahier des charges), et le Forum organisé annuellement, assemblée participative de l'association.

- e) La Structure professionnelle (voir chapitre suivant).

La nouvelle Charte sera aussi une opportunité de réfléchir à l'organisation de l'organe responsable du Parc en lien à son évolution.

Organigramme 1

Organisation de l'organe responsable du Parc

Assemblée générale

30 communes territoriales
3 communes propriétaires
Membres individuels, familiaux et collectifs

Comité

8 municipaux de communes territoriales
1 représentant des milieux économiques
1 représentant des milieux environnementaux
1 représentant des milieux agricoles
1 représentant des milieux forestiers
1 représentant des milieux touristiques
1 représentant des habitants du PNRJV
1 représentant de la Direction générale de
l'environnement de l'État de Vaud
(voix consultative)

Organe de révision

Commission de gestion

Commission Paysage
Commission Nature
Commission Espace découvertes
du Marchairuz
Commission de labellisation
des produits

Bureau

3 municipaux de communes territoriales
1 représentant des milieux environnementaux
1 représentant des milieux forestiers
1 représentant de la Direction générale
del'environnement de l'État de Vaud
(voix consultative)

Forum annuel participatif

Stratégie décisionnelle

Consultatif et participatif

Afin d'améliorer les échanges entre les communes, il a été décidé par le Bureau, en septembre 2018, d'organiser une réunion ou des visites annuelles destinées uniquement aux communes sur des thèmes d'intérêts communs.

4.2 Organisation de la direction stratégique et équipe opérationnelle

Période 2016–2018

L'équipe du PNRJV a été instable durant la période 2016–2019, avec le départ de plusieurs collaborateurs dont le Directeur en novembre 2017. Une période d'intérim d'environ 6 mois a suivi jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle Directrice en mai 2018. Le Directeur adjoint et une responsable de projets ont démissionné et quitté leurs postes en décembre 2018.

L'équipe professionnelle actuelle est composée d'une Directrice, d'un responsable de projet avec fonction de Directeur adjoint, de responsables de projets (selon les domaines d'action) et d'un poste d'assistante administration et comptabilité. D'autre part, elle est étoffée par des mandats spécifiques confiés à divers spécialistes selon les besoins des projets. L'association est reconnue d'utilité publique et comme établissement d'affectation prioritaire pour le service civil. Elle peut à ce titre engager des civilistes.

Depuis 2016, l'équipe du Parc a travaillé en moyenne avec 8.5 ETP mais seulement à environ 60 % de CDI. Pour exemple, en 2016 le Parc comptait 6.2 ETP pour 2.3 CDD réalisés par neuf personnes différentes.

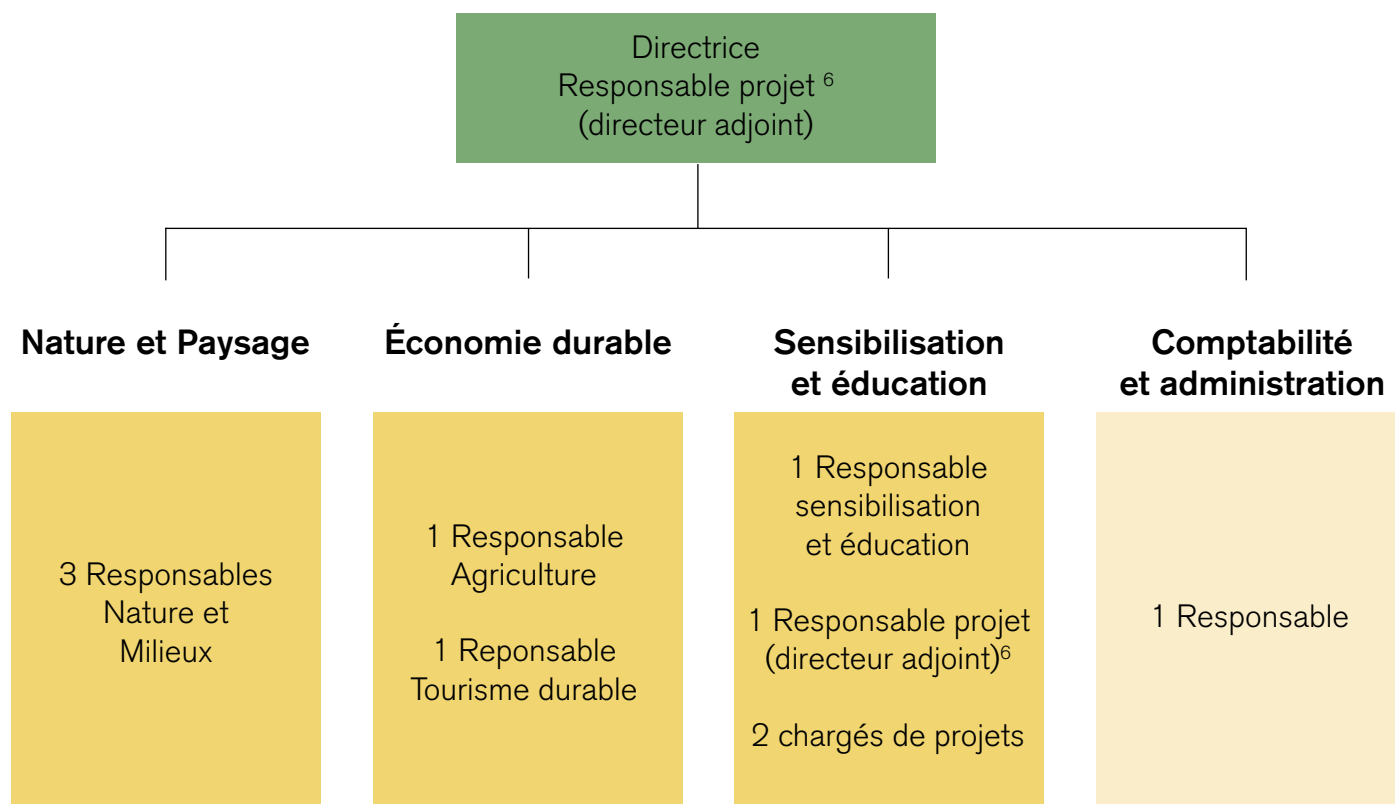
Au milieu de l'année 2018, l'équipe travaillait sur une base de 8.6 ETP sur une base de 6.45 ETP en CDI (avec environ 3 stagiaires en appui supplémentaires).

Ces éléments amènent à plusieurs constats :

- **Stabilité :** l'équipe travaille par renfort de CDD, parfois à répétition, ou d'ajout de pourcentage par des addendum au contrat de CDI amenant à des contrats de CDI de pourcentage partiel. Les collaborateurs en CDD sont souvent payés selon les opportunités des projets et n'apparaissent pas comme faisant entièrement partie de l'équipe. La fonction de chargé-e de projet (CDD) n'est pas claire.
- **Efficience :** les ETP couvrent un grand nombre de CDD ou de postes non stabilisés et les CDI sont tous des postes à temps partiel (majorité à 70 %). L'équipe travaille de manière chronique avec un nombre d'heures supplémentaires élevé et le changement fréquent des personnes en CDD demande du temps et de l'encadrement. Les rôles entre responsables et rôles de soutien étant peu différenciés, les responsables de projets réalisent beaucoup de petites prestations leur faisant perdre du temps pour la mise en œuvre des projets et les aspects stratégiques.
- **Coûts :** ces renforts par petits contrats ponctuels amènent des coûts de gestion élevés. Les rôles peu clairs amènent également des coûts supplémentaires et des duplications dans les tâches. La comptabilisation des coûts et charges n'est pas toujours évidente et transparente.
- **Gestion du savoir :** la situation actuelle amène de la perte de mémoire et de connaissance pour l'institution ainsi qu'un investissement pour former des collaborateurs éphémères.
- **Relation de confiance :** cela peut amener des interlocuteurs dans le doute qui n'identifient pas bien l'équipe du Parc.
- **Valeurs :** l'accumulation de CDD ne correspond pas aux valeurs de l'association du Parc et à sa mission sociale et de développement durable. Cela ne permet pas de travailler dans la sérénité, la rigueur et de manière professionnelle.

Organigramme 2 - Rôles

Direction stratégique et opérationnelle (état juillet 2018)



+ 3 stagiaires / civilistes

L'organigramme montre bien que la plupart des postes sont occupés par des responsables de projets avec un faible soutien administratif et financier. Il en résulte que les responsables de projets ainsi que la Direction passent beaucoup de leur temps à faire des tâches administratives, comptable et d'organisation/représentation (inscriptions d'excursion et petites tâches diverses). Ceci les rend moins opérationnels au niveau de la mise en œuvre et suivi des projets. L'organisation actuelle des RH a démontré la difficulté à délivrer le programme et doit augmenter sa dynamique opérationnelle et à communiquer.

Pilotage: 1,3⁶
Communication: /
Coordination: /
Gestion opérationnelle (finances, ressources, qualité): /

Responsables/chargé-es de projets: 6.35
Administration et comptabilité: 0.7
3 stagiaires/civilistes

Ceci est l'état de l'équipe en juillet 2018, à une période où les pourcentages de l'équipe étaient assez bas. Ces pourcentages varient fréquemment à la hausse en fonction des besoins par des addendum aux contrats.

Il est important de rappeler que l'un des critères d'évaluation de l'OFEV est l'adéquation entre le programme proposé (y.c. le budget demandé) et la mise en place d'une équipe adéquate qui permette d'assurer la qualité et de mettre en œuvre les projets et d'assurer la gestion globale du Parc. Pour exemple, le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut et le Parc Chasseral travaillent sur une base fixe d'environ 9 ETP.

⁶ Le Directeur adjoint n'est pas une fonction en tant que telle, son cahier des charges couvre également un rôle de responsable de projets.

Période 2020–2024 (à mettre en œuvre dès 2019)

Pour la prochaine période, l'organisation de l'équipe professionnelle stratégique et opérationnelle sera centrale pour la réussite de la mise en œuvre du programme et pour faire évoluer le PNRJV vers ses valeurs.

Le Parc vise une équipe multidisciplinaire et capable de s'adapter à des nouveaux thèmes et projets. Cette structure doit pouvoir répondre à la demande des bailleurs de fonds de professionnalisation et de qualité de gestion.

Ce qui change :

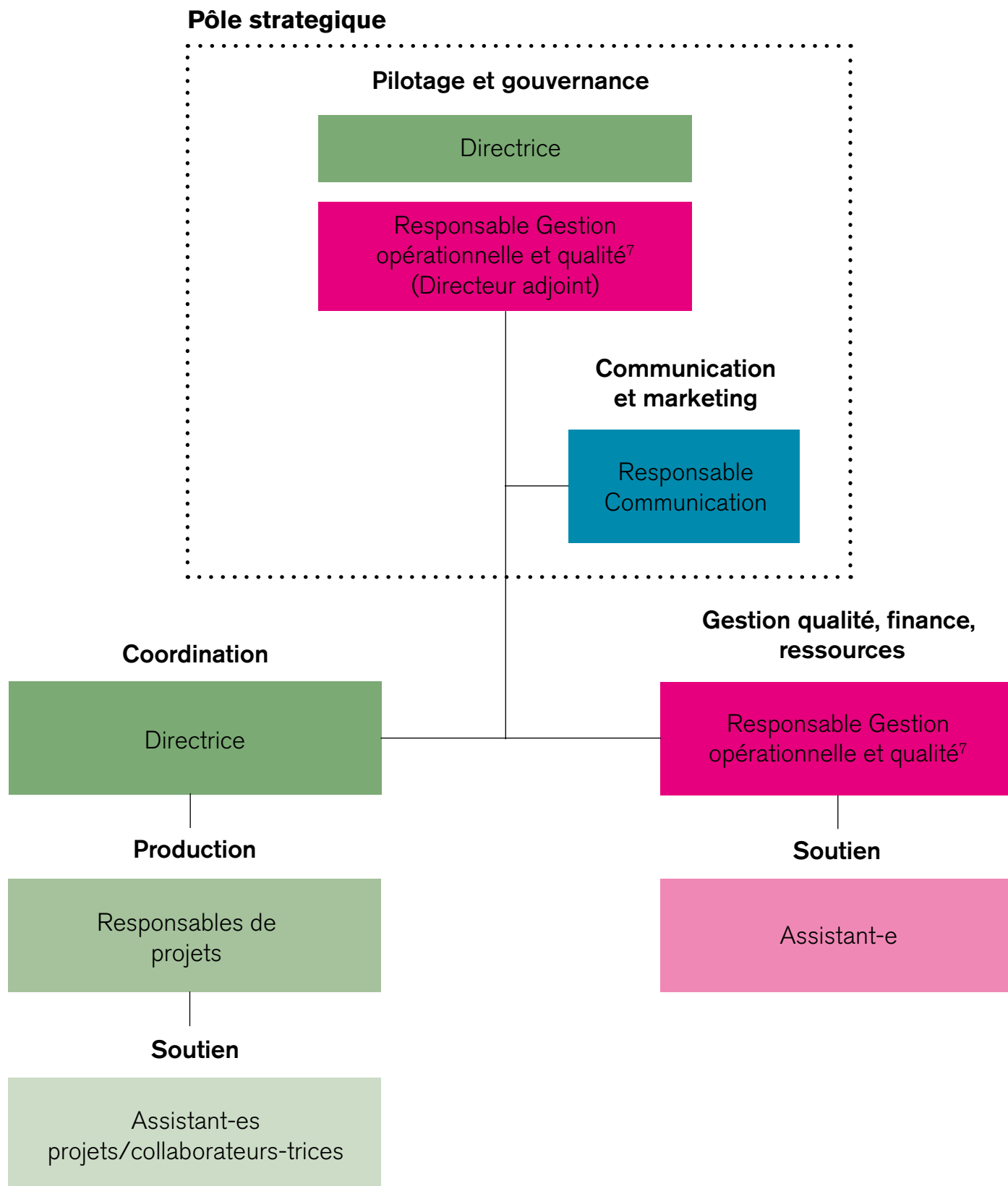
- Le PNRJV est organisé en deux pôles distincts dans leurs fonctions, "un bras gauche et un bras droit". Un pôle de « Production » avec le suivi et la mise en œuvre des projets et un pôle « Qualité, finances, ressources ». Le principe des quatre yeux sera installé avec une double signature au niveau de la Direction.
- La Directrice est responsable de la coordination du pôle de production et gestion de projets.
- Les compétences financières, de gestion des ressources et qualité sont renforcées à travers le recrutement d'un-e responsable de la gestion opérationnelle avec fonction de directeur-adjoint.
- Le niveau de soutien est renforcé par des assistant-es/collaborateurs-trices avec des rôles définis.
- Un-e responsable de communication est recrutée.
- La Directrice, la/le responsable de gestion opérationnelle et la/le responsable communication font partie du pôle stratégique et sont en charge du pilotage et de la gouvernance.
- La structure proposée doit permettre au Parc de délivrer ses missions et d'éviter dans la mesure du possible les heures supplémentaires, qui seront une exception. L'équipe est stabilisée.
- Les responsables de projets se consacrent à leurs tâches de mise en œuvre et suivi de projets. Ils doivent garder du temps pour répondre à de nouveaux besoins.
- Les fonctions de chargés de projets en CDD disparaissent pour faire place à des assistants/collaborateurs représentant un soutien stable.
- Cette structure doit permettre de renforcer les compétences actuellement manquantes tout en amenant une stabilité et transparence.

Les ETP sont entre 8.6 et 8.8 en fonction des recrutements à venir.
Ces ETP sont répartis différemment en fonction des rôles.

- | | |
|-----------------------------------|--|
| ● ● Pilotage : 0.8 | ● Gestion opérationnelle |
| ● Communication : 0.8 | (finances, ressources, qualité) : 0.6 |
| ● Coordination : 0.2 (Directrice) | ● Responsables de projets : 3.9 |
| | ● ● Assistante-s/collaborateurs-trices : 2.3 |

Le Parc continuera à engager 2-3 stagiaires/civilistes ou apprentis dans un objectif de formation.

Organigramme 3
Équipe stratégique et opérationnelle 2020 – 2024
(début de mise en œuvre 2019)⁸

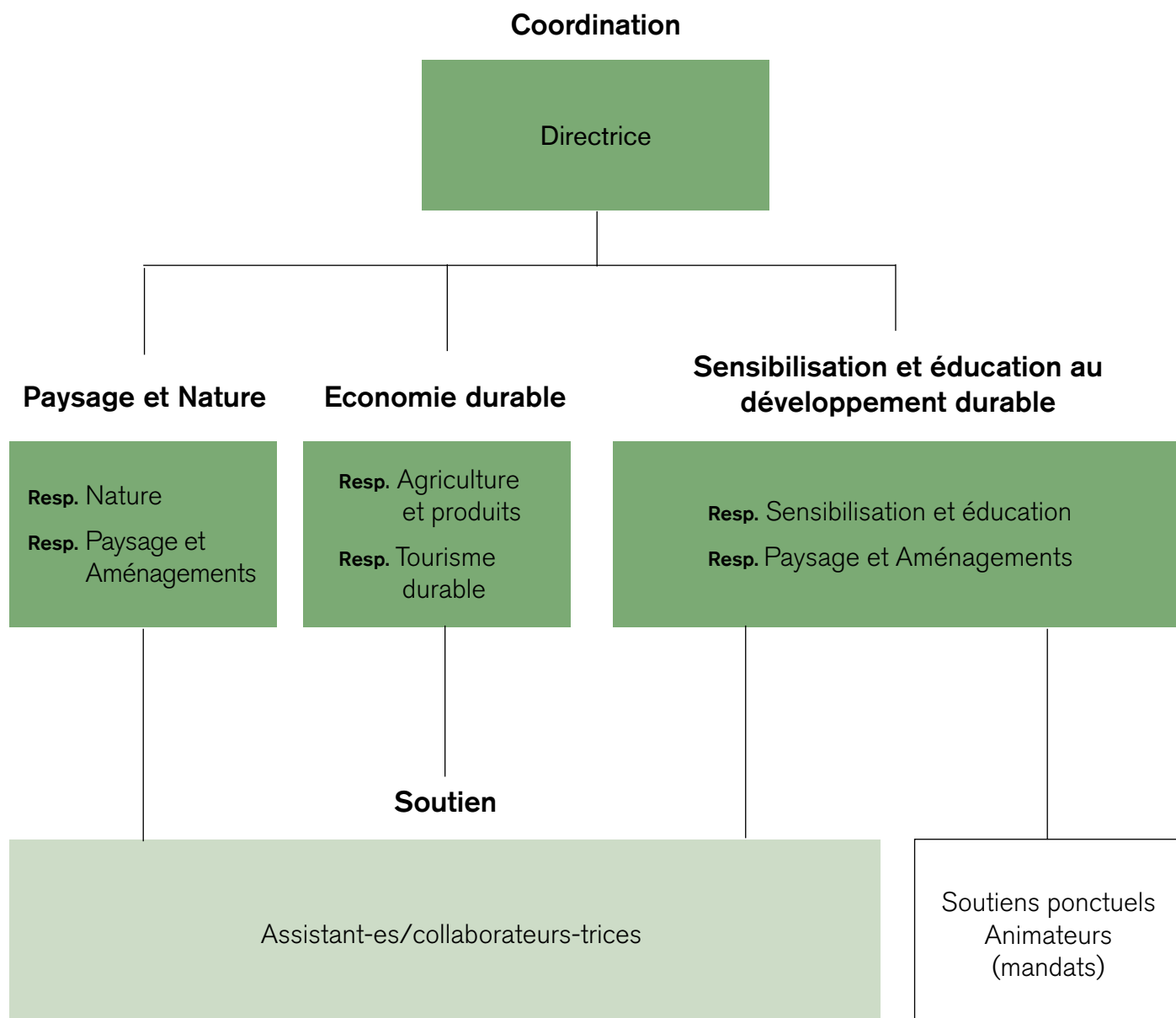


**+ 2 à 3 stagiaires en soutien
au programme**

⁷ Le Directeur adjoint n'est pas une fonction en tant que telle, son cahier des charges couvre également le rôle de responsable de gestion opérationnelle

⁸ L'organigramme a été présenté au Bureau le 28.11.18 pour validation finale

Organigramme 4
Focus sur le pôle de production opérationnelle



L'année 2019 sera une année de transition et de simplification. Des efforts spécifiques seront déjà mis en oeuvre concernant la gestion, la visibilité et la transversalité. La réorganisation institutionnelle et programmatique se mettra déjà en place, afin d'une part de pouvoir déjà profiter d'une dynamique opérationnelle, et d'autre part être prêt pour la période 2020-2024 et atteindre les ambitions visées.



Chapitre 3

Fiches de projets

Introduction	64
1 Patrimoine paysager	68
2 Patrimoine naturel : Biodiversité	78
3 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité	88
4 Tourisme, détente et loisirs durables	98
5 Énergies et mobilité douce	107
6 Sensibilisation et éducation au développement durable	114
7 Identité régionale	122
8 Travailler ensemble et planification	129
9 Communication et marketing	136
10 Gestion et qualité	142

Fiches de projets

Introduction

Ce document présente les fiches de projets complètes qui, avec la planification sur cinq ans (chapitre 2), constitue le *Plan de gestion 2020–2024 du Parc naturel régional Jura vaudois* accompagné de la demande financière. Il sera déposé par le canton de Vaud auprès de la Confédération le 29 mars 2019.

Les projets ont gardé une certaine continuité thématique depuis 2013, année d'obtention du label fédéral Parc d'importance nationale. Cependant, dans un souci de lisibilité, de cohérence et de simplification, le programme actuel du PNRJV a été restructuré. Les 18 projets de la période 2016–2019 ont été regroupés en 10 projets. Certaines réorientations ont été effectuées de par la volonté du Parc de renforcer ses liens avec ses partenaires, d'améliorer son efficacité et sa qualité, ainsi que de mener des actions plus participatives.

Cela ne signifie pas que le Parc diminue ses actions, bien au contraire. En renforçant son mode de fonctionnement, cela lui permet de mieux atteindre ses objectifs. Les projets sont toujours répartis selon les quatre missions (objectifs programme) assignées aux parcs naturels régionaux d'importance nationale par la Confédération. De plus, ils prendront en compte toute l'ampleur du territoire ; périmètre de plus de 530 km², impliquant une coordination avec 30 communes territoriales et 3 communes propriétaires et des aspects transfrontaliers.

Le Parc n'a pas défini d'axe de recherche en particulier. Il collabore cependant avec des institutions spécialisées (HES, universités, etc.) selon les besoins liés aux projets.

Les dix projets sont coordonnés entre eux. La mise en œuvre des uns renforce la mise en œuvre des autres. Ce faisant, l'atteinte des objectifs stratégiques du Parc est facilitée.

La forêt, milieu représentant plus de 60 % du territoire, est omniprésente dans ce programme 2020–2024. Les enjeux liés aux changements climatiques, et les déficits en ressources hydriques notamment, sont également traités au travers de nombreuses actions du Parc et considérés comme des thèmes transversaux. Ce programme, orienté dans le sens d'un développement durable du périmètre, vise à accompagner et à motiver des actions d'atténuation des changements climatiques.

La présentation des 10 fiches de projets a été simplifiée au maximum afin d'en faciliter la lecture tout en conservant le cadre général déterminé par la Confédération. Pour la section "Contribution aux indicateurs d'effet du Parc", le choix a été fait de montrer la contribution aux objectifs de la Charte, ce qui fait plus de sens dans le cas du PNRJV. Une version vulgarisée des projets 2020–2024 sera développée.

Sans votre soutien, le Parc ne pourrait pas accomplir ses missions. Nous adressons nos sincères remerciements à toutes celles et ceux qui s'engagent à nos côtés. Nous nous réjouissons de poursuivre nos collaborations constructives avec vous.

Mission 1

Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage.

Préserver et valoriser.

1 Patrimoine paysager

2 Patrimoine naturel : Biodiversité

Mission 2

Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable.

Renforcer et promouvoir.

3 Agriculture, produits du terroir et économie de proximité

4 Tourisme, détente et loisirs durables

5 Énergies et mobilité douce

Mission 3

Sensibilisation et éducation au développement durable.

Sensibiliser et former.

6 Sensibilisation et éducation au développement durable

7 Identité régionale

Mission 4

Partenariats, communication et garantie territoriale.

Travailler ensemble, planifier et communiquer.

8 Travailler ensemble et planification

9 Communication et marketing

10 Gestion et qualité

Projets du Parc



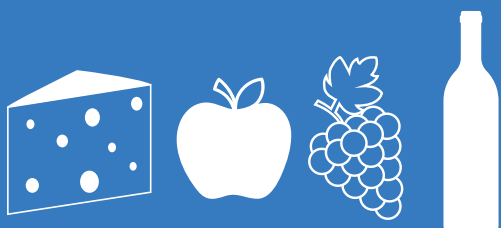
1

**Patrimoine
paysager**



2

**Patrimoine naturel :
Biodiversité**



3

**Agriculture, produits
du terroir et économie
de proximité**



4

**Tourisme, détente
et loisirs durables**



5

**Énergies et
mobilité douce**



6

**Sensibilisation et
éducation au
développement durable**

2020 – 2024

7

Identité régionale



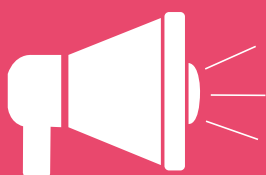
8

Travailler ensemble
et planification



9

Communication
et marketing



10

Gestion et qualité



Développement
durable



Forêts



Changement
climatique

1



Patrimoine paysager

Le PNRJV se positionne comme un acteur central du Paysage. D'une part en travaillant et sensibilisant la population et les visiteurs du Parc aux prestations du paysage et à leurs liens à la qualité de vie afin qu'elles soient mieux perçues et durablement préservées ; d'autre part en soutenant une utilisation durable du paysage, notamment à travers le conseil et la coordination des différents acteurs concernés par l'entretien des paysages emblématiques du Parc.

Ce projet participe ainsi aux deux objectifs généraux de la Stratégie Paysage de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).



Durée du projet

2020 – 2024

Bref descriptif du projet

Dans ce projet, le Paysage est compris au sens de la Convention européenne du paysage et désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

Ce projet a pour but de préserver et de promouvoir, auprès de la population et des autorités locales, le paysage au sens large et de participer à la prise de conscience des prestations du Paysage (économiques, écologiques, sociales). Il vise à développer le Paysage comme un lieu particulier d'identification régionale et du quotidien (localités, routes, zones agricoles et forestières), attractant pour ceux qui y vivent, qui s'y installent (ex: entreprises) et qui le visitent. Conformément à l'objectif général de la Stratégie Paysage, le Parc naturel régional Jura vaudois (PNRJV) mobilise les habitants et les autorités afin de développer leur sentiment d'appartenance et leur attachement au paysage.

Ce projet sera notamment mis en œuvre à travers une implication citoyenne de sensibilisation, d'observation aux prestations du Paysage et à son évolution ainsi que par la valorisation d'éléments paysagers d'importance tels que les murs en pierres sèches. Il a également pour but d'inciter à une utilisation durable du Paysage, grâce à la mise en place d'une plateforme de dialogue entre les acteurs concernés par différents paysages, permettant ainsi une amélioration de la coordination des politiques sectorielles. La mise en œuvre du projet débutera par une zone pilote de pâturages boisés, en intégrant les plans de gestion intégrés (PGI) réalisés notamment par le PNRJV. Le PNRJV valorise ainsi son expérience dans l'intégration paysagère.

Le Parc conseille également les communes afin de renforcer la prise en compte de ses objectifs dans les projets d'aménagement du territoire, conformément au Plan Directeur Cantonal (mesure E12). Le PNRJV pourra ainsi conseiller et soutenir la mise en œuvre d'aménagements permettant de rétablir, d'entretenir, de mettre en réseau ou d'améliorer les valeurs paysagères de l'espace rural (franges villageoises) mais aussi de prendre en compte les enjeux du développement vers l'intérieur, afin de conserver une qualité de vie (espace verts, perméabilité des sols).

Concernant les projets éoliens, la position du PNRJV est consultable sur le site internet.¹⁰

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc

Contribution aux objectifs de la Charte

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
- I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes
- I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois
- I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
- I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
- II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
- III.1 Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
- III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
- III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
- IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
- IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
- IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger
- IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire

⁹ Parc Jura vaudois, <https://parcjuravaudois.ch/les-projets-eoliens-dans-le-perimetre/>

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est d'une grande importance pour le PNRJV qui se positionne comme un acteur important pour promouvoir et favoriser la diversité et la structuration du paysage ainsi que pour valoriser la spécificité du paysage agricole et bâti du Jura vaudois. Le PNRJV peut favoriser les échanges et la coordination ; la valorisation et l'appropriation par la population des questions relatives au paysage ; permettant ainsi d'améliorer la préservation des paysages patrimoniaux définis dans la Charte du Parc.

Liens avec d'autres projets

2. Patrimoine naturel : Biodiversité ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 7. Identité régionale ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing.

Organisation du projet

Direction du projet

Le/la Responsable Paysage et Aménagements
Sous-projet : Coordination entre les acteurs du Paysage (ex : Pâturages Boisés, soutien du responsable Agriculture et produits)
Suivi : Direction, Bureau, avec la Commission Paysage

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Office fédéral de l'environnement (OFEV): 5
Services cantonaux (DGE-Biodiversité, DGE-forêt, SDT, DGAV...): 1, 5
Réseau des parcs suisses « Développement du Paysage »: 1, 3
Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOVd): 1, 2, 3
Autres représentants forestiers (gardes, groupements, etc.): 1, 2, 3
Fonds Suisse pour le Paysage (FSP): 5
Organisations de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM, Région de Nyon): 1, 3
Communes territoriales et propriétaires: 1, 4
Patrimoine suisse: 2
Pro Natura: 1, 3
Habitants du Parc (et hors Parc): 2, 3, 4
Propriétaires (alpages) et amodiataires: 1, 2, 3, 4
Parc naturel régional du Haut-Jura: 1
Parcs naturels régionaux du Doubs et du Chasseral: 1, 3
Canton de Genève: développement du concept Paysage (Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement): 3
Bureaux privés: 6
Institutions de formations et recherche (ex: hepia ...): 1

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Convention européenne du paysage (2000)
Stratégie paysage de l'OFEV (2012)
Stratégie Biodiversité Suisse (2017)
Conception « Paysage suisse » (CPS)
Objectifs généraux Nature et paysage (CPS) (2015)
Projet de territoire suisse ARE 2012
Politique agricole 18-21
Stratégie développement durable suisse
Paysage 2020, Synthèse réalisée pour les Principes directeurs pour la Nature et le Paysage de l'OFEV (2003)
Résultats du programme de monitoring « Observation du paysage suisse » (OPS) (2017)
Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP)

Inventaire et valeurs du Paysage du WSL
 Plan directeur cantonal (2018)
 Inventaires cantonaux et locaux des paysages et géotopes (IMNS)
 Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes (en préparation)
 Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon
 Concept paysage du canton de Vaud

État du projet, prestations et effets

1.1 Observatoire citoyen du Paysage

État du projet

Lors de la période 2016 – 2019, des ateliers de lecture du Paysage et des formations sur les inventaires du Paysage ont été réalisés. Le projet d'Observatoire du Paysage, prévu pour 2016 – 2019, n'a pas pu se réaliser. Le sous-projet, qui débutera en 2019, « Promotion de l'infrastructure écologique : une approche pilote via le paysage et la valorisation touristique » devrait permettre de valoriser des lieux importants en lien avec différents services offerts par le paysage (esthétique du lieu, patrimoine, social, qualité de vie). Il pourra nourrir les réflexions de l'Observatoire du Paysage.

Prestations

L'Observatoire du Paysage du PNRJV se nourrit des expériences des parcs Chasseral et Doubs qui ont développé ce concept depuis plusieurs années. Il s'inspire également de celui mis en place dans le cadre de la conception Paysage du canton de Genève.

Le PNRJV s'engage à impliquer la population locale dans la conception et la documentation de chaque site en faisant appel à la « mémoire retrouvée » ou à des enquêtes photographiques en immortalisant, par exemple sous le même angle deux fois par an en fonction des saisons, le même paysage sur au moins deux ans. Cette approche permet de réaliser un monitoring de l'évolution du paysage et de sensibiliser la population, et par exemple de valoriser le paysage structuré des campagnes. Les photos/dessins sont partagées sur le site internet du Parc et font l'objet d'expositions.

Ce projet fait également partie d'une démarche franco-suisse afin de partager les observations sur un espace de vie commun, soumis à des dynamiques socio-économiques partagées.

A travers ce monitoring, l'Observatoire du Paysage permet d'améliorer la compréhension des paysages ainsi que des services offerts par ces derniers (qualité de vie, bien-être, détente). Il permet également de nourrir des discussions avec différents acteurs sur le paysage du quotidien (paysage industriel, lisière de forêt, allée d'arbres, arbre isolé, etc.) afin d'en développer une vision partagée et de renforcer son importance auprès de la population.

Par cette action, le PNRJV cherche à valoriser les prestations du paysage en tant qu'interactions entre nature et société.

Enfin, le PNRJV initie des rencontres pour valoriser l'implication des citoyens. Il crée ainsi des groupes d'acteurs locaux qui « parrainent » les sites jugés d'importance paysagère ou d'autres initiatives locales.

Indicateur(s) de prestations

Annuel

L'évolution des paysages emblématiques est documentée.

Pour la convention
programme (OFEV)**Calendrier**

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Observatoire citoyen du Paysage	Échange avec les autres parcs et acteurs Développement concept	Mise en place de l'observatoire Mise en œuvre des actions	Mise en œuvre des actions	Continuation Évaluation	Évolution Réflexion pour la suite

1.2 Valorisation et restauration d'éléments paysagers emblématiques et des murs en pierres sèches

État du projet

Depuis 2013, le PNRJV coordonne et soutient financièrement la restauration de murs en pierres sèches, élément paysager emblématique de son périmètre. Ce projet est un élément important pour les communes du Parc. La restauration a pu être réalisée grâce au soutien du Fonds Suisse pour le Paysage (FSP) qui complète les fonds apportés par les communes. Le PNRJV a obtenu des fonds supplémentaires du canton de Vaud et de la Confédération pour ce projet, durant la période 2016-2019.

Prestations

Pour la phase 2020–2024, il s'agit de continuer la restauration des murs dans la mesure du possible en fonction des financements à disposition, permettant ainsi de valoriser et préserver le paysage des crêtes, mais également de valoriser les prestations fournies par le Paysage à caractère de bien public. Un lien fort est développé entre cette prestation et la fiche 7. « Identité régionale », notamment à travers la valorisation du savoir-faire des muretiers, le projet 4. « Tourisme, détente et loisirs durables » et 6. « Sensibilisation et éducation au développement durable » considérant les murs comme un thème emblématique du Parc et le rôle de couloirs/réseaux que jouent ces murs au niveau de la faune (projet 2. « Patrimoine naturel : Biodiversité »).

La méthode d'inventaire des murs développée par le Parc est partagée avec d'autres parcs et partenaires.

De plus, le PNRJV identifie des sites prioritaires dans lesquels d'autres éléments paysagers mériteraient d'être restaurés afin d'assurer la qualité du paysage.

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Valorisation et restauration d'éléments paysagers emblématiques et des murs en pierres sèches	Analyse du projet Orientation-Synergies pour valoriser les murs en lien avec les autres projets du Parc Mise en œuvre	Mise en œuvre Bilan sur l'état du projet et évaluation de l'approche	Adaptation si besoin Mise en œuvre	Adaptation si besoin Mise en œuvre	Évaluation Adaptation suite en fonction des financements

1.3 Coordination entre les acteurs du paysage : ex. Pâturages Boisés

État du projet

Le PNRJV a travaillé pendant plusieurs années à l'élaboration de plans de gestion intégrés (PGI), un outil de dialogue permettant de réunir les partenaires pour trouver des solutions acceptables par tous. Le PGI permet une gestion raisonnée des alpages et fixe des buts et des mesures concrètes à réaliser. Le PNRJV travaille actuellement à rassembler tous les PGI réalisés dans son périmètre.

En parallèle, des demandes ont émergé de la part des acteurs forestiers concernant les paysages des pâturages boisés et le lien forêt-agriculture. Ces derniers souhaitent que le PNRJV joue un rôle de conciliation et d'information vis-à-vis des représentants des différents milieux intéressés par la gestion des pâturages. Ces dernières années, des étés de plus en plus secs renforcent les enjeux relatifs aux différents usages des pâturages boisés. L'élaboration des PGI vise à optimiser les différentes ressources du pâturage boisé tout en prenant en compte les enjeux paysagers et la biodiversité.

De plus, un manque de communication sur les actions entreprises et expériences dans la région a par ailleurs été relevé.

Prestations

Comme relais régional des projets de mise en réseau dans l'agriculture et des projets de qualité du paysage, le Parc peut aider à la déclinaison des politiques publiques en lien aux pâturages boisés.

D'une part, le PNRJV met en place une plateforme d'échanges en lien à une zone pilote comprise entre Le Chenit et Bière, avec les différents acteurs concernés. En tant qu'acteur de conciliation, il veille à favoriser les interactions entre les différentes politiques sectorielles, afin de mettre en place un échange d'informations permettant des actions coordonnées. Il prend également en compte les bonnes pratiques existantes. Les résultats de cette coordination sont mis en œuvre par les acteurs concernés, communiqués et répliqués dans d'autres zones.

D'autre part, le Parc soutient les propriétaires et exploitants pour des actions concrètes, en particulier celles définies dans le PGI (rajeunissement des pâturages, réflexion sur la mise en place des points d'eau, réflexion sur les réseaux de clairières).

Il communique aux propriétaires et/ou gestionnaires les actions possibles en faveur du paysage afin, notamment, de faciliter la mise en œuvre des recommandations cantonales. Les possibilités de subventionnement pour la promotion de chottes par le programme « RPT biodiversité en forêt » ainsi que par les programmes CQP (Contribution à la qualité du paysage) de l'OFAG sont communiquées.

En cas de succès, le PNRJV pourrait étendre cette prestation à la gestion d'autres paysages définis comme importants (Pied du Jura ou à travers les échanges de l'Observatoire du Paysage).

Indicateur(s) de prestations

Annuel dès 2021

Le Parc a organisé au moins une réunion annuelle de la plateforme de coordination entre les acteurs du Paysage.

Pour la convention programme (OFEV)

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Coordination entre les acteurs du Paysage	Planification concertée avec le canton	Coordination et soutien	Coordination et soutien	Coordination et soutien	Coordination et soutien Évaluation

1.4 Conseils pour des aménagements paysagers en faveur de la qualité de vie

État du projet

La mesure E12 du Plan Directeur Cantonal relative aux parcs naturels régionaux précise que les communes « tiennent compte des objectifs et des exigences du parc dans leurs activités à incidence spatiale et dans leur plan d'aménagement local ». Cette exigence figure explicitement dans le questionnaire de l'examen préliminaire, introduit dans le cadre de la révision de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire (LATC), ce qui devrait favoriser son application.

Pour l'instant, le PNRJV n'a pas encore travaillé sur cette thématique mais envisage de mettre ses compétences en matière de gestion paysagère au service des communes, afin de soutenir des aménagements favorisant la qualité de vie et les dynamiques sociales.

Prestations

Dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire, le Parc conseille les communes et échange avec elles sur l'aménagement des bordures de villages (franges villageoises) et des espaces verts situés à l'intérieur des villages, les aidant ainsi à prendre en compte les objectifs du Parc. Il veille ainsi à préserver la qualité du paysage, notamment ses prestations sociales, et favoriser la qualité de vie.

Un à deux projets pilotes sont réalisés sur participation volontaire des communes concernées et en partenariat avec les organisations de développement régional. Ces projets pilotes sont réalisés en coordination avec le projet 2. « Patrimoine naturel : Biodiversité », plus précisément les projets relatifs à la mise en réseau et aménagements des espaces verts villageois pour la biodiversité.

Ce sous-projet peut soutenir les échanges d'expériences entre communes lors, par exemple, de séminaires au sein du projet 6. « Sensibilisation et éducation au développement durable » (6.2 "Séminaires et échanges d'expériences").

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Conseils pour des aménagements paysagers en faveur de la qualité de vie	Conceptualisation	Développement de projets pilotes Mise en œuvre et échange	Mise en œuvre et échange	Mise en œuvre et échange	Mise en œuvre et échange Évaluation

1.5 Mesures de gestion et exploratoires

État du projet

À ce stade, le développement du rôle du Parc en lien au paysage au sens large et les mesures mises en place par le Parc pour soutenir les outils légaux existants constituent une orientation nouvelle. Le PNRJV doit donc investir des ressources importantes afin d'assurer la pertinence des actions proposées et l'ancrage dans son territoire.

Prestations

Afin d'évaluer d'autres pistes pour le développement de cette thématique, la mise en place de mesures exploratoires est envisagée.

Il est notamment prévu d'évaluer la pertinence de développer des actions relatives à la « médecine du paysage », ou les bienfaits du paysage sur la santé, sur le modèle du Jurapark Aargau. D'autres prestations peuvent être envisagées en fonction des opportunités.

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion générale et mesures exploratoires					

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Observatoire citoyen du Paysage	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Valorisation et restauration d'éléments paysagers emblématiques et des murs en pierres sèches	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000	525 000
Coordination entre les acteurs du Paysage : ex : Pâturages Boisés	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Conseils pour des aménagements paysagers en faveur de la qualité de vie	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Gestion et mesures exploratoires	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total	245 000	245 000	245 000	245 000	245 000	1 225 000

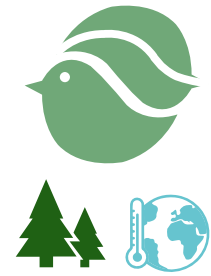
Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	16 307	17 624	19 891	19 891	19 891	93 604	93 604
Membres privés /sponsors / donateurs	2 650	2 864	3 232	3 232	3 232	15 211	15 211
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	106 381	95 591	77 020	77 020	77 020	433 032	51 468 ¹⁰
Contributions matérielles	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton Parcs	30 576	33 046	37 295	37 295	37 295	175 508	175 508
Confédération Oparcs	84 085	90 875	102 562	102 562	102 562	482 646	482 646
Total	245 000	245 000	245 000	245 000	245 000	1 225 000	818 436

Note: Pour certaines prestations du projet, liées à la mise en oeuvre et non comptabilisées dans le budget, des financements seront demandés dans le programme partiel "Paysages dignes de protection".

¹⁰ + Fonds Suisse pour le Paysage - Contrats annuels (5x70 000 CHF)

2



Patrimoine naturel : Biodiversité

L'un des rôles importants du PNRJV est de préserver et valoriser la biodiversité, indispensable à la vie sur terre. La biodiversité est créatrice de valeur ajoutée, notamment en fournissant des services indispensables pour la société et l'économie.

Le Parc se base principalement sur la Stratégie Biodiversité Suisse et sa mise en oeuvre au niveau cantonal. Conscient que pour maintenir la biodiversité, il est important de considérer l'ensemble des dynamiques et interactions, plusieurs objectifs de la Stratégie Biodiversité Suisse sont traités également à travers d'autres thèmes et projets (ex : Paysage, Agriculture, Energies, Sensibilisation et éducation, etc.).



Durée du projet

2020 – 2024

Bref descriptif du projet

Ce projet fait écho à la Stratégie Biodiversité Suisse. Il se veut intégré et permettant la conservation et le renforcement d'une biodiversité riche.

Premièrement, le Parc travaille sur la qualité et la diversité des milieux naturels ainsi que des aires de mise en réseau. Il s'agit alors de favoriser la mise en place de mesures (plantation de vergers hautes tiges, de haies, création et restauration de mares, murgiers, tas de bois, etc.) mais aussi de sensibiliser le grand public à l'importance des couloirs écologiques et d'assurer la coordination avec d'autres outils (réseaux agro-écologiques, biodiversité en forêt, contrat corridors d'agglomération) afin d'apporter une réelle plus-value avec les actions du Parc.

Les mesures et les milieux concernés (biotopes, milieux humides mais également nature en villages et en zones rurales) découlent des actions menées lors du projet pilote d'infrastructure écologique (2016 – 2017), ainsi que d'autres projets réalisés dans le cadre de financements complémentaires mesures IE (2018 – 2019), permettant d'identifier certaines mesures subsidiaires aux actions du canton qui pourront être menées avec pertinence par le Parc. La nature dans les villages fait l'objet d'un focus particulier. Des actions, inspirées du concept directeur «Nature en ville» de la ville de Lausanne, sont développées et proposées aux communes. Ces actions doivent permettre de préserver et renforcer les valeurs naturelles présentes dans les villages au bénéfice de la biodiversité mais aussi de la qualité de vie. Ce concept peut notamment être valorisé dans le cadre du projet 1. "Patrimoine paysager" afin de conseiller les communes en matière d'aménagement du territoire et paysager en faveur de la qualité de vie. Le Parc continue également de soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes qui constituent une menace pour les espèces indigènes.

Deuxièmement, des mesures spécifiques supplémentaires permettent de favoriser la survie de certaines espèces emblématiques du Parc et typiques de certains milieux (espaces urbains, milieux agricoles, forêts, murs, mares). Le rôle et l'importance des services écosystémiques rendus par ces espèces sont mis en évidence. Les actions citoyennes pouvant être réalisées pour les favoriser sont renforcées et encouragées. Un focus annuel sur une espèce phare est effectué. La fourmi des bois, l'hirondelle de fenêtre, l'hermine et la belette, le crapaud accoucheur ou encore le hérisson, servent d'ambassadeurs pour la communication.

Finalement, les services rendus par la nature (services écosystémiques) sont valorisés à travers des exemples de bonne gestion de milieux, notamment les milieux forestiers, et le lien à l'eau. Cette approche vise plusieurs objectifs. Elle favorise une perception de la biodiversité comme une base essentielle de la vie, afin de faciliter sa prise en compte dans des décisions et des pesées d'intérêts. Elle met également en évidence le lien entre les services rendus par la nature et leur valeur économique. Enfin, elle explicite le capital que constitue la nature en lien au bien-être de chacun.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc

Contribution aux objectifs de la Charte

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.1.1** Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvopastorale
- I.1.1** Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvopastorale
- I.2.1** Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
- I.2.2** Valoriser la biodiversité
- I.2.3** Valoriser le réseau des milieux humides en particulier ceux d'altitude
- II.2.1** Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
- III.1** Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
- V.1** Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV

Importance du projet pour le Parc

Le projet répond à l'une des missions principales du Parc. Le travail mené durant ces dernières années a permis de définir les principales actions et mesures. Les actions en lien à l'infrastructure écologique ont permis d'acquies une vision à l'échelle du territoire du Parc et de définir un catalogue de mesures ainsi que des zones d'intervention prioritaires. Durant cette période, l'importance de la coordination et la complémentarité avec les autres acteurs et outils présents sur le territoire sera cruciale pour atteindre des objectifs ambitieux tels que définis dans la Stratégie Biodiversité Suisse.

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 7. Identité régionale ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing.

Organisation du projet

Direction du projet

Le / la Responsable Nature
Suivi : Direction, Bureau et la Commission Nature

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Office fédéral de l'environnement (OFEV) : 5
Services cantonaux : DGE-BIODIV ; DGE-FORET, DGAV : 1, 5
Communes territoriales et propriétaires : 1, 4
Réseau des parcs suisses : 1, 3
Fondation MAVA pour la nature : 5
Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOVd) : 1, 2, 3
Autres représentants forestiers (gardes, groupements, etc.) : 1, 2, 3
Agglomération franco-valdo-genevoise : 1
Région de Nyon - Corridor biologique : 1
Association des agriculteurs pour les réseaux écologiques : 1, 3
Ambassadeurs du Parc : 2
Habitants et associations locales : 2, 3, 4
Station Ornithologique Suisse : 1
Propriétaires fonciers (privés ou publics) : 1, 3
Haute École du Paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) : 1
Société vaudoise des Sciences naturelles : 1
Info fauna - karch : 1
WWF « connexions naturelles » : 1, 3
Pro Natura : 1, 3
Ville de Lausanne : 1, 3
Parc péri-urbain du Jorat : 1
Région Morges : 1

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Stratégie Biodiversité Suisse (2012) et Plan d'action à la Stratégie Biodiversité Suisse (2017)
 Stratégie suisse pour le développement durable (16 – 19) et agenda 2030
 Politique agglomération 2016+ (ARE)
 Politique agricole 18-21
 Projet territoire Suisse (2012)
 Plan directeur cantonal (2018)
 Plan de conservation des espèces Suisse (2012)
 Indicateurs pour les biens et services écosystémiques (2011)
 Réseau écologique cantonal REC-VD.
 Directive cantonale relative à la « biodiversité en forêt »
 Inventaires des biotopes et des sites marécageux
 Inventaire cantonal des biotopes d'importance nationale, régionale et locale (en cours)
 Projet pilote de l'infrastructure écologique 16 – 17 (rapport BEB)
 Inventaire Hirondelles de la Station Ornithologique Suisse
 Contrats corridors
 Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes (en préparation)
 Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon

État du projet, prestations et effets

2.1 Toile verte : Milieux et mise en réseau

État du projet

Le projet s'inscrit dans la suite et en relation aux résultats apportés par le projet infrastructure écologique (IE), ainsi que dans la poursuite des mesures actuelles issues, tant de l'infrastructure écologique que du projet Toile verte (ex : plantation de haies, vergers, création et revitalisation de biotopes et milieux humides). Une partie de ces mesures ont pu être mises en œuvre à travers les financements de la Fondation MAVA pour la nature. Une exposition itinérante a également été réalisée pour sensibiliser à l'importance de la mise en réseau de milieux pour la conservation de la biodiversité, permettant ainsi de continuer à bénéficier de nombreux services écosystémiques. La période 2020 – 2024 doit permettre d'étendre les mesures en lien à la Toile verte et de faciliter la communication et la compréhension des actions mises en place. Le Parc accompagne actuellement des actions de lutte contre les espèces exotiques envahissantes sur des sites jugés problématiques et propose un soutien sous forme de conseils ou de formation afin d'aider les communes et les habitants à lutter de manière autonome et adaptée.

Prestations

Dans le cadre de ce projet, le Parc développe les prestations suivantes, en coordination avec le Canton :

- Il identifie et priorise, au sein de son territoire, les lacunes en matière d'infrastructure écologique (notamment en ce qui concerne les zones relais/aires de mise en réseau) ;
- Il établit un catalogue de mesures favorisant la biodiversité à destination des autorités publiques et des propriétaires privés. Ces mesures traitent notamment des milieux humides ou des murs en pierres sèches mais également du milieu bâti ;
- Il développe un concept Nature dans les villages et encourage sa mise en œuvre ;
- Il met à disposition des communes son expérience en matière de gestion et d'entretien de biotopes d'importance locale et les encourage à prendre les mesures appropriées ;

- Il veille à promouvoir d'anciennes variétés afin de favoriser la diversité patrimoniale et génétique et évalue les possibilités de synergies avec la mise en valeur de certains produits (fruits, céréales, ...) ;
- Le Parc continue également à sensibiliser à la problématique des espèces exotiques envahissantes et à soutenir la mise en place d'actions visant à les éradiquer et à mieux connaître leurs étendues.

Le Parc se coordonne avec les autres acteurs du territoire afin d'identifier en amont les possibilités de collaboration pour la mise en œuvre de certaines actions. Cette coordination permet également de clarifier le rôle de chacun et les zones où le Parc peut amener une plus-value.

L'exposition Toile verte continue à être présentée lors de divers événements afin de sensibiliser à l'importance de milieux fonctionnels et de leur mise en réseau.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

2021, puis annuel

Le concept Nature dans les villages est développé et partagé annuellement.

Annuel

A l'échelle d'une commune, des mesures ont été proposées.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Toile verte : Milieux et mise en réseau	Catalogue de mesures	Concept Nature dans les villages	Mise en œuvre Bilan	Mise en œuvre	Mise en œuvre
	Coordination-collaboration Priorisation	Mise en œuvre Coordination	Coordination	Coordination	Coordination
	Mise en œuvre				

2.2 Drôles de petites bêtes (espèces emblématiques et prioritaires)

État du projet

Actuellement, le Parc met déjà en place des mesures en lien à plusieurs espèces :

- Hirondelle de fenêtre et martinet noir : la pose de nichoirs pour les hirondelles de fenêtre et martinets ainsi que les conseils prodigués par le Parc ont grandement favorisé la nidification. Dernièrement, une collaboration avec la Station Ornithologique Suisse a permis de profiter de leur inventaire pour prioriser les zones de pose de nichoirs.
- Crapaud accoucheur : ces mesures ont été complétées par des mesures de sauvetage d'amphibiens lors de la migration. Un inventaire des populations de crapaud accoucheur est en cours.

- Hermine : le Parc a encadré un travail de fin d'étude de l'hepia concernant l'hermine et la faune des murs. Des mesures pour favoriser l'hermine et la faune des murs sont en cours.

Prestations

Un focus annuel est fait sur une espèce emblématique afin de mieux communiquer sur les enjeux en lien à son habitat et les services rendus à l'Homme. Le Parc coordonne la mise en place des aménagements favorables pour ces espèces, afin de mieux préserver les milieux nécessaires à leur survie et sensibiliser aux services qu'elles fournissent. Chaque espèce est mise en relation à un type de milieu nécessaire à sa survie. En ceci, il complète le sous-projet 2.1 « Toile verte : Milieux et mise en réseau ».

Les espèces choisies sont soit des espèces prioritaires car en déclin, soit à valeur patrimoniale, soit en voie de déclin. Elles sont toutes en lien avec un milieu d'importance pour le Parc. Elles permettent de sensibiliser la population aux différents milieux ainsi qu'aux services écosystémiques et jouent le rôle d'espèces « parapluies », permettant de préserver un cortège d'espèces plus conséquent.

Les espèces et thématiques suivantes sont mises en avant (focus annuel):

- Fourmi des bois (espèce patrimoniale régionale) : forêts, indications sur l'état phytosanitaire de la forêt ;
- Hérisson (espèce de la Convention de Berne demandant des actions pour la sauvegarder) : village, lutte naturelle dans les jardins contre les limaces ;
- Hirondelle de fenêtre (espèce prioritaire) : villages et milieux agricoles, auxiliaires agricoles, lutte naturelle contre les insectes, risque avec les pesticides et manque de matériel pour la construction de nids ;
- Crapaud accoucheur (espèce prioritaire) : plan d'eau, murets, symbole de la disparition des milieux humides, lutte contre les insectes et moustiques ;
- Hermine et belette (espèces prioritaires) : milieux agricoles, importance des murs en pierres sèches, lutte contre les campagnols.

Le Parc participe à la préservation de ces espèces en soutenant des actions comme la pose et le suivi de nichoirs, la mise en place de caches et la sensibilisation aux bonnes pratiques. Des actions de sensibilisation, de participation citoyenne et pédagogiques sont développées en collaboration avec des associations locales, des ONG, la Station Ornithologique Suisse ou encore la société vaudoise de sciences naturelles.

Les actions sont menées de manière la plus participative possible en encourageant les initiatives citoyennes et innovantes (inventaire participatif, etc.). Le Parc doit toutefois prioriser les demandes et trouver des partenaires pouvant soutenir les actions menées notamment pour l'hirondelle de fenêtre.

À noter que la société vaudoise des sciences naturelles pour fêter ses 200 ans mettra en avant les fourmis du canton en 2019. Cela est un exemple où le Parc, à l'échelle de son territoire, peut être un partenaire important et prendre le relais, par exemple en 2020.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Une action citoyenne réalisée, dans chaque région du Parc, en lien à une espèce.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Drôles de petites bêtes (espèces emblématiques et prioritaires)	Focus sur une espèce et mise en œuvre / bilan	Focus sur une espèce et mise en œuvre / bilan	Focus sur une espèce et mise en œuvre / bilan	Focus sur une espèce et mise en œuvre / bilan	Focus sur une espèce et mise en œuvre / bilan

2.3 Services de la nature (services écosystémiques)

État du projet

Ce projet vise à valoriser les services rendus par la nature (services écosystémiques) à travers des exemples de bonne gestion de milieux, notamment les milieux forestiers, et le lien à l'eau.

La prestation actuelle « Sylvotrophée » informe et sensibilise déjà à la multifonctionnalité de la forêt. Cette action visant à l'échange d'expériences a été initiée par le PNRJV et la Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois et est soutenue par Pro Natura Vaud. En 2017, une première édition s'est focalisée sur le thème des bonnes pratiques en faveur du paysage. Dix propriétaires (communes) et gardes forestiers passionnés se sont portés candidats pour présenter une parcelle forestière à un jury constitué d'écologues, de sylviculteurs et d'usagers.

Ce projet sur les services de la nature s'inspire également d'un projet pilote existant réunissant différents acteurs de l'eau et de la forêt notamment, visant à préserver les capacités de filtration des forêts et, dès lors, la qualité de l'eau de source. Mené sur plusieurs sites de 2008 à 2012, il a mis en exergue l'interdépendance des fonctions assumées par les propriétaires-exploitants forestiers et les distributeurs d'eau. La Chambre des Bois de l'Ouest Vaudois (CBOVd), en collaboration avec le Groupement forestier de la Serine (AGFORS, région La Côte), a élaboré un catalogue de mesures en faveur d'une protection durable des eaux souterraines. Un contrat type a été mis en place et les mesures qui en découlent pourraient être reproduites ailleurs, notamment en collaboration avec certaines communes du Parc qui n'ont pas encore mis en place ces mesures.

Prestations

Dans le cadre de ce projet, le Parc développe les prestations suivantes :

- Répliquer l'exemple du projet pilote décrit ci-dessus dans d'autres zones du Parc ;
- Sensibiliser sur les différents types de services écosystémiques en lien à la gestion de certains milieux et leurs impacts sociaux et économiques ;
- Favoriser les échanges d'expériences sur des projets similaires et le dialogue entre les acteurs concernés par la gestion de ces différents milieux.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Services de la nature (services écosystémiques)	Prospection Conceptualisation	Réalisation	Réalisation	Évaluation	Continuation en fonction de l'évaluation

2.4 Mesures de gestion et exploratoires

État du projet

De par leurs caractères innovants et mobilisateurs, les projets du Parc peuvent contribuer de manière importante à la valorisation de la biodiversité et de sa création de valeur.

Ceci demande un investissement afin d'assurer une coordination optimale entre les acteurs et les outils existants et les enjeux du territoire.

Le succès des projets du Parc dépend toujours de l'acceptation et de l'appropriation des acteurs locaux.

Le Parc doit pouvoir rester ouvert à de nouvelles idées et opportunités.

Prestations

Le Parc assure le développement et la mise à jour de ses connaissances et compétences en matière environnementale mais également en gestion du territoire. Il les met au service des acteurs locaux, et en particulier des communes, aussi souvent que nécessaire et s'efforce de promouvoir la prise en compte des objectifs de la Charte dans un esprit de concertation. Dans la mesure du possible, il se rend disponible pour promouvoir et saisir d'autres opportunités de mettre en œuvre des mesures conformes à ses objectifs et aux stratégies en lien à la biodiversité.

Enfin, il explore la possibilité de promouvoir d'autres actions en relation avec les politiques publiques nature et paysage et de développer des projets « modèle » pour un développement territorial durable en utilisant intelligemment les ressources naturelles (ARE).

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures Exploratoires					

Budget et financement

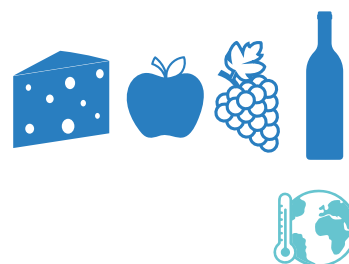
Budget et financement						
Coût par projet						
Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Toile verte : Milieux et mise en réseau	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	600 000
Drôles de petites bêtes (espèces emblématiques et prioritaires)	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Services de la nature (services écosystémiques)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Mesures de gestion et exploratoires	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	13 970	18 360	25 915	25 915	25 915	110 075	110 075
Membres privés / sponsors / donateurs	2 270	2 983	4 211	4 211	4 211	17 887	17 887
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	124 532	88 564	26 660	26 660	26 660	293 076	176 560
Contributions matérielles	11 000	11 000	11 000	11 000	11 000	55 000	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	26 194	34 425	48 590	48 590	48 590	206 390	206 390
Confédération Oparcs	72 034	94 668	133 624	133 624	133 624	567 572	567 572
Total	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000	1 250 000	1 078 484

Note: Pour certaines prestations du projet, liées à la mise en oeuvre et non comptabilisées dans le budget proposé, des financements seront demandés dans le cadre de la Convention-Programme "Protection de la Nature".

3



Agriculture, produits du terroir et économie de proximité

Le projet vise à renforcer la vitalité du territoire, notamment à travers la promotion et la labellisation de produits et la valorisation de services régionaux. Il vise également à soutenir l'agriculture dans son rôle multifonctionnel et à accompagner des projets collectifs tout en soutenant une approche qualitative adéquate.

Une partie importante des services rendus par la multifonctionnalité de l'agriculture est également développée dans les projets Patrimoine paysager et Patrimoine naturel.



Durée du projet

2020 – 2024

Bref descriptif du projet

Les produits transformés sur place génèrent une plus-value et contribuent à favoriser un bilan « énergie-pollution-santé » positif. Ces produits dépendent toutefois d'une image de marque liée au Paysage.

Le PNRJV entend donc développer la labellisation « Parc » avec les producteurs, en simplifiant l'accès au label et en élargissant la gamme de produits pouvant être labellisée. Il veille également à valoriser les produits du terroir (non-labellisés) et les entreprises partenaires. Il est important de préciser que la simplification de l'accès au label se fait sans abaisser les critères de sélection.

Une stratégie de marketing est développée afin de faire le lien avec les opportunités en matière de débouchés économiques (avec les points de vente directe et de promotion de l'agriculture de proximité en général). Cette stratégie s'adresse en priorité aux acteurs économiques de la région (producteurs, artisans, restaurateurs).

Le Parc collabore avec les organismes de développement économique régionaux afin de coordonner des actions collectives favorables à la création de valeur ajoutée pour les activités agricoles au sein de son territoire. Dans ce domaine, il accorde une attention particulière à la filière de l'agrotourisme ainsi qu'à la valorisation des alpages.

Afin de permettre la transformation locale des matières premières, le PNRJV soutient les agriculteurs dans des démarches visant à doter le territoire du Parc des infrastructures nécessaires (moulins, caves d'affinages, abattoirs, etc.). Il soutient également la mise en place de filières courtes qui permettent de renforcer les liens avec les consommateurs tout en garantissant une rémunération équitable pour le producteur. Dans cette optique, il collabore avec les initiatives de distribution de produits locaux, notamment dans les agglomérations. Conscient des enjeux grandissant en lien à la pénurie d'eau, le Parc conseillera sur les bonnes pratiques à adopter et sur les innovations en la matière.

Enfin, le PNRJV soutient les initiatives des agriculteurs en matière d'agroécologie. En collaboration avec les organismes de conseil, il intègre ces initiatives au sein d'un réseau de « fermes modèles » susceptibles de servir d'exemple et de renseigner les agriculteurs qui souhaiteraient se réorienter vers des modes de production plus durables.

D'entente avec les associations et organisations de développement régionales, la promotion du Bois local n'est pas traitée par le Parc afin de ne pas développer de duplication dans les actions et rôles.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc

Contribution aux objectifs de la Charte (Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.2.2. Valoriser la biodiversité
- II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNRJV, issus d'un mode de production durable
- II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
- II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
- V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV

Importance du projet pour le Parc

La promotion des produits issus d'un mode de production durable et local permet d'augmenter leur diffusion et leur notoriété. Le commerce de détail et la restauration intégrant leur valorisation sont soutenus ainsi que les services et produits du terroir typiques. Cela permet au Parc un meilleur ancrage local. Ce projet permet également de développer un échange avec les environs du Parc, plus urbain, et d'analyser les opportunités.

Le PNRJV joue un rôle fédérateur dans le développement durable de l'agriculture. Il facilite le travail des communes et sert de relai avec le canton dans la planification des améliorations structurelles des alpages et des autres biens collectifs.

Les mesures environnementales et la protection des ressources sont au cœur de la mission du PNRJV. Les hôtes de la région comprennent les rôles des agriculteurs et reconnaissent l'importance de leur savoir-faire. L'expérimentation et la mise en œuvre des techniques agricoles innovantes et durables sont encouragées et accompagnées, contribuant ainsi à la préservation de nombreux milieux et services (sols, etc.).

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 2. Patrimoine naturel: Biodiversité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 5. Energies et mobilité douce ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 7. Identité régionale ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing

Organisation du projet**Direction du projet**

Le/la Responsable Agriculture et produits
Suivi : Direction, Bureau et la Commission « Labellisation des produits »

Partenaires**Rôles**

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Office fédéral de l'environnement (OFEV), Office fédéral de l'agriculture (OFAG): 3, 5
Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV), Direction générale de l'environnement (DGE): 1, 5
Agriculteurs, propriétaires fonciers, exploitants et entreprises: 1, 2, 3, 4
Organisations de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM, Région de Nyon): 1, 3
Bureaux d'étude: Agroscope, FiBL, HAFL, hepia, HEG, ADCF, Agridea, Gest'Alpe, Société vaudoise d'économie alpestre, Prométerre, Montanum: 3, 6
Terre Vaudoise: 1
Réseaux des parcs suisses: 1, 3
Parc Naturel Régional du Gruyère Pays-d'Enhaut et JuraPark Aargau: 1, 3
Autres représentants forestiers (gardes, groupements, etc.): 1, 3
Parc naturel régional du Haut-Jura: 1, 3
Interprofession AOP: 1, 3
Vaudoenotourisme: 1

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Politique agricole (VD, et nationale (14 – 19 et 18 – 21)
Stratégie Paysage (OFEV)
Stratégie Biodiversité Suisse
Guide planification agricole, OFAG, 2008
Quatre stratégies régionales de développement économique
Plan directeur cantonal (2018)
Plan directeur régional du district de Nyon (approbation cantonale en suspens)
Plan directeur du nord vaudois (en cours d'élaboration, consultation publique en cours)
Plan directeur du district de Morges (en suspens)
Plan de législation 2016-2021 de la Région Nyon
Guide urbanisation et agriculture, 2017 (SDNL)
Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes (en préparation)
Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon

État du projet, prestations et effets

3.1 Labellisation des « produits des parcs suisses », promotion de produits régionaux et valorisation de services partenaires

État du projet

Les processus de labellisation du PNRJV sont définis et harmonisés avec le Réseau des parcs suisses et les marques régionales. Aujourd'hui, seuls huit producteurs du PNRJV sont labellisés pour du miel, fromage, viande et pain. Une priorité a été donnée aux produits issus de l'élevage.

Les acteurs économiques (producteurs, artisans, restaurateurs, etc.) sont encore peu mis en valeur de même que les produits régionaux.

Actuellement, les cahiers des charges et les mesures spécifiques proposées aux producteurs sont revus afin de simplifier l'accès et la motivation à être labellisé.

La liste des produits labellisés est accessible sur Internet et les Ambassadeurs du Parc sont en mesure d'informer sur le processus de labellisation et sur les produits labellisés.

Pour la période 2020 – 2024, le Parc souhaite augmenter le nombre et la gamme de produits labellisés, valoriser les produits régionaux ainsi que les services et partenaires (restaurants, B&B, etc.) reflétant les valeurs du Parc.

Prestations

Un inventaire est réalisé afin d'approfondir les connaissances du terrain, notamment en ce qui concerne les producteurs, les points de vente directe, les petits commerces, les activités réalisées par les producteurs (cours, etc.), et les services.

Des cahiers des charges simplifiés et élargis ainsi qu'un catalogue de mesures adapté aux activités agricoles permettent d'augmenter le nombre et la gamme de produits labellisés, renforçant leur visibilité et facilitant la mise en place de partenariats pour la commercialisation. Le suivi et la promotion des partenaires actuels sont également assurés.

La promotion des produits labellisés et des systèmes de production durables est également réalisée au travers d'événements. Le Parc collabore dans le cadre d'enquêtes de marché et participe à des projets pilotes permettant de renforcer l'authenticité et la traçabilité des produits. La possibilité de réaliser un diagnostic environnemental des produits est également analysée (ex: Beelong).

Les produits régionaux sont valorisés sur les stands du Parc (ex: marché des parcs suisses) et dans le cadre des actions de communication.

Des partenariats avec les marchés de proximité et les acteurs économiques (restauration, artisans, hôtellerie, autres) sont développés autour des produits labellisés afin de favoriser les produits de proximité. Ils permettront de proposer des pique-niques et menus du Parc, notamment dans le cadre des excursions. Ces partenariats sont également mis en valeur en permettant aux partenaires d'utiliser le logo du Parc pour la promotion de leurs services et dans le cadre de la communication du Parc. Des échanges réguliers ont lieu avec les autres parcs afin d'arriver à des critères communs pour les services pouvant accéder au label Parc naturel régional Jura Vaudois.

Une stratégie de promotion est développée en lien avec la stratégie de communication (par ex : visibilité et homogénéisation des étiquettes). Le thème des labels et produits de proximité est pris en compte dans la réalisation des chemins thématiques (Projet 4. "Tourisme et loisirs durables") et pour les activités de sensibilisation.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Inventaire de l'offre de produits et services et des participants à la filière des produits régionaux (points de vente directs), remis à jour annuellement.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Labellisation des « produits des parcs suisses », promotion de produits régionaux et valorisation de services partenaires	Inventaire Stratégie de promotion Mise en œuvre	Stratégie de promotion Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre Évaluation

3.2 Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture – Alpes et agrotourisme

État du projet

La zone d'estivage du PNRJV est attractive pour les visiteurs et soulève de nombreux défis quant à son développement. Le programme de développement régional agricole (PDRA) Ouest vaudois en cours permet l'intégration et la promotion des chalets d'alpage dans un vaste réseau de prestataires, en collaboration avec les régions et la Maison du Tourisme de Bière. Le PNRJV coordonne la Commission « Harmonie d'alpages » et informe les propriétaires et les amodiataires des chalets du réseau. Cela permet aux exploitants et propriétaires des chalets inclus dans le PNRJV de se rassembler pour créer un projet de développement régional en agrotourisme.

Prestations

Le PNRJV soutient les projets agricoles collectifs visant une production durable de denrées alimentaires de haute qualité et la création de valeur ajoutée sur son territoire.

Dans cette optique, le PNRJV accompagne la mise en œuvre et pilote le projet « Harmonie d'alpages » en collaboration avec ses partenaires. La Commission « Harmonie d'alpages » conseille sur les actions à entreprendre, en particulier dans les domaines de la communication et de la sensibilisation.

Plus largement, un inventaire des exploitants et réseaux actifs dans l'agrotourisme est réalisé et mis à jour. Les opportunités de collaboration sont évaluées en lien avec le projet 4. « Tourisme, détente et loisirs durables », de même que la réalisation d'un projet d'école à la ferme.

Les porteurs de projets sont valorisés dans les offres touristiques et participent aux actions de sensibilisation du PNRJV. Les communes et les producteurs sont accompagnés dans la réalisation de projets conduisant à la création de valeur ajoutée et de liens avec les secteurs connexes à l'agriculture de proximité.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture – Alpages et agrotourisme	Mise en œuvre Inventaire Réflexion sur les activités d'agrotourisme et leur valorisation	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre Bilan

3.3 Soutien à la transformation et à la distribution des produits par la mise en place de filières courtes

État du projet

En 2017, l'ARCA a soutenu un programme de développement de l'espace rural sur un périmètre comprenant les communes de Gimel, Saint-Livres et Aubonne. La création d'une nouvelle infrastructure de stockage de céréales a été l'une des mesures retenues. Ce type d'infrastructures est extrêmement important pour le Parc puisqu'elles permettent de transformer les produits localement, ce qui constitue l'une des conditions pour la labellisation des produits. Associé à la démarche, le PNRJV soutient les agriculteurs dans les démarches en lien à la création d'infrastructures.

En parallèle, le PNRJV participe, en 2019, à une action de sensibilisation à la thématique du « consommer local » avec l'agglomération Lausanne-Morges. Cette action vise à fédérer les acteurs qui développent des modes de distribution alternatifs (ACP, marchés à la ferme, magasins du terroir) pour aller à la rencontre des consommateurs et les sensibiliser aux différentes options permettant de s'approvisionner en produits locaux.

Prestations

Le PNRJV souhaite continuer à soutenir les initiatives visant à faire collaborer les agriculteurs et à développer des filières courtes en s'impliquant à deux niveaux.

D'une part, en incitant les agriculteurs à envisager des projets collectifs pour développer des infrastructures permettant la transformation et la distribution locale de leurs produits. Cette action est réalisée en partenariat avec les associations de développement économique et les organismes de conseil (Prometerre). Elle permet d'évaluer les besoins de développement dans certains secteurs du Parc, en particulier dans l'amélioration des filières de production et de valorisation des produits agricoles.

Les éventuels déficits en matière d'infrastructures de transformation de matières premières (moulins, caves d'affinage, abattoirs) sont identifiés et des mesures élaborées. La possibilité de compléter les initiatives de distribution locale au sein du Parc est également évaluée.

D'autre part, en collaborant avec les initiatives de distribution de produits locaux dans les agglomérations (Lausanne-Morges et Grand Genève).

Promouvoir les produits du Parc dans ces canaux de distribution répond à un double objectif. Tout en favorisant un mode de distribution rémunérateur pour les agriculteurs, il permet, au travers des produits labellisés, de promouvoir l'image du Parc et ses valeurs auprès de la population des agglomérations. Ces derniers sont incités à visiter le Parc pour découvrir d'où proviennent ces produits, à rencontrer les agriculteurs et à se renseigner sur leur savoir-faire. D'importantes synergies avec les autres projets du Parc, comme le projet 7.2 « Culture et savoir-faire régionaux », sont envisagées. De plus ce sous-projet a également de fortes synergies avec la labellisation et promotion des produits régionaux.

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Soutien à la transformation et à la distribution des produits par la mise en place de filières courtes	Réalisation Prospection	Réalisation Prospection	Réalisation	Réalisation	Réalisation Bilan

3.4 Conseils, échanges de bonnes pratiques et innovation en agroécologie

État du projet

Le PNRJV soutient l'usage des bonnes pratiques, ainsi que la recherche de mesures d'exploitation durable. Le territoire du PNRJV peut servir de zone pilote aux organismes de conseil, de développement et de recherche.

Compte tenu de la prédominance des systèmes herbagers dans son périmètre, le PNRJV développe notamment des activités en lien avec les prairies et les pâturages. Des concours sont organisés en collaboration avec le Parc Gruyère Pays-d'Enhaut, pour une meilleure reconnaissance des systèmes d'élevage herbivores.

Le PNRJV partage son expérience sur la réalisation et l'intégration paysagère d'étangs agroécologiques (gestion durable de l'eau), et d'énergies renouvelables dans les alpages (cahier technique mis à disposition).

Prestations

Le Parc participe à la promotion de modes de production agroécologique.

Le PNRJV conclut des partenariats avec des agriculteurs exploitant leurs domaines selon les principes de l'agroécologie. Au travers de ces partenariats, il développe un réseau de « fermes modèles », et de « gestion d'alpage modèle » permettant de renforcer ses connaissances en matière d'agroécologie, susceptibles de fournir des exemples de bonnes pratiques. Le Parc développe des liens avec des exploitants pouvant partager leurs expériences et fournir des conseils aux agriculteurs souhaitant suivre le même chemin.

En coordination avec les organismes de conseil (FiBL, Prometerre), il organise des échanges d'expériences avec les agriculteurs, notamment sur des projets de reconversion à l'agriculture biologique.

Le PNRJV s'assure également de la diffusion des bonnes pratiques dans divers domaines (ex: gestion durable de l'eau, etc.).

Le Parc renforce sa collaboration avec le Parc naturel régional Gruyère Pays- d'Enhaut et organise un concours conjoint sur les questions de qualité herbagère et de durabilité des prairies. L'occasion de faire le lien entre l'herbe et l'assiette.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Deux actions par année de promotion des modes de production agroécologique.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Conseils, échanges de bonnes pratiques et innovation en agroécologie	Conception Développement de partenariats Mise en œuvre	Développement de partenariats Mise en œuvre	Mise en œuvre	Mise en œuvre	Évaluation

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Labellisation des «produits des parcs suisses», promotion de produits régionaux et valorisation de services partenaires	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000	425 000
Soutien à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture – Alpes et agrotourisme	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Soutien à la transformation et à la distribution des produits par la mise en place de filières courtes	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Conseils, échanges de bonnes pratiques et innovation en agroécologie	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000
Total	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	15 001	15 124	17 390	17 390	17 390	82 296	82 296
Membres privés / sponsors / donateurs	2 438	2 458	2 826	2 826	2 826	13 373	13 373
Recettes d'exploitation	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	26 083	25 080	6 509	6 509	6 509	70 690	40 959
Prestations offertes	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	
Confédération autres	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	10 000	
Canton autres						-	
Canton parcs	28 127	28 357	32 607	32 607	32 607	154 305	154 305
Confédération Oparcs	77 351	77 982	89 669	89 669	89 669	424 337	424 337
Total	160 000	160 000	160 000	160 000	160 000	800 000	715 269

4



Tourisme, détente et loisirs durables

Ce projet vise à valoriser et développer les expériences particulières pouvant être vécues dans le Parc. Ces expériences doivent donner envie aux touristes, excursionnistes et habitants d'aller plus loin dans leur découverte. Ce projet permet un ancrage territorial en positionnant le Parc comme un point d'intérêt particulier valorisant les valeurs du Parc : tourisme et loisirs doux et durables.

Le Parc se doit d'accompagner ce développement en sensibilisant à la préservation des paysages, des biotopes et des espèces de son territoire, mais également en encourageant un comportement responsable et durable (déchets, mobilité etc.).



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

Le Parc développe des offres touristiques et des loisirs en s'appuyant sur ses richesses patrimoniales et les forces de la région tout en préservant son environnement et son identité propre.

Ce projet regroupe l'ensemble des activités destinées à mieux découvrir la région et à permettre de vivre une expérience unique :

- La valorisation d'offres et leur promotion au niveau national, avec une collaboration forte avec les quatre offices du tourisme et l'Office du Tourisme du canton de Vaud pour une promotion régionale. Ces offres, notamment thématiques, doivent permettre de valoriser les particularités patrimoniales, naturelles, culturelles et du terroir du Parc et lui permettre de valoriser les habitants et leurs savoir-faire ;
- Une sensibilisation à un tourisme et des loisirs durables dans le Parc permettant d'éviter les conflits entre usagers. Cette sensibilisation permettra également d'éviter les désagréments entre les différentes catégories d'usagers et de favoriser le respect des milieux naturels et des zones protégées ;
- La formation des offices du tourisme afin qu'ils agissent en tant que démultiplificateurs des messages de sensibilisation et de développement durable par rapport aux comportements à adopter envers les prestataires touristiques.

En lien à sa nouvelle stratégie de communication et ne disposant pas des ressources nécessaires pour atteindre les touristes de manière directe, le PNRJV travaille en partenariat étroit avec les offices du tourisme pour la mise en valeur du Parc. Il focalise ses actions sur le public cible des excursionnistes, habitants du Parc et de la région (Vaud, Jura, Suisse alémanique, ...), ayant pour motivation de bénéficier des richesses du Parc pour vivre une expérience unique. Un accent important est mis sur la coordination avec les quatre offices du tourisme concernés afin de ne pas dupliquer les rôles et actions et que le Parc ait une identité propre.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.1.2** Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers
- I.1.6** Valoriser et préserver le paysage des crêtes
- I.1.7** Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
- I.1.8** Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman
- I.2.1** Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
- I.2.2** Valoriser la biodiversité
- II.1.1** Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNRJV, issus d'un mode de production durable
- II.3.1** Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
- II.4.1** Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
- II.6.1** Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce
- III.1** Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
- III.2** Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV
- III.4** Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
- IV.3** Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
- IV.4** Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger

Importance du projet pour le Parc

Le développement touristique et la fréquentation du périmètre du PNRJV sont en constante augmentation, notamment grâce à sa proximité avec le bassin lémanique. Bien que réjouissantes, ces tendances doivent impérativement s'accompagner de mesures permettant de limiter les conflits générés par les loisirs.

Ce projet représente un intérêt fort puisque, d'une certaine manière, il permet de rendre visible les actions de nombreux autres projets (produits du terroirs, savoir-faire, culture, etc.). Les activités du Parc doivent être portées par des acteurs et habitants de la région que le Parc permet de valoriser.

Le PNRJV assume une responsabilité forte dans la préservation du patrimoine tout en prenant en considération la volonté des communes territoriales et des partenaires de valoriser économiquement l'attractivité de ce territoire.

Le PNRJV est légitime dans son rôle de sensibilisation et de formation des professionnels du tourisme, tout en participant au développement d'un tourisme doux et durable sur son territoire, invitant à vivre une expérience unique. Le développement de sites d'accueil, d'information et de sensibilisation soutient également l'atteinte de ces objectifs tout en participant à ancrer le Parc dans le territoire.

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 2. Patrimoine naturel: Biodiversité ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 5. Énergies et mobilité douce ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 7. Identité régionale ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing

Organisation du projet

Direction du projet

Le/la Responsable Tourisme durable
Suivi Direction, Bureau et la Commission pour le projet
«Espace d'accueil du Marchairuz»

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Réseau des parcs suisses : 1, 3
Suisse Tourisme (partenariat A) : 1
État de Vaud (SPEI, DGE, DGMR, SERAC) : 1, 5
Quatre organismes de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM et Région de Nyon) : 1, 2, 4
Offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-Bains) : 1, 2, 4
Office du Tourisme du Canton de Vaud (OTV) : 1, 2, 4
Communes territoriales et propriétaires : 2, 3, 4
Prestataires de services (restaurateurs, agritourisme, hôtels, guides, transporteurs, fromageries, associations faitières, etc.) : 2
Parc naturel régional du Haut-Jura : 1, 3
Parcs de l'Arc Jurassien (Chasseral, Doubs, Thal, Jurapark Aargau, Schaffhouse) : 1
Vaud Rando : 1
SuisseMobile : 1
SANU : 6
Association locale de gestion d'infrastructures touristiques : 2, 4
Association des accompagnateurs de montagne : 2, 4

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Bases légales notamment celles de l'aménagement du Territoire (cantonal et communal) et de la protection de la Nature.
 Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud (LPMI)
 Plan directeur cantonal (2018)
 Projet de territoire Suisse
 Stratégie promotionnelle de l'OTV 2017 – 2022
 Stratégie touristique régionale du district de Morges 2015 – 2020
 Plan directeur régional du district de Nyon (approbation cantonale en suspens)
 Plan directeur régional du nord vaudois (en cours d'élaboration, consultation publique en cours)
 Stratégie régionale de développement socio-économique : développement du tourisme lémanique en synergie avec la partie jurassienne de la Région de Nyon – 2015
 Modèle d'efficacité de l'ADAEV (en cours de validation)
 Programme d'actions prioritaires 2016 – 2019 de l'ADNV
 Convention de partenariat pour le programme Tourisme de nature (2017 – 2022) de la Région de Nyon
 Programme Slow Destination de l'ARCAM
 Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes (en préparation)
 Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon

État du projet, prestations et effets

4.1 Coordination et valorisation touristique régionale et nationale

État du projet

De 2012 à 2018, de nombreuses prestations touristiques ont été développées par le PNRJV : cartes, brochures, itinéraires, offres forfaitaires, actions de promotion, programme d'excursions de découvertes, etc.
 D'entente avec les quatre offices du tourisme régionaux, il a été décidé de poursuivre la valorisation de ces offres, ainsi que d'en assurer une promotion locale (par les offices du tourisme), cantonale et nationale (par le PNRJV).

Depuis 2018, le PNRJV peut compter sur des « Ambassadeurs touristiques » fonctionnant comme relais d'information auprès de leur clientèle. Ce réseau d'Ambassadeurs est maintenu et ils sont intégrés comme partenaires en lien à la valorisation des services (projet 6. "Sensibilisation et éducation au développement durable").

Le PNRJV participe activement aux programmes de développement touristique régionaux : Slow destination (2016 – 2019) dans le district de Morges et Programme de développement touristique de nature (2017 – 2022) dans le district de Nyon. Il assure également la coordination de ces programmes entre les différentes destinations touristiques. Le PNRJV entend poursuivre son implication dans ces plateformes de coordination régionale.

Prestations

Offres de découvertes et promotion

- Valorisation des offres existantes : le Parc s'assure de continuer à les faire vivre. Inclusion systématique de l'accès en transport public ;
- Promotion et visibilité des offres existantes au niveau cantonal et national. Le Parc participe aux actions de promotion proposées par le Réseau des parcs suisses ;
- Développement d'itinéraires thématiques pédestres avec un accent sur le patrimoine culturel, historique et naturel, comme par exemple le fromage, l'horlogerie, les murs en lien aux thématiques développées dans les autres projets du Parc ;

- Création d'une brochure annuelle de promotion des activités du Parc, labels, produits du terroir et services, savoir-faire et partenaires du Parc, incluant des cartes avec des activités détaillées. Ceci nécessite une bonne connaissance des richesses locales et de faire un inventaire du territoire remis à jour annuellement ;
- Poursuite de la collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (F) ainsi qu'avec les parcs de l'Arc jurassien (Chasseral, Doubs, Thal, Jurapark Aargau, Schaffhouse) notamment en lien à des offres de mobilité douce pour les loisirs.

Les prestations sont coordonnées, et la mise en valeur du Parc comme un point d'intérêt particulier (POI) est traitée sous le projet 8.2 « Travail en réseaux ».

Marketing touristique coordonné

- Coordination d'actions de marketing touristique impliquant les quatre offices du tourisme régionaux et l'Office du Tourisme du canton de Vaud afin de valoriser, de manière cohérente, l'ensemble du territoire du PNRJV. Mise en valeur du Parc comme un point d'intérêt particulier (POI).

Programmes de développement touristique régionaux et nationaux

- Poursuite de la participation aux programmes Tourisme de nature et Slow destination ;
- Participation aux programmes touristiques pilotés par le Réseau des parcs suisses ;
- Maintien du partenariat avec Suisse Tourisme.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Brochure annuelle de promotion des activités et de valorisation du territoire développée et adaptée.

Calendrier

Étapes / activités	2020	2021	2022	2023	2024
Coordination et valorisation touristique régionale	Inventaire du territoire	Mise en œuvre des prestations	Mise en œuvre des prestations	Poursuite selon les résultats de l'évaluation	Mise en œuvre des prestations
	Brochure de promotion des activités		Évaluation Adaptation		
	Valorisation de l'existant				
	Choix de thèmes sentiers thématiques				

4.2 Espaces découvertes du Parc

État du projet

Dans son plan de gestion 2016 – 2019, le PNRJV a développé un concept d'espaces découvertes comprenant un lieu d'accueil, d'information et de sensibilisation. Ces lieux doivent aussi servir à la valorisation des produits labellisés du Parc.

L'aménagement de l'Espace découvertes au col du Marchairuz est en cours de réalisation. Le PNRJV assure l'entretien des équipements et la promotion du lieu en collaboration avec les parties prenantes. Dans le cadre de la plateforme Tourisme de nature de la Région de Nyon, un projet de Maison de la Nature à la Givrine est en gestation. Le PNRJV a été approché pour développer dans ce lieu un espace découvertes similaire à celui en cours de réalisation au Marchairuz.

Afin de toucher l'ensemble des régions du PNRJV, il est également prévu de développer, à terme, un troisième espace découvertes dans le secteur est (région du col du Mollendruz ou au pied du Jura).

Prestations

Espace découvertes du col du Marchairuz (suite)

- Promotion en collaboration avec les parties prenantes ;
- Maintien des panneaux d'information et de la pertinence des contenus.

Espace découvertes du col de la Givrine

- Évaluation de la pertinence d'un espace découvertes dans la Maison de la Nature de la Givrine ;
- Le cas échéant, étude de variantes et conception définitive du projet ;
- Participation au projet global de Maison de la Nature ;
- Réalisation des aménagements de sensibilisation de l'espace découvertes ;
- Promotion ;
- Maintien des panneaux et de la pertinence des contenus.

Espace découvertes de la région Est

- Étude de faisabilité et de variantes de localisation de l'espace découvertes du secteur Est.

Calendrier

Étapes / activités	2020	2021	2022	2023	2024
Espaces découvertes du Parc	Étude de faisabilité Participation au projet global de Maison de la Nature	Réalisation d'un espace découvertes	Réalisation des panneaux et aménagement intérieur	Espace fonctionnel	Espace fonctionnel

4.3 Tourisme responsable

État du projet

Des actions ponctuelles permettant d'aller à la rencontre des randonneurs ont été menées depuis 2016 aux endroits les plus fréquentés du périmètre. Ces actions permettent d'informer le public sur les bonnes pratiques (déchets, comportements adéquats, accès aux refuges forestiers) et l'importance qu'elles représentent pour la faune, la flore et le bétail de rente.

Le PNRJV est également partenaire de la campagne « Respecter, c'est protéger ». Il assume une responsabilité quant à la sensibilisation des visiteurs sur les nuisances occasionnées à la faune et la flore lors de comportements inadéquats, notamment dans le cadre de pratiques sportives ou de loisirs et à une certaine « canalisation des touristes et excursionnistes ». Le PNRJV souhaite intensifier ses actions en lien avec cette problématique et travailler en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura en recherchant des synergies entre les campagnes « Respecter, c'est protéger » et « Quiétude attitude (F) ».

Prestations

Information grand public

- Promotion et adaptation de la campagne « Respecter, c'est protéger » au contexte jurassien ;
- Collaboration avec le Parc naturel régional du Haut-Jura et réalisation d'actions communes liées aux campagnes de sensibilisation en lien à des changements de comportements ;
- Réalisation d'outils d'information et/ou d'actions événementielles grand public sur les bonnes pratiques en matière de comportements en lien aux loisirs (estivaux et hivernaux. Ex : VTT, chiens, raquettes etc.) dans le PNRJV.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Liste annuelle des outils d'information grand public créés sur les bonnes pratiques en matière de comportement.

Calendrier

Étapes / activités	2020	2021	2022	2023	2024
Tourisme responsable	Conception et réalisation des supports	Réalisation des mesures	Réalisation des mesures et évaluation	Poursuite et adaptation selon les résultats de l'évaluation	Réalisation des mesures Fin du projet

4.4 Sensibilisation et formation des offices du tourisme

État du projet

Les directions et les collaborateurs des offices du tourisme sont demandeurs de formations et d'informations sur les bonnes pratiques à adopter et une meilleure compréhension du territoire afin qu'ils puissent répondre aux demandes de leurs clientèles et en faire la promotion envers notamment des prestataires touristiques. Le PNRJV souhaite agir en ce sens afin de profiter de cet effet démultiplicateur. En 2017 et 2018, deux journées de formation ont été organisées par le PNRJV, à destination des prestataires touristiques, afin de les sensibiliser à diverses thématiques (dérangement de la faune, importance des milieux naturels protégés, pâturages boisés).

Une fois formés, ces professionnels peuvent diffuser les messages auprès des guides et accompagnateurs afin que ces derniers participent également à l'effort de sensibilisation.

Une meilleure connaissance du territoire produit de la valeur ajoutée pour les prestataires qui peuvent mieux informer et prendre en compte le territoire.

Prestations

- Définition d'une Charte définissant un tourisme durable pour accord avec les offices du tourisme ;
- Élaboration et diffusion de fiches vulgarisées de synthèse (interdictions, arrêtés de classements, recommandations, IFP, etc.) permettant aux offices du tourisme, aux prestataires de services touristiques et aux organisations de développement régional de prendre en considération le territoire dans leurs activités, en collaboration avec la DGE ;
- Utilisation des fiches de synthèses et développement d'outils de formation de développement durable pour les offices du tourisme avec des partenaires spécialisés ;
- Organisation, animation et évaluation de formations pour les offices du tourisme ;
- Les outils de formation sont mis à disposition des acteurs intéressés (communes, guides, Ambassadeurs etc.). L'idée étant que ces formations soient reprises par d'autres.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Existence d'une Charte du tourisme durable renouvelée chaque année entre le PNRJV et les offices du tourisme.

Calendrier

Étapes / activités	2020	2021	2022	2023	2024
Sensibilisation et formation des offices du tourisme	Mise en place de la Charte	Conception de la formation / documentation Mise en œuvre	Évaluation	Adaptation selon besoins	Arrêt du projet

Budget et financement

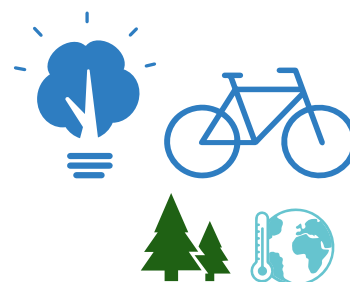
Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Coordination et valorisation touristique régionale	75 000	75 000	75 000	75 000	75 000	375 000
Espaces découvertes du Parc	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Tourisme responsable	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	110 000
Sensibilisation et formation des offices du tourisme	50 000	50 000	30 000	30 000	30 000	190 000
Total	197 000	197 000	177 000	177 000	177 000	925 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	20 914	20 914	18 641	18 641	18 641	97 749	97 749
Membres privés / sponsors / donateurs	3 398	3 398	3 029	3 029	3 029	15 884	15 884
Recettes d'exploitation	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	19 638	19 638	18 264	18 264	18 264	94 068	
Contributions matérielles	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	25 000	
Confédération autres						-	
Cantons autre						-	
Cantons parc	39 213	39 213	34 951	34 951	34 951	183 280	183 280
Confédération Oparcs	107 836	107 836	96 115	96 115	96 115	504 019	504 019
Total	197 000	197 000	177 000	177 000	177 000	925 000	800 932

5



Énergies et mobilité douce

Les enjeux liés à l'énergie et à la mobilité durable sont prioritairement traités par les quatre organisations de développement régional du périmètre. D'entente avec ces quatre partenaires et la Direction de l'énergie du canton de Vaud (DGE-DIREN), le PNRJV, en tant qu'outil de développement durable, entend développer et compléter, des prestations portant sur la promotion de l'efficacité énergétique, ainsi que le soutien à la mobilité douce (notamment l'électro-mobilité dans les communes).



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

Ce projet est orienté vers les communes et les habitants du Parc et vise à améliorer la qualité de vie et à contribuer au débat de l'impact du réchauffement climatique au niveau local, tout en apportant des économies financières.

Le Parc souhaite aller plus loin que les actions entreprises en 2016 – 2019 sur ces thématiques. Pour la période 2020 – 2024, le PNRJV entend élargir son focus sur ce thème et traiter la thématique énergétique non seulement dans le sens d'une promotion des énergies renouvelables mais également dans une optique d'efficacité énergétique. En effet, il existe de nombreuses mesures que les communes peuvent entreprendre qui leur permettraient d'une part de faire des économies et d'autre part d'amoindrir leur empreinte environnementale (ex : éclairage nocturne, promotion du Bois Energie).

Au niveau de la mobilité, le PNRJV soutient et promeut des initiatives collectives (ex : co-voiturage, etc.), et établit un état des lieux de la mobilité électrique. Il sensibilisera, à travers des actions ciblées et en collaboration avec les associations de développement régional, à l'importance de solutions collectives et multimodales pour la mobilité.

Le Parc souhaite également informer et soutenir notamment les communes dans la possibilité d'obtenir des subventions en lien à l'efficacité énergétique et la mobilité électrique en collaboration avec la DGE-DIREN.

De plus, le Parc prévoit de s'affilier à l'association Cité de l'Énergie afin de faciliter l'accès aux informations et pouvoir mieux conseiller les communes. Le Parc conseille les communes et facilitera des échanges entre elles. Il organise aussi potentiellement de tels échanges avec d'autres communes.

Le PNRJV n'ayant pas vocation à porter lui-même ces projets, il agit en tant que promoteur de projets-pilotes, développés sur son territoire, afin qu'ils puissent être, le cas échéant, généralisés aux autres communes territoriales. Il travaille en étroite collaboration avec la DGE-DIREN, les quatre organisations de développement régional de son périmètre et la Cité de l'Énergie.

Concernant les projets éoliens, la position du PNRJV est consultable sur le site internet.¹¹

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.2.2** Valoriser la biodiversité
- II.5.1** Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés regionalement
- II.5.2** Valoriser le bois énergie issu de production locale
- II.5.3** Promouvoir les économies d'énergie
- II.6.1** Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce

Importance du projet pour le Parc

En tant que territoire d'innovation dans le contexte du développement durable, le PNRJV se doit de participer à l'effort pour le recours aux énergies renouvelables et à une mobilité supportable pour l'environnement ainsi que de mettre en œuvre une gestion durable des ressources.

¹¹ Parc Jura vaudois, <https://parcjuravaudois.ch/les-projets-eoliens-dans-le-perimetre/>

Le PNRJV est fortement peuplé et bénéficie d'une dynamique économique soutenue comparativement à d'autres parcs naturels régionaux en Suisse. À cet égard, l'efficacité énergétique, de même que la mobilité, revêtent une importance particulière afin de favoriser une gestion plus durable du territoire. Bien que les moyens financiers et humains à disposition du PNRJV soient limités au regard des enjeux en présence, il doit participer à l'effort de valorisation et au relai des actions menées par ses partenaires envers les communes et privés. De plus, le Parc est encore assez mal desservi en termes de transport public et une réflexion au niveau de son territoire est nécessaire afin de soutenir un système de transport intégré prenant en compte les différents mode de déplacement. Des actions incitatives pourraient être envisagées avec les partenaires, notamment les organisations de développement régional.

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 2. Patrimoine naturel : Biodiversité ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing ; 10. Gestion et qualité

Organisation du projet

Direction du projet

Énergies : Le / la Responsable Nature
Mobilité : Le / la Responsable Paysage et aménagements
Suivi : Direction, Bureau

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Direction de l'énergie (DGE-DIREN) : 1, 5
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) : 1
Organisations de développement régional (ADAEV, ADN, ARCAM et Région de Nyon) : 1, 2, 3
Communes territoriales et propriétaires : 2, 3, 4
SuisseEnergie : 1
Dark Sky CH : 1
Lamper : 1
Association Cité de l'Énergie : 1, 3
Association transport et environnement : 1, 3
Pro-Vélo : 1, 3
Offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-Bains) : 1
Entreprises de transports publics : 1, 3
Autres représentants forestiers (gardes, groupement, etc.) : 1, 3
Chambre des Bois de l'Ouest vaudois (CBOVd) : 1, 3
Fondations et associations : 1, 2, 5
Entreprises privées : Société électrique de la Vallée de Joux S.A, Romande énergie : 1
Énergie Bois Suisse : 1, 3

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Stratégie énergétique 2050 de la Confédération
Stratégie Biodiversité Suisse
Plan directeur cantonal (2018)
Conception cantonale de l'énergie (COCEN)
Stratégie bois-énergie du canton de Vaud
Base de données de l'observatoire de la mobilité (DGMR) et notamment le bilan 2017 de la mobilité des vaudois
Stratégie cantonale de promotion du vélo à l'horizon 2020 (DGMR)

Plan directeur régional du district de Nyon (approbation cantonale en suspens)
Plan directeur du nord vaudois (en cours d'élaboration, consultation publique en cours)
Plan directeur du district de Morges (en suspens)
Plan de législature 2016 – 2021 de la Région Nyon
Programme d'actions prioritaires 2016 – 2019 de l'ADNV
Stratégies régionales 2018 – 2022 de l'ARCAM
Schéma d'efficacité de l'ADAEV (en cours de validation)
Convention de partenariat pour le programme de développement touristique de nature (2017 – 2022) du district de Nyon
Programme Slow Destination de l'ARCAM
Plan directeur forestier des montagnes jurassiennes (en préparation)
Plan directeur forestier des vallons de l'Orbe et du Nozon

État du projet, prestations et effets

5.1 Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables

État du projet

De 2012 à 2018, le PNRJV a développé des outils d'aide à la décision relatifs à l'amélioration de la gestion énergétique des chalets d'alpage. Ces outils ont été largement promus et diffusés auprès des communes et des amodiateurs. Le Parc espère que ces études de cas seront prises en considération lors de la rénovation de chalets ces prochaines années, notamment le principe de co-génération et le recours au Bois Énergie. Le Parc continue à se tenir à disposition pour des conseils si besoin.

Prestations

Cité de l'Énergie

Affiliation du Parc à l'association Cité de l'Énergie afin de bénéficier des formations proposées et informations. Des outils particuliers existent pour les communes de moins de 2'000 habitants.

Conseils aux communes dans le domaine de l'efficacité énergétique et échanges d'expériences

Identification des soutiens publics ou privés disponibles pour les communes. Recensement des projets-pilotes pouvant être valorisés et développés dans les communes.

Conseils et réflexion en faveur de l'extinction nocturne, notamment avec des partenaires tels que Darksky Suisse et Lamper en lien aux économies d'énergie et à la faune nocturne. Le PNRJV essaye de développer un ou deux projets pilotes.

Sensibilisation, échanges d'expériences et organisations d'événements intercommunaux sur l'énergie.

Bois Énergie

Il s'agira surtout de compléter les démarches déjà en cours au niveau cantonal et de soutenir la promotion du Bois Énergie.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

2020–2021

Organisation d'un événement thématique autour des couloirs nocturnes (dans le but d'identifier un projet pilote).

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	Réalisation de l'état des lieux et collaborations possibles Mise en œuvre	Mise en œuvre Projet pilote potentiel de couloir nocturne	Mise en œuvre	Évaluation et poursuite selon les résultats de l'évaluation	Poursuite selon les résultats de l'évaluation Possible arrêt

5.2 Soutien à la mobilité douce**État du projet**

De 2012 à 2018, le PNRJV a orienté ses actions en lien avec la mobilité dans une optique touristique (ex: projet-pilote de dessertes accrues des cols du Marchairuz et du Mollendruz). Suite à des concertations avec les communes et les organisations de développement régional, le PNRJV souhaite, tout comme pour la thématique de l'énergie, élargir son champ d'action. Le PNRJV ne souhaite pas être porteur de grands projets mais plutôt valoriser des initiatives ou des soutiens possibles pour les communes (ex: valorisation des actions présentées dans le guide de la mobilité électrique dans les communes, édité par SuisseEnergie). La thématique de la mobilité est également abordée par le PNRJV dans le cadre de son implication dans les programmes Slow destination (MBC) et Tourisme de nature (NStCM).

Prestations**État des lieux**

- Identification des soutiens publics ou privés possibles pour les communes notamment en lien à la mobilité électrique;
- Recensement des projets-pilotes pouvant être valorisés et développés dans les communes;
- État des lieux des installations en lien à la mobilité électrique dans le Parc.

Vulgarisation et promotion

- Valorisation d'offres collectives comme le co-voiturage;
- Échanges réguliers avec les associations de développement régional pour évaluer les possibilités d'amélioration et d'encouragement des transports publics dans le Parc;
- Développement d'actions de vulgarisation des politiques publiques en faveur des communes et particuliers (formations pour les municipaux, documents de synthèse, conseils, etc.);
- Participation et visibilité d'événements sensibilisant à l'utilisation de la mobilité douce (Slow-up, au travail à vélo, etc.).

- Développement d'actions de valorisation des projets-pilotes pertinents (visites pour les municipaux, brochures de synthèse, échanges d'expériences entre municipaux, etc.);
- Discussion et évaluation de partenariats avec les bus postaux.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Soutien à la mobilité douce	Réalisation de l'état des lieux	Mise en œuvre des prestations	Maintien à jour de l'état des lieux et mise en œuvre Évaluation	Poursuite selon les résultats de l'évaluation	Poursuite selon les résultats de l'évaluation Possible arrêt

5.3 Mesures de gestion et exploratoires

État du projet	Tant l'énergie que la mobilité sont des thématiques qui évoluent rapidement. Le PNRJV souhaite pouvoir, en cas de besoin, répondre aux enjeux nouveaux qui apparaîtraient durant le déroulement des 5 années de la Convention-Programme.
----------------	--

Prestations	Prestations à déterminer en fonction de l'apparition des besoins.
-------------	---

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures exploratoires					

Budget et financement

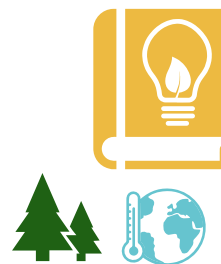
Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Soutien à la mobilité douce	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Mesures de gestion et exploratoires	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	50 000
Total	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	9 093	9 093	9 093	9 093	9 093	45 465	45 465
Membres privés / sponsors / donateurs	1 478	1 478	1 478	1 478	1 478	7 388	7 388
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	5 495	5 495	5 495	5 495	5 495	27 475	
Contributions matérielles	-	-	-	-	-	-	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	17 049	17 049	17 049	17 049	17 049	85 246	85 246
Confédération Oparcs	46 885	46 885	46 885	46 885	46 885	234 426	234 426
Total	80 000	80 000	80 000	80 000	80 000	400 000	372 525

6



Sensibilisation et éducation au développement durable

La sensibilisation et l'éducation sont des outils importants pour amener à des changements de comportement et à un développement durable. Il est important qu'à travers ses actions le Parc touche les différents publics cibles.



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

De 2016 à 2018, les actions éducatives du PNRJV se sont principalement focalisées sur les élèves des établissements primaires de la région. Dès 2019, le PNRJV a décidé d'élargir ses publics cibles. Deux prestations inscrites précédemment dans le cadre des projets touristiques et de communication ont été intégrés dans cette fiche-projet (excursions grand public et le projet de signalétique patrimoine et nature). Enfin, de nouveaux besoins sont apparus par rapport au soutien thématique que le PNRJV peut donner aux élus de son périmètre afin de favoriser une mise en œuvre du développement durable à l'échelon communal, intercommunal et régional. Une communication renforcée est faite afin que les habitants comprennent la plus-value du Parc, en plus des actions courantes scolaires.

Le Parc continue également d'être présent lors de nombreux événements (ex : Fête de la Nature, Journées européennes du patrimoine) et est de plus en plus présent lors d'événements en lien au patrimoine du Parc (Les Sonnaillies, Fête du Vacherin Mont d'Or, etc.) en coordination avec les offices du tourisme et autres partenaires du Parc.

Des activités de bénévolat notamment avec des écoles, des habitants mais aussi des entreprises privées font partie des offres. Un focus particulier est fait avec les entreprises horlogères présentes sur le territoire.

Une brochure résumant les offres d'excursions, de séminaires et les animations est développée afin de rendre plus lisibles les actions de sensibilisation du Parc.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- III.1 Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
- III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV
- III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
- III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
- IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
- IV.5 Développer la signalétique du PNRJV

Importance du projet pour le Parc

Organisme participatif de développement durable territorial, le thème de la sensibilisation est au cœur des missions du Parc. Lors du Forum de juin 2018, le PNRJV a été confirmé dans sa légitimité à ce sujet. La motivation des acteurs est un facteur-clé dans un processus de changement. Les prestations éducatives et de sensibilisation permettent d'augmenter ce niveau de motivation et de faire comprendre ses actions et missions.

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 2. Patrimoine naturel : Biodiversité ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 5. Énergies et mobilité durable ; 8. Travailler ensemble ; 9. Communication et marketing

Organisation du projet

Direction du projet

Le/la Responsable Sensibilisation et éducation
Sous-projet : Valorisation des patrimoines communaux - Le/la Responsable Paysage et Aménagements
Suivi : Direction, Bureau

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : 1
Services de l'administration cantonale concernés (DGE, SPEI) : 1, 5
Education21 : 1
Établissements primaires et secondaires du périmètre du PNRJV : 1, 4
Section vaudoise et section genevoise de l'ASAM : 1, 4, 6
Organisations de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM et Région de Nyon) : 1
Offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-Bains) : 1
Communes territoriales et propriétaires : 2, 3, 4
Fondation du Bois de Chênes : 1, 3
Autres représentants forestiers (gardes, groupement, etc.) : 1

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Agenda 2030 de l'ONU
Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (UNESCO)
Stratégie Biodiversité Suisse
Stratégie paysage de l'OFEV
Schéma directeur pour l'éducation dans les parcs et les centres nature (OFEV)
Plan d'études romand (PER)
Inventaire vaudois du patrimoine culturel immatériel (PCI)
Stratégies des organisations de développement régional relatives à la formation des élus
Manuel de la marque Parc suisses (OFEV)
Schémas directeur de signalisation touristique des 4 régions du Parc (en cours de réalisation)

État du projet, prestations et effets

6.1 Écoles-animations pédagogiques

État du projet

Les animations pédagogiques du PNRJV sont fréquentées et appréciées. Le Parc développe des animations pédagogiques d'une demi-journée ou d'une journée. Les thématiques abordées le sont en fonction du Plan d'études romand mais aussi des thèmes du programme du Parc et le maximum de synergies sont développées. L'élève a ainsi la possibilité, à termes, de participer à des animations différentes et complémentaires du PNRJV durant chaque année de sa scolarité obligatoire.

Parallèlement, le développement de nouveaux sites d'animations pédagogiques se poursuit afin de permettre aux enseignants de participer avec leurs élèves aux animations du PNRJV à proximité directe de leur établissement. De plus, cela assure un traitement uniforme des différentes régions du Parc en termes de lieux d'animations pédagogiques (ampleur).

De 2020 à 2024, le PNRJV souhaite poursuivre dans cette voie, tout en maintenant une équipe d'animation professionnelle formée et disponible. Les principales bases conceptuelles restent le Schéma directeur pour l'éducation dans les parcs et les centres nature (OFEV).

Toutefois, le PNRJV doit veiller à gérer les prestations fournies en lien à ses capacités internes. En 2019, une évaluation a lieu. Il est en effet important que le Parc se garde une marge de manœuvre pour pouvoir réagir à de nouvelles opportunités. Une réflexion a lieu sur la possibilité de former des professeurs et de mettre à disposition les outils nécessaires afin de pérenniser ces actions d'une part et de permettre au Parc de mettre des ressources sur d'autres types de publics cibles ou sous d'autres formes.

Prestations

Maintien et adaptation du projet si besoin suite à l'évaluation de 2019. Une réflexion a lieu sur les thématiques en fonction du nouveau programme 2020 – 2024.

Ouverture de nouveaux sites d'animations pédagogiques :
Analyse du territoire et identification des lieux les plus appropriés afin de compléter les sites existants et de couvrir les régions du Parc.

Formation et maintien d'une équipe d'animation opérationnelle.
Le Parc reste ouvert pour saisir des opportunités de partenariats ou ponctuelles en lien à des demandes d'établissements scolaires.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

2020 – 2024

Un nouveau site d'animations pédagogiques ouvert chaque deux ans en vue de couvrir les régions de manière équitable.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Écoles-animations pédagogiques	Évaluation Adaptation	Site d'animation Mise en œuvre	Mise en œuvre	Site d'animation Mise en œuvre	Mise en œuvre et évaluation

6.2 Séminaires et échanges d'expériences

État du projet

Les élus des 30 communes territoriales du Parc font face à des enjeux de plus en plus importants : mise en application de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LATC), préservation de la biodiversité et des paysages, conciliation des usages (tourisme, agriculture, nature), etc. Les organisations de développement régional proposent des formations aux élus sur différentes thématiques : gestion d'un budget communal, communication, politiques publiques, etc. Le Parc entend développer les séminaires et échanges d'expériences avec les communes en accord avec ces associations.

Prestations

Le PNRJV souhaite enrichir le panel de thèmes proposés aux élus en lien à ses missions (ex : énergie, aménagement des espaces verts, qualité de vie et paysage, services de la nature) et/ou intervenir sur certains aspects précis lors de formations déjà existantes. Ce faisant, le PNRJV augmente d'une part le niveau de conscience des élus par rapport à certains enjeux de durabilité et d'autre part il favorise une prise en compte de ses objectifs stratégiques et opérationnels dans la gestion des communes territoriales.

Les échanges d'expériences entre communes sont encouragés à travers ces séances.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Une formation offerte / proposée aux communes (modules de partenaires experts ou modules propres).

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Séminaires et échanges d'expériences	Étude de complémentarités et de l'existant	Choix d'un thème Mise en œuvre	Choix d'un thème Mise en œuvre	Choix d'un thème Mise en œuvre	Mise en œuvre et bilan
	Choix d'un module / thème avec les partenaires				
	Mise en œuvre				

6.3 Excursions et événements grand public

État du projet

Le programme annuel des excursions de découvertes du PNRJV continue à rencontrer un grand succès. Au fil des années, plusieurs excursions thématiques ont été ajoutées comme : architecture des chalets d'alpage, patrimoine médiévale et clunisien de Romainmôtier, agriculture biologique du Vallon du Nozon. Il est important de maintenir les excursions qui ont montré une grande demande et de les rendre plus visibles.

De nombreux chantiers de bénévolat ont également eu lieu, notamment avec des entreprises. Cette approche d'engagement citoyen est maintenue.

Prestations

De 2020 à 2024, le PNRJV souhaite poursuivre sur sa lancée avec un programme annuel d'excursions et identifier de nouvelles thématiques pertinentes.

Le PNRJV peut également organiser des excursions payantes sur demande, sur une de ses thématiques pour des groupes, anniversaires ou sorties d'entreprises.

Enfin, le PNRJV entend poursuivre le développement de ses chantiers de bénévolat (en partenariat avec le Réseau des parcs suisses) en faveur des patrimoines de son périmètre. Les participants à ces chantiers sont actuellement constitués de collaborateurs d'entreprises. D'autres publics peuvent également être concernés à l'avenir (sociétés de développement des communes du PNRJV, sociétés de jeunesse, etc.)

Le PNRJV participe également à de nombreux événements qui lui permette de se rendre visible et sensibiliser à ses actions.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

Annuel

Deux chantiers de bénévolat sont organisés.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Excursions et événements grand public	Adaptation au programme 20-24 (thèmes des projets, synergies)	Mise en œuvre Chantiers de bénévolat	Mise en œuvre Chantiers de bénévolat	Évaluation et adaptation des résultats de l'évaluation	Mise en œuvre Chantiers de bénévolat
	Développement du concept sorties de groupes			Chantiers de bénévolat	
	Chantiers de bénévolat				

6.4 Valorisation des patrimoines communaux (Chatbot) et signalétique

État du projet

En 2015, le PNRJV a procédé à la pose de ses premières infrastructures de signalétique : panneaux d'entrée de commune, plaquettes sur les administrations communales et panneaux d'accueil devant les offices du tourisme. Il a également été reconnu par l'État de Vaud comme destination touristique d'importance nationale et cantonale. Il a ainsi pu bénéficier de la pose de panneaux de signalétique sur les autoroutes et les routes cantonales vaudoises.

En 2017, une approche intégrée permettant de répondre à un besoin de valorisation des patrimoines communaux, de dynamisation du tourisme de proximité et d'orientation des visiteurs est apparue. Afin de répondre à ce besoin, le Parc a développé un projet pilote de signalétique comprenant un volet physique (panneaux selon le manuel de la marque Parcs suisses) et un volet numérique innovant (Chatbot). Ce projet a été développé en partenariat avec l'association régionale ARCAM. Des infrastructures seront implantées en 2019 dans neuf communes et quatre gares MBC, toutes situées dans le périmètre du PNRJV.

De 2020 à 2024, le PNRJV souhaite mettre en œuvre le projet sur l'ensemble de son territoire et lui donner une ampleur. Il souhaite également participer à la détermination des schémas directeurs régionaux de signalétique en concertation avec le canton, les quatre organisations de développement régional et les offices du tourisme.

Prestations

Participation aux démarches de planification

- Implication du PNRJV dans le cadre de la détermination des schémas directeurs régionaux de signalétique ;
- Adaptation, si besoin, du projet de signalétique.

Pose de panneaux de signalétique

- Identification des lieux de pose dans vingt communes territoriales du PNRJV ;
- Identification des lieux de pose dans les principales gares et lignes de bus du périmètre du PNRJV ;
- Détermination par les communes des patrimoines à valoriser en lien aux objectifs du Parc ;
- Réalisation et pose de la signalétique ;
- Collaboration avec les organisations de développement régional et les offices du tourisme pour le volet numérique ;
- Exploration : d'autres demandes de signalétique en lien à de nouveaux besoins particuliers peuvent aussi être couvertes par ce projet.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Valorisation des patrimoines communaux (Chatbot) et signalétique	Conception Élargissement aux autres communes	Réalisation des infrastructures et pose	Élargissement aux autres communes	Réalisation des infrastructures et pose	Maintien des infrastructures Évaluation

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Ecoles-animations pédagogiques	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	500 000
Séminaires et échanges d'expérience	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	60 000
Excursions et événements grand public	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000	200 000
Valorisation des patrimoines communaux (Chatbot) et signalétique	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Total	187 000	187 000	187 000	187 000	187 000	935 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	7 551	10 624	15 913	15 913	15 913	65 913	65 913
Membres privés / sponsors / donateurs	1 227	1 726	2 586	2 586	2 586	10 711	10 711
Recettes d'exploitation	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000	125 000	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	91 126	65 949	22 616	22 616	22 616	224 923	120 092
Contributions matérielles	9 000	9 000	9 000	9 000	9 000	45 000	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	14 159	19 920	29 836	29 836	29 836	123 587	123 587
Confédération Oparcs	38 937	54 780	82 049	82 049	82 049	339 865	339 865
Total	187 000	187 000	187 000	187 000	187 000	935 000	660 169

7



Identité régionale

Le Jura vaudois est porteur d'une identité forte et d'un patrimoine d'une grande richesse (paysages, patrimoines culturels immatériels, savoir-faire industriels et artisanaux, etc.).

Le Parc entend promouvoir ces patrimoines d'exception et proposer à ses 32'000 habitants des actions pour participer et s'engager avec le Parc.



Durée du projet

2020 – 2024

Bref descriptif du projet

L'ancrage local d'un parc naturel régional passe notamment par une identification de ses habitants aux valeurs et missions du parc. Afin de favoriser cette identification, le PNRJV souhaite travailler sur trois approches :

- L'implication et la participation des habitants au sein de leur territoire à travers différentes actions et événements ;
- L'augmentation du soutien et de la volonté à s'engager avec le PNRJV ;
- La valorisation de la culture locale et des savoir-faire régionaux.

Ce projet s'inscrit dans la logique suivante :

Le patrimoine culturel participe à la promotion économique, à travers sa contribution au cadre de vie et à l'image de marque des régions. Le territoire est alors présenté comme une offre de valeurs, un lieu unique et riche de projets porteurs d'avenir et de vitalité.

Le PNRJV entend agir comme catalyseur des dynamiques en présence.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc

Contribution aux objectifs de la Charte

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- I.1.7 Entretien et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
- I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman
- II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
- II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
- III.1 Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
- III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
- IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger

Importance du projet pour le Parc

L'ancrage du Parc au sein de son territoire passe principalement par la connaissance et la valorisation de la richesse culturelle et patrimoniale en présence. Plus le rapport de proximité entre les habitants et le PNRJV est fort, plus l'appropriation, la participation et le soutien aux missions du Parc se développe. Les actions du Parc peuvent ainsi être portées en collaboration avec les acteurs locaux. Le but étant que le PNRJV soit synonyme de fierté et d'identité dans la population mais également au-delà de son périmètre.

Liens avec d'autres projets

1. Patrimoine paysager ; 2. Patrimoine naturel : Biodiversité ; 3. Agriculture, produits du terroir et économie de proximité ; 4. Tourisme, détente et loisirs durables ; 6. Sensibilisation et éducation au développement durable ; 8. Travailler ensemble et planification ; 9. Communication et marketing

Organisation du projet

Direction du projet

Le PARC c'est vous ! : Le/la Responsable Sensibilisation et éducation Culture et savoir-faire régionaux : le/la Responsable Paysage et Aménagements
Suivi : Direction, Bureau

Partenaires

Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

UNESCO patrimoines culturels immatériels : 1, 3
 Office fédéral de la culture : 1
 Service des affaires culturelles du canton de Vaud (SERAC) : 1
 Habitants du PNRJV (et hors Parc) : 2, 3, 4
 Communes territoriales et propriétaires : 1, 2, 3, 4
 Ambassadeurs et bénévoles : 2
 Membres du PNRJV : 2, 3, 4
 Réseau des parcs suisses : 1, 3
 Parcs suisses (Finges, Gruyère Pays-d'Enhaut) : 1, 3
 Parc naturel régional du Haut-Jura (F) : 1, 3
 Associations et particuliers promoteurs des patrimoines et savoir-faire : 1, 3
 Organisations de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM, Région de Nyon) : 1, 3

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

Patrimoine culturel immatériel (UNESCO)
 Stratégie paysage de l'OFEV
 Stratégie Biodiversité Suisse
 Liste des traditions vivantes en Suisse
 Plan directeur cantonal
 Loi sur la vie culturelle et la création artistique (LVCA)
 Loi sur le patrimoine mobilier et immatériel du canton de Vaud (LPMI)
 Inventaire vaudois et suisse du patrimoine culturel immatériel (PCI)

État du projet, prestations et effets

7.1 Le PARC, c'est vous !

État du projet

Débuté durant la période 2012 à 2015, le projet « Charte de l'habitant-e » a connu un intérêt certain auprès des habitants du Parc dès son lancement. Il a ensuite évolué entre 2016 et 2018, et été incorporé à une démarche plus large appelée « Le PARC, c'est vous ! » touchant divers publics (Ambassadeurs individuels, Ambassadeurs touristiques, membres, habitants ayant signé la Charte, nouveaux producteurs).

Dès 2017 et suite à des actions de formation, le PNRJV a pu bénéficier du soutien des Ambassadeurs officiant comme démultiplicateurs des messages et promoteurs des valeurs du PNRJV mais aussi comme bénévoles. Toutefois, la diversité des publics cibles et de leurs motivations a rendu parfois les messages et actions de ce projet confus et difficile à gérer pour le Parc.

Pour la période 2020 – 2024, ce projet est adapté et se focalise sur les habitants.

Les Ambassadeurs touristiques sont intégrés dans le projet 4.1 « Coordination et valorisation touristique régionale et cantonale » et évoluent comme des partenaires en lien aux services (restaurateurs, B&B, etc.) tout comme les démarches en lien à la labellisation. De plus, une réflexion est menée en 2019 afin de simplifier les engagements des habitants et de clarifier le rôle d'Ambassadeur individuel.

En parallèle, une Fête des habitants a été développée. En 2018 a eu lieu la troisième édition qui a été un immense succès. Pour la première fois, cette fête a été coorganisée avec une société locale, le marché villageois de Vaulion. Cela a permis un effet gagnant-gagnant en augmentant le chiffre

d'affaires des artisans et en amenant un nouveau public pour le Parc. Cette fête continue à être organisée tous les deux ans.

En plus d'un Forum participatif décrit dans les statuts du Parc, une fête des membres est également organisée chaque année avec des ateliers thématiques. Elle continue mais avec une approche plus participative au sein des ateliers et animations.

Prestations

Ce sous-projet vise à améliorer l'engagement en lien au Parc.

Conception simplifiée du projet

- Mise en œuvre des démarches de simplification issues du processus d'évaluation du projet en 2019 et mesures ciblées par public cible et en lien à l'orientation 2020–2024 ;
- Mise en place d'actions et de communications pour encourager la population à s'engager.

Formation, valorisation des ambassadeurs et des membres

- Conception d'événements sur différents thèmes liés à des enjeux du Parc (préservation de la biodiversité, rôles et missions du PNRJV, etc.) ;
- Journée annuelle participative des membres, avec des activités pouvant également attirer des enfants (Fête des membres).

Fête des habitants

- Organisée une fois tous les deux ans en fonction des opportunités de collaboration avec un événement régional.

Indicateur(s) de prestations

2020, 2022, 2024

Organisation de la Fête des habitants tous les deux ans.

Convention programme (OFEV)

Calendrier

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Le PARC, c'est vous!	Adaptation et clarification du concept	Mise en œuvre	Mise en œuvre Fête des habitants	Bilan et évolution	Mise en œuvre Fête des habitants
	Réalisation des mesures de simplification				
	Adaptation au public cible				
	Fête des habitants				

7.2 Culture et savoir-faire régionaux

État du projet	Le périmètre du PNRJV recèle de très importants patrimoines et traditions vivantes propres à son territoire. Ils participent à la création d'une identité forte chez les habitants. Le PNRJV souhaite pouvoir participer au maintien et à la valorisation de ces patrimoines et traditions vivantes en favorisant ainsi une identité régionale. Il a été démontré que les traditions vivantes et patrimoines immatériels sont en lien à la vitalité d'une région. Dès 2012, le PNRJV a développé des prestations sur ce thème : promotion de manifestations culturelles, valorisation de partenaires dans son journal tous-ménages, reportages audiovisuels, livre sur le Parc, etc. Il ambitionne toutefois, de 2020 à 2024, d'intensifier ses efforts de promotion. Ce projet s'inscrit dans la logique du projet portant sur les patrimoines vivants développé depuis 2018 par le Réseau des parcs suisses.
Prestations	Le Service des affaires culturelles (SERAC), en collaboration avec le PNRJV, réalise un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent dans le Parc. Le savoir-faire des murs en pierres sèches, le savoir-faire horloger et la fabrication du fromage d'alpage font partie du patrimoine culturel immatériel mis en avant. Le PNRJV peut soutenir la fabrication du fromage d'alpage et sa reconnaissance à l'inventaire du canton de Vaud par exemple. Dans la valorisation du savoir-faire du Parc, une attention particulière est également apportée au métier de muretier. Le PNRJV, en collaboration avec le Fonds Suisse pour le Paysage, recense les opportunités de formation et de transmission de ce savoir-faire et diffuse cette information. Il propose des stages en lien à ce métier afin de continuer à faire vivre ce métier et la qualité nécessaire à cette technique. Sur la base des expériences d'autres parcs en Suisse et à l'étranger, des échanges d'expériences ont lieu afin de déterminer des mesures de promotion et de soutien adéquats aux porteurs régionaux de patrimoines.
Indicateur(s) conventions programme (OFEV)	Annuel Inventaire et partage des opportunités de formation et de transmission du savoir-faire de muretier.

Activités / étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Culture et savoir-faire régionaux	Inventaire Recensement des formations et opportunités de muretiers	Mise en œuvre de mesures	Mise en œuvre de mesures	Mise en œuvre de mesures	Évaluation

7.3 Mesures de gestion exploratoires

État du projet

La reconnaissance par les pouvoirs publics et la population de l'existence et de l'importance du patrimoine culturel immatériel est très récente. De nombreux développements vont avoir lieu ces prochaines années par rapport à ces patrimoines. Le PNRJV souhaite pouvoir répondre à d'éventuels enjeux futurs.

Prestations

Prestations à déterminer en fonction de l'apparition des besoins.

Calendrier

	2020	2021	2022	2023	2024
Mesures exploratoires					

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Le PARC, c'est vous !	40 000	7 500	40 000	7 500	40 000	135 000
Culture et savoir-faire régionaux	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000	175 000
Mesures de gestion exploratoires		15 000		15 000		30 000
Total	75 000	57 500	75 000	57 500	75 000	340 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	8 184	6 195	8 184	6 195	8 184	36 940	36 940
Membres privés / sponsors / donateurs	1 330	1 007	1 330	1 007	1 330	6 003	6 003
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	4 945	3 743	4 945	3 743	4 945	22 321	
Contributions matérielles	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	15 000	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	15 344	11 615	15 344	11 615	15 344	69 263	69 263
Confédération Oparcs	42 197	31 941	42 197	31 941	42 197	190 473	190 473
Total	75 000	57 500	75 000	57 500	75 000	340 000	302 679

8



Travailler ensemble et planification

Les très nombreux partenariats et collaborations que le Parc entretient avec les acteurs présents sur son territoire assurent une répartition optimale des responsabilités et des tâches, et une compréhension des différences et synergies. Ceci fait du PNRJV une porte d'entrée dans le territoire et un organisme incontournable pour la coordination au niveau des actions.

En s'associant à des partenaires tels que les organisations de développement régional ou les offices du tourisme, il s'assure que ses objectifs soient pris en compte et amplifie ainsi l'impact de ses actions. Le lien au Réseau des parcs suisses et aux autres parcs permet des échanges d'expériences riches et importants pour le développement du Parc.



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

Le développement durable du PNRJV est possible notamment grâce à une articulation forte de plusieurs politiques publiques, ainsi qu'à une coordination des actions entreprises par différents acteurs (communes territoriales et propriétaires, organisations de développement régional, administrations cantonales vaudoises, fondations et associations actives dans le périmètre du PNRJV, etc.). Il est donc essentiel que le PNRJV maintienne et élargisse ses collaborations avec ces institutions et puisse jouer son rôle de plateforme de concertation et de porte d'entrée au sein de son territoire, ceci afin d'assurer une prise en compte effective de ses objectifs dans le développement de son territoire.

La mesure E12 du Plan directeur cantonal précise notamment que : «le parc est un instrument d'aménagement du territoire informel, fruit d'une démarche volontaire. Il émane d'un processus participatif démocratique et offre une plateforme de concertation en amont de toute action sur le territoire. À travers un développement orienté sur le projet et l'action, il mobilise la capacité d'initiative des régions et renforce les synergies.»

La collaboration avec le Réseau des parcs suisses est également centrale afin de participer à la politique des parcs suisses et aux échanges. Enfin, le renouvellement de la Charte doit être anticipé et facilité, tant dans la forme (communication, transparence, participation, légitimité, etc.) que sur le fond (visibilité, consistance avec les autres planifications présentes sur le territoire). Il est important de mentionner et de prendre en compte les planifications des autres acteurs du territoire afin d'identifier notamment les enjeux actuels et futurs.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- IV.2** Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
- IV.4** Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger
- IV.6** Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire.

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est essentiel afin d'assurer un déploiement des effets des actions du PNRJV sur le long terme et ceci de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et de renforcer le rôle de chacun. Il est important que les missions et complémentarités des différents acteurs du territoire soient comprises et prises en compte dans les projets.

Le renouvellement de la Charte du PNRJV revêt, à ce titre, une importance particulière.

Liens avec d'autres projets

La coordination étant transversale, elle est en lien avec l'ensemble des actions décrites dans les fiches de projet du plan de gestion 2020 – 2024.

Organisation du projet**Direction du projet**

Direction : Directrice et directeur-adjoint, responsable de gestion opérationnelle et qualité
Suivi : Bureau et Comité

Partenaires
Rôles :

1. Collaboration / partenariat
2. Participation
3. Information
4. Bénéficiaire
5. Co-financement
6. Mandataire

Office fédéral de l'environnement (OFEV) : 5
 Administration cantonale vaudoise (SPEI, DGE, SDT, DGAV etc.) : 1, 5
 Organisations de développement régional (ADAEV, ADNV, ARCAM, Région de Nyon) : 1
 Communes territoriales et propriétaires : 4
 Offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-Bains) : 1
 Office du Tourisme du canton de Vaud : 1
 Réseau des parcs suisses : 1, 3
 Parc naturel régional du Haut-Jura : 1, 3
 Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut : 1, 3
 Parc périurbain du Jorat (en création) : 1, 3
 Parcs de l'arc jurassien (en particulier Doubs, Chasseral, Aargau) : 1, 3
 Parc Finges : 1, 3
 Fondations et associations actives dans le périmètre (Bois de Chênes, Pro Natura Vaud, Arboretum national du Vallon de l'Aubonne, etc.) : 1
 Universités et HES : 1

**Intégration dans des outils /
processus de planification
plus larges**

Stratégie paysage de l'OFEV
 Stratégie Biodiversité Suisse
 Stratégie du Réseau des parcs suisses
 Nouvelle politique régionale (NPR)
 LAT, Plan directeur cantonal (2018)
 Politique d'appui au développement économique (PADE) du canton de Vaud
 Plan directeur régional du district de Nyon (approbation cantonale en suspens)
 Plan directeur régional du nord vaudois (en cours d'élaboration, consultation publique en cours)
 Plan directeur régional du district de Morges (en suspens)
 Plan directeur régional de la Vallée de Joux (en projet)
 Stratégies des quatre organismes de développement régional (ADAEV, ARCAM, ADNV et Région de Nyon)

État du projet, prestations et effets

8.1 Partenariat du développement régional

État du projet

Les quatre organisations de développement régional présents sur le territoire du Parc (ADAEV, ARCAM, ADNV et Région de Nyon) sont des partenaires essentiels. Un accord de partenariat lie depuis plusieurs années ces organismes et le PNRJV. Afin d'assurer une coordination optimale, le PNRJV entend approfondir des collaborations avec les quatre organisations de développement régional.

En 2018, le PNRJV a entrepris un travail de clarification des rôles et tâches avec les organisations de développement régional.

Prestations

- Maintien des accords de partenariats avec les quatre organisations de développement régional;
- Évaluation annuelle et adaptation des accords de partenariat;
- Identification de possibilité de synergies entre les quatre régions et le PNRJV;
- Actions de communication et de valorisation des collaborations en conformité avec la nouvelle stratégie de communication;
- Animation d'une plateforme de coordination des planifications stratégiques du PNRJV, des plans directeurs régionaux et des stratégies des quatre associations de développement régional.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)**Annuel**

Accords de partenariat actualisés avec les quatre organisations de développement régional.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Partenariat du développement régional	Maintien et développement	Maintien et développement	Maintien et développement Évaluation	Maintien et développement selon les résultats de l'évaluation	Maintien et développement

8.2 Travail en réseaux**État du projet**

Très dynamique, le territoire du Parc est en perpétuelle évolution. Le réseau des partenaires du PNRJV est amené à sans cesse se développer, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de son périmètre. Il est essentiel pour le PNRJV de pouvoir poursuivre les collaborations institutionnelles déjà existantes, ainsi que d'envisager de nouveaux partenariats.

Prestations**Parcs suisses et Parc naturel régional du Haut-Jura (transfrontalier)**

- Poursuite et approfondissement des collaborations et échanges d'expériences avec les parcs vaudois, de l'arc jurassien et suisses, également sur la gouvernance;
- Collaborations opérationnelles avec le Parc naturel régional du Haut-Jura conformément à l'accord de partenariat signé en 2018 et mis à jour annuellement.

Offices du Tourisme et Office du Tourisme du canton de Vaud (OTV)

- Collaborations opérationnelles avec les quatre offices du Tourisme du périmètre conformément aux accords de partenariat signés et mis à jour annuellement;
- Conclusion d'un accord de partenariat entre le PNRJV et l'OTV afin d'augmenter la notoriété et la visibilité du Parc au niveau cantonal, national et international.

Fondations et associations

- Poursuite des collaborations avec les fondations et associations poursuivant des objectifs similaires à ceux du PNRJV.

Identification permanente de possibilités de synergies avec des associations et fondations actives dans le périmètre du Parc.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)**Annuel**

Un bilan de la collaboration est partagé avec le Parc naturel régional du Haut-Jura.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Travail en réseaux	Collaborations effectives	Collaborations effectives	Collaborations effectives	Collaborations effectives	Collaborations effectives
	Mise à jour des conventions	Mise à jour des conventions	Mise à jour des conventions	Mise à jour des conventions	Mise à jour des conventions

8.3 Charte 2023 – 2032**État du projet**

Le PNRJV achève sa première période de Charte en 2022. L'évaluation de cette dernière est réalisée en 2019. Le PNRJV entend tirer des enseignements de cette évaluation afin d'assurer une réalisation participative optimale de sa prochaine Charte et notamment aller vers des processus simplifiés et plus facilement communicables. Des démarches auprès des conseils communaux et généraux des trente communes territoriales ont été entreprises dès 2017 dans ce sens ainsi que des rencontres entre les municipalités et la nouvelle Directrice en 2018.

Prestations

Rédaction de la Charte incluant une consultation poussée menée auprès des communes et des partenaires régionaux sur son contenu. Ce travail est réalisé en partie avec l'appui de mandataires externes. Le temps à y consacrer ne doit pas être sous-estimé en comparaison avec le reste du programme. Le travail a surtout lieu sur l'année 2021.

**Indicateur(s) conventions
programme (OFEV)**2021
Charte 2023 – 2032**Calendrier**

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Charte 2023 – 2032	Orientations	Planification Préparation Fin 2021 - dépôt et validation des communes	Dépôt Confédération	Début de la nouvelle Charte	

8.4 Plan de gestion 2025 – 2028**État du projet**

Suite au renouvellement de sa Charte, le PNRJV est également amené à réaliser son plan de gestion pour la période 2025 – 2028. Ce processus doit être planifié au mieux afin de permettre un dialogue optimal des différents organes et partenaires du PNRJV.

Les stratégies de développement régionales doivent se renouveler autour de la même période que celle de la Charte, ceci est une grande opportunité de coordination et de mise en cohérence.

Prestations

Préparation du plan de gestion.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Plan de gestion 2025 – 2028				Bilan Préparation Info-consultation	Validation Dépôt Adaptation

Budget et financement

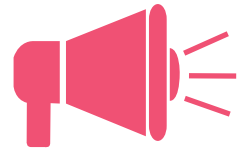
Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Partenariat du développement régional	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	100 000
Travail en réseau	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	150 000
Charte 2023–2032	50 000	135 000	40 000	-	-	225 000
Plan de gestion 25–28	-	-	-	30 000	20 000	50 000
Total	100 000	185 000	90 000	80 000	70 000	525 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	11 366	21 027	10 230	9 093	7 956	59 673	59 673
Membres privés / sponsors / donateurs	1 847	3 417	1 662	1 478	1 293	9 697	9 697
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	6 868	12 706	6 181	5 495	4 808	36 058	
Contributions matérielles	-	-	-	-	-	-	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	21 312	39 426	19 180	17 049	14 918	111 886	111 886
Confédération Oparcs	58 607	108 423	52 746	46 885	41 025	307 687	307 687
Total	100 000	185 000	90 000	80 000	70 000	525 000	488 942

9



Communication et marketing

Il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication du Parc permettant de le faire connaître davantage auprès des différents publics concernés et de développer une communication simplifiée et en fonction de la motivation des publics cibles, simple et donnant envie de vivre une expérience au sein du Parc.



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

Il s'agit de mettre en œuvre la nouvelle stratégie de communication 2019 – 2024 (cf. Annexes) en se basant sur la motivation des publics cibles.

Trois objectifs à développer à court et moyen termes sont identifiés comme essentiels :

Notoriété

Renforcer et valoriser une identité territoriale PNRJV d'exception auprès des divers publics cibles afin de faire connaître ou légitimer l'existence du Parc :

- Valoriser l'identité multiple et la diversité culturelle des régions ;
- Renforcer la visibilité du PNRJV dans les régions limitrophes.

Promotion

Positionner le Parc comme un acteur de services et de dynamisme pour la région :

- Susciter l'adhésion et un sentiment de fierté de la part des habitants ;
- Dynamiser l'implication des communes dans la valorisation du Parc ;
- Optimiser les opportunités de tourisme durable et responsable sur le territoire.

Information

Sensibiliser régionalement aux missions et actions développées en faveur du Parc :

- Créer des synergies entre les actions et les bénéfices en termes de qualité de vie, vitalité du tissu social, dynamisme régional, etc. ;
- Développer les actions éducatives et de sensibilisation à un public plus large.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV

IV.5 Développer la signalétique du PNRJV

Importance du projet pour le Parc

Ce projet est d'une importance cruciale pour le Parc. Sans une communication adaptée aux publics cibles et une réelle compréhension des activités du Parc et de son rôle, l'adhésion et l'appropriation des publics concernés n'a pas lieu. De facto, quelle que soit la qualité des projets réalisés, ils ne peuvent pas être valorisés s'ils sont peu compris.

À l'aube de la discussion de la nouvelle Charte, il est temps que le Parc développe son identité et apporte la preuve de sa valeur ajoutée.

Il permet d'homogénéiser et de coordonner la communication du Parc à travers la mise en place de différents outils et au soutien de l'équipe.

Liens avec d'autres projets

Ce projet a un lien avec tous les projets du Parc. Il sert de soutien aux autres projets dans leurs aspects de communication et marketing.

Organisation du projet

Direction du projet	Le/la Responsable communication Suivi : Direction, Bureau
Partenaires	Office fédérale de l'environnement (OFEV) : 5 Direction générale de l'environnement (DGE) : 1, 5 Réseau des parcs suisses : 1, 3 Professionnels de la presse et de la communication (médias locaux, régionaux et nationaux) : 1 Partenaires régionaux des principaux projets : 3 Communes territoriales et propriétaires : 3 Habitants du Parc et de la région : 3 Acteurs économiques (producteurs, artisans, restauration, guides, etc.) : 3 Offices du tourisme (Nyon Région Tourisme, Morges Région Tourisme, Vallée de Joux Tourisme, Région Yverdon-les-Bains) : 3 Partenaires touristiques : 3 Membres et Ambassadeurs : 2, 3
Rôles : 1. Collaboration / partenariat 2. Participation 3. Information 4. Bénéficiaire 5. Co-financement 6. Mandataire	
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Parcs d'importance nationale : Manuel de la marque (OFEV).

État du projet, prestations et effets

9.1 Mise en œuvre de la stratégie de communication 2019 – 2024

État du projet	Un grand nombre de supports de communication ont été mis en place par l'équipe en charge de l'administration du Parc ces dernières années. Ces documents sont de bonne qualité et plusieurs sont édités avec un effort de vulgarisation du contenu, accessible à un large public. Toutefois, le retour du terrain - notamment des communes et municipalités - indique que cette profusion de supports de communication porte préjudice à une compréhension simple des valeurs (l'identité) et des actions (le programme de mesures) menées par le Parc. Les principaux motifs peuvent ainsi être identifiés : Des supports trop spécifiques et un langage pas forcément adapté ; Une absence d'outils de vérification des actions de communication. Malgré ce constat en demi-teintes, il faut souligner que plusieurs actions récentes se développent dans la bonne direction, comme par exemple la Fête des habitants, qui permet une visibilité importante de l'institution «PNRJ» auprès des habitants et qui a été judicieusement couplée à un événement local pour augmenter l'audience lors de la dernière édition. Enjeux et défis Organisation interne au Parc naturel régional Jura vaudois La profusion des supports et actions de communication est vraisemblablement liée à une stratégie de communication calquée sur une structure organisationnelle et/ou administrative. Pour les publics du Parc, il y a un manque de cohérence et d'efficacité, car cette stratégie ne prend pas suffisamment en compte leurs attentes spécifiques ni les canaux les plus
-----------------------	--

adéquats pour attirer leur attention. Par conséquent, il est indispensable de retrouver cohérence et efficacité, en réfléchissant à la manière de créer des synergies avec une stratégie de communication segmentée par type de publics et coordonnée par un-e responsable de communication.

Donner (ou retrouver) une identité « territoriale » autour de la dynamique du Parc :

Le positionnement actuel de la communication a eu pour résultat de distancer le Parc de certains de ses publics qui ne perçoivent pas la valeur ajoutée de ce dernier telle qu'attendue à l'origine de sa création. La stratégie de communication 2019 – 2024 doit permettre de fédérer toutes les parties prenantes – communes, habitants, acteurs économiques locaux, partenaires et touristes/excursionnistes – au Parc naturel régional Jura vaudois.

Prestations

Reflet de l'activité dynamique du Parc et de son attractivité pour la région, la stratégie de communication se veut résolument axée sur des relations d'échanges entre partenaires, groupes cibles et acteurs liés au Parc. Elle se veut collaborative, participative, mesurable, en phase avec ses missions et réaliste avec les ressources à sa disposition, de façon à proposer et décrire des prestations :

- Des supports de communication en phase avec ses valeurs (durables) et des moyens d'informations privilégiés par les publics du Parc ;
- Un nombre limité de supports de communication édités afin de centraliser au maximum les informations destinées à un public multiple ;
- Une identité visuelle cohérente et qualitative sur tous les supports ;
- Des collaborations et des synergies de communication optimales avec des partenaires et relais d'information lorsque ces derniers disposent de plus de ressources et compétences (ex : OT, Suisse Tourisme, parcs suisses, Car Postal, etc.) ;
- Un appui sur une stratégie spécifique d'usage des médias sociaux et des outils innovants et participatifs.

Les contacts avec les médias (presse et télévision) sont renforcés. Des partenariats avec certains journaux comme par exemple Terre et Nature sont analysés, et des thématiques sont développées, notamment pour la mise en valeur des personnalités et des savoir-faire du Parc et de ses offres.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

2020

Programme de travail du Parc vulgarisé.

Calendrier

Activités / étapes

2020

2021

2022

2023

2024

Mise en œuvre de la stratégie de communication

9.2 Site internet

État du projet

Le site internet actuel, doit être rendu plus « vivant » et moderne afin de pouvoir servir de relais de communication (HUB) en lien aux activités du Parc. Un concept est développé. Actuellement, il valorise peu les actions des partenaires et activités sur le territoire du Parc.
La volonté est d'utiliser le site également comme un outil de valorisation du territoire ainsi que de simplifier la recherche d'information.

Prestations

Le site internet est développé comme HUB de la communication du Parc. Il évolue également en lien aux techniques récentes et aux réseaux sociaux.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Site internet	Réalisation	Développement et adaptation	Développement et adaptation	Développement et adaptation	Développement et adaptation

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Mise en œuvre de la stratégie de communication 19–24	90 000	90 000	90 000	90 000	80 000	440 000
Site internet	40 000	5 000	5 000	5 000	5 000	60 000
Total	130 000	95 000	95 000	95 000	85 000	500 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	14 776	10 798	10 798	10 798	9 661	56 831	56 831
Membres privés / sponsors / donateurs	2 401	1 755	1 755	1 755	1 570	9 235	9 235
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	8 929	6 525	6 525	6 525	5 838	34 342	
Contributions matérielles	-	-	-	-	-	-	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	27 705	20 246	20 246	20 246	18 115	106 558	106 558
Confédération Oparcs	76 189	55 676	55 676	55 676	49 816	293 034	293 034
Total	130 000	95 000	95 000	95 000	85 000	500 000	465 658

10



Gestion et qualité

Un management professionnel est la clé de la réussite pour l'ensemble du projet Parc et de ses réalisations. La gestion de la qualité du Parc repose sur un bon fonctionnement des organes stratégiques et une relation de confiance avec les communes et le canton ainsi qu'une équipe professionnelle dotée de compétences et de moyens adéquats pour assurer la qualité et l'aboutissement des projets. Il est nécessaire de disposer d'outils de conduite performants et des ressources adaptées pour mener à bien les objectifs du Parc.



Durée du projet**2020 – 2024****Bref descriptif du projet**

Le Parc est une organisation qui a beaucoup évolué depuis sa reconnaissance en tant que Parc d'importance nationale par la Confédération, tant au niveau de l'ampleur de son programme que des fonds publics et privés reçus. La demande de professionnalisation des structures de gestion par les bailleurs de fonds et de l'obtention d'une certification de qualité reconnue amènent les parcs à devoir se doter de nouveaux outils et compétences. Le Parc ne peut plus se permettre un manque de processus de gestion et une comptabilité opaque.

Un fonctionnement professionnel, transparent, efficace et efficient à l'interne ainsi que dans les structures stratégiques et décisionnelles est essentiel pour la bonne mise en œuvre de la Charte, mais également pour établir une confiance entre les acteurs concernés.

Ce projet consiste à assurer le suivi et le management des projets du Parc à l'aide d'outils adaptés autant du point de vue de la gestion de projet, par la mise en place d'un suivi et d'évaluation annuelle, que d'une pratique et comptabilité adaptées aux enjeux du Parc. Ces éléments permettent d'assurer une gestion financière transparente et de qualité.

La stabilisation de l'équipe professionnelle et la définition d'une politique RH adaptée au plan de gestion du Parc et aux tâches définies est également essentielle.

Les processus et outils de soutien informatique et la classification des documents (conservation du savoir, classification cohérente et arborescence informatique) font également partie d'une gestion de qualité.

Afin de valoriser la mise en place de ces différents outils de bonne gouvernance, le Parc se dote et conserve un label reconnu de bonne gestion adapté à ses valeurs et besoins (ex : Entreprises citoyennes).

Cela permet aussi de ramener une confiance de la part des bailleurs de fonds et facilite la recherche de fonds complémentaires lorsque nécessaire.

La mise en place d'une gestion efficace et efficiente est un investissement nécessaire permettant ensuite au Parc de le récupérer par une opérationnalisation accrue et un meilleur usage de ses fonds.

Il est également important que dans la gouvernance du Parc, les communes aient des moments privilégiés d'échanges. Une journée annuelle est organisée pour les communes.

Contribution aux indicateurs d'effet du Parc**Contribution aux objectifs de la Charte**

(Objectifs stratégiques implicitement et opérationnels)

- II.6.1** Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce
- IV.1** Développer un système interne de la qualité et de l'environnement
- IV.2** Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du Parc

Importance du projet pour le Parc

Une professionnalisation et une gestion de qualité, efficiente et efficace, est la clé de la réussite de la mise en œuvre de l'ensemble du programme du Parc et de l'atteinte de ses objectifs. Elle est également centrale pour un bon contrôle des dépenses des fonds publics et privés.

Liens avec d'autres projets

Une bonne gestion et un système de qualité est en lien avec tous les projets et activités du Parc.

Organisation du projet

Direction du projet	Direction : Directrice et directeur adjoint, responsable de gestion opérationnelle Suivi : Bureau
Partenaires Rôles : 1. Collaboration / partenariat 2. Participation 3. Information 4. Bénéficiaire 5. Co-financement 6. Mandataire	Office fédéral de l'environnement (OFEV) : 5 Organes du Parc : 2, 3, 4 Communes territoriales et propriétaires : 2, 3, 4 Canton de Vaud : 3 Réseau des parcs suisses et échanges ponctuels sur la gouvernance avec plusieurs parcs suisses particuliers : 1, 3
Intégration dans des outils / processus de planification plus larges	Loi fédérale sur la protection de la nature et du Paysage (LPN, 1966 ; état janvier 2017) Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (Ordonnance sur les parcs, OPARcs), du 7 novembre 2007 (État le 1 ^{er} avril 2018) Loi d'application sur les parcs d'importance nationale VD (LVOPARcs, 2008) Manuel sur les conventions programmes 20-24 dans le domaine de l'environnement (parcs naturels régionaux d'importance nationale) Statuts du Parc Cadre du système de management intégré Parc modèle suisse Manuel de création et de gestion de parcs d'importance nationale

État du projet, prestations et effets

10.1 Gestion qualité et efficience

État du projet	La Direction du Parc a été reprise en mai 2018 par une nouvelle Directrice. Après un diagnostic interne et externe partagé par le Bureau, il a été attesté que la gouvernance interne du Parc comportait des lacunes : la gestion financière, de projets et des ressources humaines ainsi que les systèmes de classification interne doivent être améliorés afin de rendre le Parc opérationnel et prêt à répondre à ses missions et aux normes de qualité demandées par la Confédération. Afin que le Parc puisse retrouver la confiance de ses partenaires, notamment de ses bailleurs de fonds, et travailler de manière apaisée et efficace en interne, il est indispensable de mettre en place des processus simplifiés, adaptés et transparents, permettant une bonne gestion incluant la gestion des risques.
Prestations	Le Parc met en place les outils de gestion nécessaires à une gestion saine des ressources, notamment financières, ainsi qu'à une gestion de projets facilitant le suivi et la communication. Il met en place des outils de classification avec des règles de classement et de dénomination strictes. Il se dote des ressources nécessaires pour atteindre cet objectif. Le Parc est au bénéfice d'un système de management intégré de qualité et obtient et conserve une certification reconnue.

Le Parc met en place un plan de management annuel permettant de suivre la mise en œuvre des projets, des budgets et d'en tirer des bilans et d'adapter les projets et budgets lorsque nécessaire. Il peut, en tout temps, connaître l'état de ses dépenses. Le Parc dispose d'un outil pour gérer les heures de présence, vacances, absences, imputables facilement aux projets.

Cela lui permet de revoir régulièrement les indicateurs de prestations retenus (reporting) pour la Convention-Programme et de faire un rapport annuel d'activités.

Ces processus de qualité permettent aux collaborateurs de gagner du temps et d'être plus efficaces dans la gestion de leurs tâches.

Indicateur(s) conventions programme (OFEV)

2020 puis annuel

Certification reconnue d'un système intégré de qualité obtenue et conservée.

Calendrier

Étapes	2020	2021	2022	2023	2024
Gestion de qualité et efficience	Certification qualité obtenue	Conservation	Conservation	Conservation	Conservation

10.2 Organe responsable du Parc et gestion

État du projet

Actuellement, il manque de nombreux outils de gestion RH afin de pouvoir évaluer et définir un plan de travail avec les collaborateurs. Certaines tâches et rôles sont flous.

Les cahiers des charges ne sont pas à jour. Le Parc actualise ses procédures écrites sur les tâches de fonctionnement.

Les Assemblées générales, les Comités, les séances du Bureau et les Commissions sont fonctionnelles.

L'utilisation du Forum (cf. Statuts en annexes) peut aller dans un sens plus participatif.

Prestations

Il s'agit de définir et maintenir une politique RH, avec notamment une définition des rôles claire et des cahiers des charges en adéquation avec les besoins de l'institution et ré-évalués sur une base annuelle.

Les processus de décision sont garantis grâce à la préparation des séances des Commissions, du Bureau, du Comité (y. c. dédommagements) et l'Assemblée générale et à la mise à disposition des informations nécessaires ainsi qu'à la prise de PV.

Une discussion, en lien au travail des Commissions notamment, aura lieu dans le cadre de la nouvelle Charte ainsi qu'une réflexion sur l'amélioration de la participation active des acteurs du Parc afin de favoriser des échanges et le soutien.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Organe responsable du Parc et gestion					

10.3 Moyens matériels

État du projet	D'un point de vue logistique le Parc loue ses bureaux à la commune de St-George. Le Parc doit se moderniser dans son système informatique afin notamment de faciliter le travail des collaborateurs depuis l'extérieur et assurer des sauvegardes électroniques. Au niveau de la mobilité, jusqu'il y a peu de temps, une voiture était obligatoire pour pouvoir travailler au Parc. Non seulement ceci coûte relativement cher mais ne reflète pas les valeurs de développement durable et d'encouragement à la mobilité douce prônées.
Prestations	Le Parc se dote d'un système informatique modernisé (serveur virtualisé) facilitant l'accès aux documents et leur sauvegarde. Ceci doit également éviter le fait que l'équipe ne puisse pas travailler lors de coupures de courant ou autres blocages informatiques du serveur. Il se dote également d'une mobilité « d'entreprise », c'est-à-dire d'un véhicule utilitaire, si possible électrique, acquis en « leasing ». Les employés du Parc sont encouragés à l'utiliser pour leurs déplacements et à se rendre au Parc en transports publics ; l'aspect utilitaire permet d'éviter la location de véhicule pour le transport de matériel du Parc pour divers événements. Ce projet couvre également tous les frais liés au fonctionnement de base et charges du Parc.

Calendrier

Étapes / Activités	2020	2021	2022	2023	2024
Moyens matériels					

Budget et financement

Coût par projet

Coût par projet et par an	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Gestion qualité et efficacité (certification)	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	250 000
Organe responsable du Parc et gestion	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000	350 000
Moyens matériels	150 000	150 000	150 000	150 000	150 000	750 000
Total	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000

Clé de financement

Financement	2020	2021	2022	2023	2024	Total	Part garantie en francs
Communes	30 291	30 291	30 291	30 291	30 291	151 454	151 454
Membres privés / sponsors / donateurs	4 922	4 922	4 922	4 922	4 922	24 611	24 611
Recettes d'exploitation						-	
Recettes spécifiques (sans canton et Confédération)	13 504	13 504	13 504	13 504	13 504	67 520	
Contributions matérielles	8 300	8 300	8 300	8 300	8 300	41 500	
Confédération autres						-	
Canton autres						-	
Canton parcs	56 795	56 795	56 795	56 795	56 795	283 977	283 977
Confédération Oparcs	156 187	156 187	156 187	156 187	156 187	780 937	780 937
Total	270 000	270 000	270 000	270 000	270 000	1 350 000	1 240 980



Annexes

Objectifs stratégiques et opérationnels
de la Charte 2013 – 2022

Statuts du Parc naturel régional Jura vaudois

Cahier des charges des commissions

Stratégie de communication 2019 – 2024

Accords de partenariats principaux

B.4 Planification de la gestion sur dix ans 2013-2022

B.4.1 Objectifs stratégiques et opérationnels

Dans le cas de la finalisation du contrat de parc effectuée début 2010, il a été décidé de conserver le modèle des objectifs stratégiques proposés par l'OFEV. Sur cette base, une série d'objectifs stratégiques propres au PNRJV ont été proposés.

Tableau 22: Objectifs stratégiques 2013-2022

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
I. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage	I.1 Valoriser, entretenir et restaurer divers éléments spécifiques du paysage	I.1.1 Préserver et valoriser les paysages issus de l'économie sylvo-pastorale
		I.1.2 Préserver et valoriser le caractère sauvage des grands massifs forestiers
		I.1.3 Préserver et valoriser le paysage structuré des campagnes
		I.1.4 Préserver et développer l'architecture caractéristique des chalets d'alpages
		I.1.5 Valoriser et développer de façon harmonieuse le patrimoine bâti villageois
		I.1.6 Valoriser et préserver le paysage des crêtes
		I.1.7 Entretenir et promouvoir le patrimoine constitué par les murs de pierres sèches
		I.1.8 Valoriser le patrimoine bâti, en particulier roman
	I.2 Valoriser, entretenir et conserver les milieux naturels, les réseaux entre les écosystèmes et leurs espèces cible	I.2.1 Préserver et valoriser la faune, la flore et les milieux emblématiques
		I.2.2 Valoriser la biodiversité
		I.2.3 Valoriser le réseau des milieux humides, en particulier ceux d'altitude

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
II. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable	<i>II.1 Promouvoir l'agriculture locale</i>	II.1.1 Favoriser et promouvoir les produits alimentaires du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	<i>II.2 Valoriser les forêts et renforcer la filière régionale du bois</i>	II.2.1 Valoriser l'exploitation durable du milieu forestier
		II.2.2 Favoriser et promouvoir les produits forestiers du PNR Jura vaudois, issus d'un mode de production durable
	<i>II.3 Développer et promouvoir les produits spécifiques du Parc naturel régional Jura vaudois</i>	II.3.1 Favoriser et promouvoir les autres produits locaux du PNRJV, issus d'un mode de production durable
		II.3.2 Favoriser la création d'entreprises et de services de proximité
	<i>II.4 Promouvoir la diversification et le renforcement de l'offre touristique durable</i>	II.4.1 Développer et promouvoir le tourisme durable en privilégiant la mobilité douce
	<i>II.5 Promouvoir une politique énergétique locale durable</i>	II.5.1 Encourager des projets de production d'énergies renouvelables, pour autant qu'ils soient portés <u>régionalement</u>
		II.5.2 Valoriser le bois énergie issu de production locale
		II.5.3 Promouvoir les économies d'énergie
		II.5.4 Favoriser la gestion des déchets
	<i>II.6 Promouvoir la mobilité durable</i>	II.6.1 Favoriser et promouvoir l'offre en transports publics ainsi que la mobilité douce

OBJ. CONFEDERATION	OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PNRJV	OBJECTIFS OPERATIONNELS DU PNRJV 2013-2022
III. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement	<i>III. Sensibiliser le public (en particulier les écolières et écoliers) au développement durable, à la qualité et aux valeurs des patrimoines naturels et culturels du Parc naturel régional Jura vaudois</i>	III.1 Développer et promouvoir des événements en lien avec les thématiques du PNRJV
		III.2 Développer et promouvoir des infrastructures de sensibilisation aux thématiques du PNRJV
		III.3 Développer et promouvoir les animations pédagogiques
		III.4 Promouvoir les animations culturelles en lien avec les thématiques du PNRJV
	<i>IV Management, communication et garantie territoriale</i>	IV.1 Développer un système interne de la qualité et de l'environnement
		IV.2 Réaliser et adapter les documents relatifs à la gestion du PNRJV
		IV.3 Informer le grand public ainsi que les membres et partenaires sur les activités du PNRJV
		IV.4 Favoriser la collaboration avec les autres parcs en Suisse et à l'étranger
		IV.5 Développer la signalétique du PNRJV
		IV.6 Favoriser la prise en compte des objectifs du PNRJV dans la gestion du territoire
IV. Recherche	<i>V Recherche</i>	V.1 Favoriser la vulgarisation des travaux de recherche se déroulant dans le PNRJV
		V.2 Favoriser les partenariats avec les milieux scientifiques pour développer les projets du PNRJV

Les détails concernant l'élaboration des objectifs opérationnels sont développés dans le chapitre B.4.2 suivant.

Parc naturel régional Jura vaudois



Statuts

Administration du PNRJV, St-George
2016

SOMMAIRE

Titre 1. Dispositions générales	1
Titre 2. Membres	2
Titre 3. Admission, démission et exclusion	2
Titre 4. Organes décisionnels et consultatifs	3
Titre 5. Assemblée générale	3
Titre 6. Comité.....	4
Titre 7. Bureau	5
Titre 8. Commission de gestion et organe de révision	7
Titre 9. Commissions	7
Titre 10. Structure professionnelle	8
Titre 11. Ressources	9
Titre 12. Signature sociale.....	9
Titre 13. For.....	9
Titre 14. Modification des statuts	9
Titre 15. Dissolution	10
Titre 16. Entrée en vigueur	11

Abréviations

LPN **Loi fédérale** sur la protection de la nature et du paysage du 1^{er} juillet 1966
(RS 451)

OParcs **Ordonnance fédérale** sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007
(RS 451.36)

Ces documents peuvent être consultés dans le Recueil systématique du droit fédéral à l'adresse internet <http://www.admin.ch>

Informations sur les parcs : <http://www.bafu.admin.ch>

Statuts

Titre 1. Dispositions générales

- | | |
|---|----------------------|
| Art. premier - L'Association « Parc Naturel Régional Jura Vaudois » (PNRJV) (ci-après : <i>le Parc</i>), est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse. | Objet – Nom |
| Art. 2 - Le siège du Parc est au lieu de son administration, en principe dans l'une des communes de celui-ci. | Siège |
| Art. 3 - Le Parc est l'organe de mise en œuvre du projet de parc naturel régional du Jura vaudois, parc d'importance nationale, selon la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale (OParcs). | Bases légales |
| Art. 4 - Le Parc a pour but la création et la gestion d'un parc naturel régional conforme à la législation en la matière afin de promouvoir l'essor des activités traditionnelles, l'image et le développement durable des communes territoriales membres, ainsi que les activités de protection de la nature en contribuant notamment : <ul style="list-style-type: none"> a) au renforcement de l'identité et de la cohésion du territoire qu'il représente ; b) à la préservation et à la valorisation du patrimoine naturel et paysager (biotopes, faune et flore, objets naturels d'intérêt particulier, paysages ruraux et paysages naturels) ; c) à la préservation et à la valorisation du patrimoine forestier et agricole ; d) à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel (bâtiments, sites et ensembles construits, voies de communications historiques, traditions et savoir-faire) ; e) à l'exploitation durable des ressources naturelles ; f) au soutien de projets novateurs favorisant le développement durable ; g) à la découverte et au contact direct de la nature, du paysage et de la culture, ainsi qu'au rayonnement de l'identité régionale ; h) au développement et au soutien de programmes d'éducation, de formation et de protection ; i) à la promotion de la qualité des prestations et projets (promotion et octroi de labels) ; j) à la promotion des produits locaux (agriculture, bois, artisanat, tourisme et autres biens et services) ; k) au renforcement de l'économie régionale visant le maintien et la création de places de travail et la diversification de l'offre touristique ; l) au renforcement des coopérations avec les villes et centres touristiques proches ; m) à la collaboration avec les instances et associations régionales, cantonales, nationales et internationales dans l'intérêt des buts poursuivis. | Buts |

Titre 2. Membres

- | | |
|--|---|
| <p>Art. 5 - Le Parc regroupe des communes dont les représentants sont désignés par les exécutifs communaux, des collectivités publiques ou privées, des associations et des personnes¹ physiques ou morales qui souscrivent aux présents statuts et en particulier aux buts définis à l'article 4.</p> | <p>Qualité
de membre</p> |
| <p>Art. 6 - Une distinction est faite entre les différents membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Communes territoriales² ; b) Communes propriétaires non territoriales³ ; c) Autres partenaires du Parc (individuels ou collectifs)⁴. | <p>Catégories
de membres</p> |

Titre 3. Admission, démission et exclusion

- | | |
|--|--|
| <p>Art. 7 - Par leur adhésion au contrat de parc, les communes territoriales deviennent de droit membre du Parc.</p> <p>Pour cela, elles doivent obtenir l'accord de leur législatif.</p> | <p>Admission –
Communes
territoriales</p> |
| <p>Art. 8 - Pour les autres catégories de membres définies à l'article 5, une demande d'admission doit être adressée au Bureau du Parc.</p> | <p>Admission –
Autres</p> |
| <p>Art. 9 - Les communes territoriales ne peuvent pas démissionner pendant la durée du contrat de parc.</p> <p>Toute démission d'un autre membre doit être adressée par écrit au Bureau six mois à l'avance pour la fin d'une année civile, cela pour autant qu'il ne soit pas impliqué dans un projet de la Charte du Parc naturel régional (ci-après : la Charte). Dans ce cas, la démission ne pourra être effective qu'à l'échéance de ce projet.</p> | <p>Démission</p> |
| <p>Art. 10 - Le Bureau peut prononcer l'exclusion d'un membre lorsque celui-ci agit à l'encontre des buts et activités du Parc, n'observe pas ses obligations vis-à-vis de l'association, lui cause du tort ou pour tout autre juste motif. Sa cotisation reste due.</p> <p>Un droit de recours dans les 30 jours est réservé auprès de l'Assemblée générale du Parc.</p> | <p>Exclusion</p> |

¹ Afin de faciliter la lecture de ces statuts, les fonctions citées concernent autant les femmes que les hommes.

² Soit les communes dont le territoire est situé à l'intérieur du périmètre du Parc.

³ Soit les communes extérieures au périmètre, propriétaires d'alpages ou de forêts sur le territoire d'une commune du Parc.

⁴ Soit, regroupées de manière non exhaustive, les associations de protection de la nature et du patrimoine, les associations économiques et touristiques, ainsi que toute collectivité, association ou personne intéressée à la réalisation des buts du Parc.

Titre 4. Organes décisionnels et consultatifs

Art. 11 - Les organes du Parc sont :

- a) l'Assemblée générale ;
- b) le Comité ;
- c) le Bureau ;
- d) les organes consultatifs sont : la Commission de gestion, l'organe de révision, les Commissions et le Forum ;
- e) la Structure professionnelle.

**Désignation
des organes**

Titre 5. Assemblée générale

Art. 12 - Deux Assemblées générales ordinaires ont lieu chaque année, en principe une au cours du premier semestre, une seconde au cours du deuxième semestre. Elles sont convoquées par le Bureau, au moins quatre semaines à l'avance par circulaire adressée à tous les membres. La convocation indique les objets portés à l'ordre du jour.

Convocation

Art. 13 - Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Bureau ou le Comité à la demande d'un cinquième des membres ou de 5 communes territoriales, ou quand le Bureau le juge utile.

**Assemblée
générale
extraordinaire**

Art. 14 - Les Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires sont présidées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci.

Présidence

Art. 15 - Les compétences de l'Assemblée générale sont les suivantes :

Compétences

- a) élire le président et les membres du Comité ;
- b) désigner l'Organe de révision ;
- c) élire la Commission de gestion ;
- d) approuver le rapport annuel de gestion ;
- e) approuver le programme d'activités et le catalogue des projets ;
- f) approuver les comptes et le budget ;
- g) fixer le montant des cotisations annuelles des membres ;
- h) donner décharge au Bureau, au Comité et à la Commission de gestion ;
- i) en début de législature communale, fixer la limite des compétences financières du Bureau et du directeur ;
- j) en début de législature communale, approuver le tableau des voix ;
- k) approuver le programme décennal pour la période de gestion du Parc, figurant dans la Charte ;
- l) décider sur les propositions émanant du Comité et des membres, pour autant qu'elles figurent à l'ordre du jour ;
- m) statuer sur le recours interjeté par un membre concernant son admission ou son exclusion du Parc ;
- n) approuver et modifier les statuts ;
- o) décider la dissolution de l'association.

Art. 16 - Il est tenu un procès-verbal de chaque Assemblée générale.

Procès-verbal

Art. 17 - Chaque membre dispose d'un nombre de voix déterminé dans un tableau adopté par l'Assemblée générale pour la durée d'une législature communale et qui fait partie intégrante des statuts (voir tableau de [l'Annexe](#)).

Droit de vote

Art. 18 - Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. Les dispositions de l'article 49 sont réservées.

**Votations
et élections**

Les élections se déroulent à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second. Le vote a lieu à main levée, sauf si un cinquième des membres présents demande le vote au bulletin secret.

A la demande d'une commune territoriale, les voix de l'ensemble des communes territoriales peuvent être comptées séparément. Si leur majorité s'oppose à celle de l'ensemble des membres, l'affaire est renvoyée au Bureau.

Titre 6. Comité

Art. 19 - Les séances de comité sont dirigées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Comité désigné par celui-ci.

Présidence

Art. 20 - Art 19 bis Le Comité définit la stratégie du Parc et contrôle sa mise en oeuvre.

Rôle

Art. 21 - Le Comité est composé de 13 à 15 membres au maximum. Il représente de manière équitable les différents partenaires et compte au moins un représentant de chacun des milieux suivants : agricole, forestier, économique, environnemental et touristique. L'autorité cantonale y est invitée en permanence avec voix consultative.

Composition

Les représentants des communes territoriales doivent toujours y être majoritaires. La représentation des différentes régions du parc doit être assurée.

Le Comité peut aussi compter un représentant des habitants. Ce dernier ne doit pas être issu d'un partenaire déjà représenté au Comité, il doit être membre du Parc.

Le Direction du Parc est membre de droit du Comité et y assiste avec voix consultative.

Art. 22 - Le Comité peut inviter à ses séances, régulièrement ou ponctuellement, toute personne susceptible de faciliter ses délibérations.

Invitation

- Art. 23 -** Lors d'un vote du Comité, les communes territoriales doivent toujours représenter la majorité des votants. **Quorum**
- Art. 24 -** Le Comité est nommé pour une période législative de 5 ans, correspondant à la législature communale, mais échéant à l'Assemblée générale ordinaire suivant les élections. En cas de démission de l'un de ses membres, son remplacement pourra intervenir lors de l'Assemblée générale suivante. **Durée des mandats**
- Si l'un des membres du Comité perd la qualité pour laquelle il a été élu, il est réputé démissionnaire, dès que sa succession est assurée, mais au plus tard, lors de la prochaine Assemblée générale.
- Art. 25 -** Exception faite du président, le Comité se constitue lui-même et nomme un ou deux vice-présidents. **Constitution**
- Art. 26 -** Le mandat de secrétaire peut être confié à une personne extérieure au Comité. Dans ce cas, sa fonction n'est qu'administrative et elle n'a pas le droit de vote. **Mandat**
- Art. 27 -** Pour atteindre les buts du Parc définis à l'article 4, le Comité a les tâches principales suivantes, en collaboration avec les communes territoriales : **Compétences**
- a) proposer des modifications de statuts ;
 - b) proposer le catalogue pluriannuel de projets ;
 - c) proposer le programme décennal pour la période de gestion du Parc, figurant dans la Charte, et en contrôler sa mise en oeuvre ;
 - d) nommer le Bureau et en contrôler l'application de ses tâches ;
 - e) informer régulièrement ses partenaires, les communes territoriales et le public sur les activités du Parc ;
 - f) soutenir la recherche de financement .
- Art. 28 -** Les membres du Comité travaillent à titre bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Comité peut recevoir un dédommagement approprié. **Rémunération**

Titre 7. Bureau

- Art. 29 -** Les séances de Bureau sont dirigées par le président, un vice-président, ou, à défaut, par un autre membre du Bureau désigné par celui-ci. **Présidence**
- Art. 30 -** Le Bureau a comme rôle de suivre et de contrôler la mise en oeuvre des projets. **Rôle**

Art. 31 - Le Bureau est composé d'au max. 7 membres du Comité nommé par lui-même en son sein et dont la majorité doit être des représentants municipaux des communes territoriales. Le président en fait partie de droit.

La Direction y prend part avec voix consultative.

Composition

Art. 32 - Le Bureau peut inviter à ses séances, régulièrement ou ponctuellement, toute personne susceptible de faciliter ses délibérations. L'autorité cantonale y est invitée en permanence avec voix consultative.

Invitation

Pour atteindre les buts du Parc définis à l'article 4, le Bureau a les tâches principales suivantes, en collaboration avec les communes territoriales :

Compétences

- a) statuer sur des nouveaux projets non intégrés au catalogue de projets ;
- b) statuer sur des urgences proposées par la Direction ;
- c) représenter le Parc vis-à-vis de tiers ;
- d) proposer un rapport annuel de gestion ;
- e) proposer les comptes et le budget ;
- f) proposer le montant des cotisations annuelles des membres ;
- g) engager et révoquer un directeur et soutenir si nécessaire le directeur pour l'engagement d'autres cadres ;
- h) décider de l'organigramme et du traitement de toutes les fonctions exercées au sein du Parc ;
- i) valider la création, dissolution, composition des Commissions, ainsi que suivre leur travail ;
- j) nommer, si jugé adéquat, un groupe d'experts scientifiques participant au suivi de certains projets, suivre son travail et décider de sa dissolution ;
- k) admettre ou exclure des membres ;
- l) conclure des conventions de collaboration ; régler les affaires qui ne sont pas du ressort de l'Assemblée générale ou du Comité et déléguer certaines tâches, si nécessaire ;
- m) ratifier toutes nouvelles demandes d'engagement de collaborateurs ;
- n) engager des dépenses non prévues au budget selon les compétences financières définies par l'Assemblée générale ;

Art. 33 - Les membres du Bureau travaillent à titre bénévole, sous réserve du remboursement de leurs frais effectifs. Pour les activités qui excèdent le cadre usuel de la fonction, chaque membre du Bureau peut recevoir un dédommagement approprié.

Rémunération

Titre 8. Commission de gestion et organe de révision

- | | |
|--|----------------------------------|
| <p>Art. 34 - La Commission de gestion est composée de trois membres et de deux suppléants, désignés par l'Assemblée générale et issus de communes territoriales différentes.</p> <p>Chaque année, les deux membres les plus anciens quittent leurs fonctions.</p> | <p>Composition</p> |
| <p>Art. 35 - La Commission de gestion procède à l'examen annuel des comptes, du budget et de la gestion du Parc. Cet examen s'appuie sur le rapport d'un organe de révision ; elle présente un rapport écrit et des propositions à l'Assemblée générale.</p> | <p>Tâches</p> |
| <p>Art. 36 - L'organe de révision est une société fiduciaire agréée. Elle est agréée par un vote de l'Assemblée générale et effectue une révision selon la législation en vigueur.</p> | <p>Organe de révision</p> |

Titre 9. Commissions

- | | |
|--|---------------------------------|
| <p>Art. 37 - Les Commissions soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets.</p> <p>Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets.</p> | <p>Rôle</p> |
| <p>Art. 38 - Chaque Commission est composée d'au moins un représentant de la Structure professionnelle et des personnes compétentes pour la conduite de ses projets.</p> | <p>Composition</p> |
| <p>Art. 39 - Conformément à ses attributions et aux objectifs stratégiques du contrat de parc et de la charte, le Bureau valide la nomination des Commissions proposées par la Structure professionnelle.</p> | <p>Nomination</p> |
| <p>Art. 40 - La Structure professionnelle doit rapporter régulièrement au Bureau sur l'avancement de ses travaux.</p> | <p>Rapport au Bureau</p> |

Titre 10. Structure professionnelle

- Art. 41 -** Pour assurer les tâches opérationnelles, l'association se dote d'une structure adaptée à son but et à la réalisation de ses projets, appelée Structure professionnelle. **Rôle**
- Cette Structure professionnelle a pour objectif de mettre en oeuvre les projets du Parc et de piloter les actions qui en découlent.
- Art. 42 -** La Structure professionnelle est constituée d'une Direction et de collaborateurs. **Composition**
- Art. 43 -** Le fonctionnement de la Structure professionnelle s'appuie si nécessaire sur des règlements. **Fonctionnement**
- Art. 44 -** La Structure professionnelle assume les tâches suivantes : **Tâches**
- a) appliquer les objectifs annuels selon le catalogue des prestations ;
 - b) rendre compte au Bureau des actions entreprises ;
 - c) assumer le secrétariat des organes l'association ;
 - d) soutenir et fédérer les organes dans l'exercice de leurs attributions ;
 - e) analyser la faisabilité de projets et les mettre en œuvre ;
 - f) effectuer des recherches de fonds ;
 - g) garantir la communication interne et externe des activités du Parc et d'autres informations pertinentes ;
 - h) rechercher des synergies avec divers groupes et associations oeuvrant en faveur des parcs naturels régionaux ;
 - i) animer les Commissions et le Forum ;
 - j) pouvoir fonctionner, dans le cadre de travaux, comme assistant à maître d'ouvrage ou maître d'œuvre.
- Art. 45 -** La Structure professionnelle organise annuellement le Forum qui est l'assemblée participative de l'association. **Forum**
- Art. 46 -** La Direction administre l'association et possède les compétences suivantes : **Direction**
- a) gérer les ressources humaines de l'association et proposer toute nouvelle demande d'engagement ;
 - b) engager des dépenses prévues au budget ;
 - c) attribuer des mandats dans le cadre du budget ;
 - d) engager des dépenses non prévues au budget selon les compétences financières définies par l'Assemblée générale ;
 - e) élaborer les différentes planifications et stratégies soumises à la validation de l'Assemblée générale, du Comité et du Bureau.

Titre 11. Ressources

Art. 47 - Les ressources du Parc sont notamment constituées par :

**Genres de
ressources**

- a) les cotisations des membres ;
- b) les revenus des fonds ;
- c) les contributions, subventions et autres soutiens des collectivités publiques ;
- d) les contributions et autres soutiens des contributeurs privés ;
- e) le produit de la vente d'articles et de services ;
- f) les dons et les legs ;
- g) les successions qui seront soumises à une demande de bénéfice d'inventaire.

Titre 12. Signature sociale

Art. 48 - Le Parc est engagé par la signature collective à deux du président ou d'un vice-président et d'un membre de la Direction.

Engagement

Titre 13. For

Art. 49 - Le for juridique est au siège du Parc.

Principe

Titre 14. Modification des statuts

Art. 50 - La modification des statuts peut avoir lieu sur proposition du Comité ou à la demande de l'Assemblée générale.

Principe

Art. 51 - Les textes des modifications proposées sont joints à la convocation de l'Assemblée générale.

**Information
–
Décision**

L'Assemblée générale statue à la majorité des deux tiers des voix des membres, sous réserve du droit des communes territoriales mentionné à l'article 18.

Titre 15. Dissolution

- | | |
|---|---|
| <p>Art. 52 - La dissolution du Parc peut être décidée par l'Assemblée générale, sur proposition du Comité ou du tiers des voix des membres.</p> | <p>Principe</p> |
| <p>Art. 53 - Les membres doivent être informés de cette proposition au moins deux mois avant l'Assemblée générale qui statuera.</p> <p>La dissolution doit être acceptée à la double majorité par au moins deux tiers des communes territoriales et des autres membres présents.</p> | <p>Information
–
Décision</p> |
| <p>Art. 54 - En cas de dissolution, les actifs éventuels restants seront remis à une institution suisse et exonérée des impôts, poursuivant un but analogue.</p> | <p>Avoir social</p> |

Titre 16. Entrée en vigueur

Art. 55 - Les présents statuts ont été acceptés par l'Assemblée générale **Principe**
du 30 novembre 2016.

Ils entrent en vigueur immédiatement et remplacent les statuts modifiés
du 09 avril 2014

St-George, le 7 février 2017

Pour le Comité du Parc naturel régional Jura vaudois :

Le président :

Le vice-président

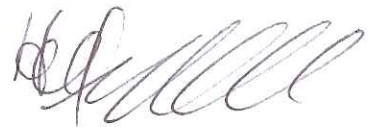
Le vice-président



Bertrand Meylan



Jean-Daniel Bertholet



Pierre Hofmann

Cahier des charges

Commission Espace découverte du Marchairuz

Les Commissions du Parc Jura vaudois (PJV) soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets. Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets¹.

Objectifs de la Commission

La Commission a pour objectif de faciliter la conception puis la réalisation du projet d'Espace découverte du PJV au col du Marchairuz. De plus, elle soutient dans le contexte de ce projet le PJV en tant que plateforme de discussion entre les communes, les propriétaires, les milieux environnementaux, forestiers, touristiques et le PJV.

Tâches

- Participer à la conception du projet d'Espace découverte du Marchairuz en donnant des avis constructifs sur les orientations proposées par la Structure professionnelle du PJV.
- Soutenir la Structure professionnelle du PJV pour la recherche de fonds.
- Rechercher des solutions consensuelles aux éventuels problèmes rencontrés, dans le respect des enjeux des parties prenantes.

Composition de la Commission

1. Commune du Chenit - Bertrand Meylan - municipal (ok)
2. Commune de Gimel - Philippe Rezzonico - municipal (ok)
3. Commune d'Aubonne - Sandra Linder - municipale (ok)
4. Société coopérative de l'Asile du Marchairuz - Philippe Bohren - secrétaire (ok)
5. Association des Amis du Marchairuz - Jacques Albiez - président (ok)
6. DGE-BIODIV - Bernadette Droz - scientifique du patrimoine naturel (à confirmer)
7. DGE-FORET - Eric Treboux - inspecteur des forêts du 14^{ème} arrondissement (à confirmer)
8. Pro Natura Vaud - Gilbert Paquet - membre du comité Ouest VD (ok)
9. Vallée de Joux tourisme - Cédric Paillard - directeur (ok)
10. ARCAM - Oscar Cherbuin - directeur (ok)

Gestion de la Commission : PJV - Marie Laperrière - cheffe de projet Tourisme durable

¹ Art. 37 des Statuts de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois du 7 février 2017

La Commission a un **rôle consultatif**, elle :

- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la Commission.
- Propose des mesures ou des projets.
- Apporte son expertise pour le bon déroulement des projets.

Le membre de la Commission a également un **rôle d'ambassadeur**. Il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la Commission en communiquant ses attentes et les solutions préconisées.
- S'informe et diffuse l'information.
- Valorise les projets au sein de la structure qu'il représente et auprès du grand public.

La Commission se réunit au minimum une fois par année. Elle peut être réunie à d'autres reprises durant l'année selon les besoins.

La participation aux séances de la Commission se fait sur une base volontaire et non-rétribuée par le PJV.

La Structure professionnelle veille à assurer la transversalité entre les Commissions quand plusieurs projets sont concernés.

St-George, le 11 avril 2018

Cahier des charges

Commission Labellisation des produits

Les Commissions du Parc Jura vaudois (PJV) soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets. Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets¹.

Objectifs de la Commission

La Commission représente les différents milieux liés à la labellisation des produits du PJV. Elle a pour objectif de faciliter et de veiller à la bonne application des directives sur les conditions d'attribution et d'utilisation du label *Produit des parcs suisses*. La Commission émet un avis consultatif sur la stratégie de labellisation du PJV.

Tâches

- Définir les exigences spécifiques s'appliquant par gamme de produits.
- Décider de l'octroi ou du retrait du label *Produit des parcs suisses* à un producteur.
- Désigner l'organisme de certification.

Composition de la Commission

1. Agriculteur - Olivier Bédard (ok)
2. Agridea - Nicolas Bezençon (à confirmer)
3. Boucher - Pierre-Michel Ledermann (ok)
4. Apiculteur - Jean-Daniel Bertholet (ok)
5. Représentante des consommateurs - Christine Burki (à confirmer)
6. Pro Natura VD – membre du comité Ouest - Georges Mermillod (ok)
7. Marques du terroir régional - Pascal Bernardoni ou Suzanne Gabriel (à confirmer)
8. Marques du terroir régional - Yann Chatelain (à confirmer)
9. Restaurateur - Frédéric Simond (ok)

Gestion de la Commission : PJV - Eric Mosimann - chef de projet Agriculture et alpage

La Commission a un **rôle consultatif**, elle :

- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la Commission.
- Propose des mesures ou des projets.
- Apporte son expertise pour le bon déroulement des projets.

¹ Art. 37 des Statuts de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois du 7 février 2017

Le membre de la Commission a également un **rôle d'ambassadeur**. Il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la Commission en communiquant ses attentes et les solutions préconisées.
- S'informe et diffuse l'information.
- Valorise les projets au sein de la structure qu'il représente et auprès du grand public.

La Commission se réunit au minimum une fois par année. Elle peut être réunie à d'autres reprises durant l'année selon les besoins.

La participation aux séances de la Commission se fait sur une base volontaire et non-rétribuée par le PJV.

La Structure professionnelle veille à assurer la transversalité entre les Commissions quand plusieurs projets sont concernés.

St-George, le 11 avril 2018

Cahier des charges

Commission Nature

Les Commissions du Parc Jura vaudois (PJV) soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets. Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets¹.

Objectifs de la Commission

La Commission a pour objectif de faciliter la mise en œuvre des projets Nature et de tout autre projet développé par le PJV en lien avec cette thématique. De plus, elle soutient le rôle du PJV en tant que plateforme de discussion entre les communes, différents acteurs et experts dans le domaine de l'environnement, le canton de Vaud et le PJV. Elle peut être amenée à aider la Structure professionnelle en matière de conciliation entre les porteurs de projets.

Tâches

- Faciliter la mise en œuvre des projets qui lui sont soumis.
- Soutenir la Structure professionnelle dans la recherche de solutions consensuelles de mise en œuvre des projets, dans le respect des enjeux des parties prenantes (canton, communes, acteurs du domaine de l'environnement, etc.).
- Proposer des avis pertinents (forêt, faune, flore, milieux, etc.) sur des aspects techniques et stratégiques.

Composition de la Commission

1. DGE-BIODIV - Patrick Deleury - surveillant de la faune permanent (circonscription 2) (à confirmer)
2. DGE-BIODIV - Monique Borboen - Cheffe de projet pour les parcs d'importance nationale (à confirmer)
3. Hepia - Claude Fisher - professeur HES en gestion de la nature (ok)
4. Pro Natura Vaud - Gilbert Paquet - membre du comité Ouest VD (ok)
5. KARCH - Sylvain Ursenbacher - collaborateur du secteur reptiles Suisse romande (ok)
6. Commune de Mollens - Eric Grosjean - municipal (ok)
7. Diana de Nyon - Yves Bourguignon (ok)
8. Naturaliste - Olivier Jean-Petit-Matile (ok)
9. Garde forestier - Rémy Meylan (ok)
10. Commune de Vaulion - Guy Reymond - municipal (ok)
11. Agriculteur - Victor Bovy (ok)
12. Groupe ornithologique et des sciences naturelles de Morges et environs - Bernardi Eric – président (ok)

Gestion de la Commission : PJV - Kelly Delavy - cheffe de projet Nature et Sensibilisation

¹ Art. 37 des Statuts de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois du 7 février 2017

La Commission a un **rôle consultatif**, elle :

- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la Commission.
- Propose des mesures ou des projets.
- Apporte son expertise pour le bon déroulement des projets.

Le membre de la Commission a également un **rôle d'ambassadeur**. Il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la Commission en communiquant ses attentes et les solutions préconisées.
- S'informe et diffuse l'information.
- Valorise les projets au sein de la structure qu'il représente et auprès du grand public.

La Commission se réunit au minimum une fois par année. Elle peut être réunie à d'autres reprises durant l'année selon les besoins.

La participation aux séances de la Commission se fait sur une base volontaire et non-rétribuée par le PJV.

La Structure professionnelle veille à assurer la transversalité entre les Commissions quand plusieurs projets sont concernés.

St-George, le 11 avril 2018

Cahier des charges

Commission Paysage

Les Commissions du Parc Jura vaudois (PJV) soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets. Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets¹.

Objectifs de la Commission

La Commission a pour objectif de faciliter le développement des projets du PJV portant sur la thématique des valeurs paysagères. Elle veille particulièrement à ce que ces valeurs soient perçues comme importantes pour notre région. De plus, elle favorise une préservation et une évolution dynamique de nos paysages en prenant en considération les objectifs stratégiques et opérationnels du PJV.

Tâches

- Faciliter le développement des prestations du PJV portant sur les valeurs paysagères et leur évolution.
- Traiter toute demande de consultation soumise par la Structure professionnelle.

Composition de la Commission

1. Commune de Vaulion - Guy Reymond - municipal
2. Commune du Chenit - Bertrand Meylan - municipal
3. Commune de Bière - Jean-Daniel Bertholet - municipal
4. Commune de Bassin - Didier Lohri - syndic
5. Commune de Chéserex - Dominique Fleury - municipal
6. Commune de Genolier - Georges Richard - municipal
7. Commune de Juriens - Rosemay Christen - syndic
8. DGE-FORET - Jean Rosset - inspecteur des forêts du 12^{ème} arrondissement
9. Regionyon – Alexis Lacroix - chargé de projet Tourisme nature
10. Hepia - Eric Amos - professeur - architecture du paysage
11. VLP-aspan - Eloi Jeannerat – avocat

Gestion de la Commission : PJV - Chantal Stegmuller-Darriulat - cheffe de projet Education et sensibilisation

¹ Art. 37 des Statuts de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois du 7 février 2017

La Commission a un **rôle consultatif**, elle :

- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la Commission.
- Propose des mesures ou des projets.
- Apporte son expertise pour le bon déroulement des projets.

Le membre de la Commission a également un **rôle d'ambassadeur**. Il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la Commission en communiquant ses attentes et les solutions préconisées.
- S'informe et diffuse l'information.
- Valorise les projets au sein de la Structure qu'il représente et auprès du grand public.

La Commission se réunit au minimum une fois par année. Elle peut être réunie à d'autres reprises durant l'année selon les besoins.

La participation aux séances de la Commission se fait sur une base volontaire et non-rétribuée par le PJV.

La Structure professionnelle veille à assurer la transversalité entre les Commissions quand plusieurs projets sont concernés.

St-George, le 21 mars 2018

Cahier des charges

Commission Agritourisme sur les alpages

Les Commissions du Parc Jura vaudois (PJV) soutiennent la Structure professionnelle dans la mise en œuvre des projets. Elles participent à l'élaboration et au suivi du déroulement des projets¹.

Objectifs de la Commission

La Commission a pour objectif de faciliter la réalisation des projets d'agritourisme sur les alpages du PJV. De plus, elle soutient le rôle du PJV en tant que plateforme de discussion entre les communes concernées, les milieux environnementaux, forestiers et touristiques, les propriétaires, les usagers et le PJV.

Tâches

- Faciliter le développement des objectifs du projet de développement régional agricole (PDRA), notamment ceux pris en charge par le chef de projet Agriculture et alpage du PJV dans le cadre de sa fonction.
- Rechercher des solutions consensuelles de mise en réseau, de collaboration et de valorisation, dans le cadre du développement d'une offre attractive en agritourisme et dans le respect des enjeux des parties prenantes (canton, communes, amodiataires, milieux touristiques, etc.).

Composition de la Commission

1. Alpage du Pralet (Bassins) - Jacques Martignier - exploitant (à confirmer)
2. Alpage du Pré-de-Bière (St-George) - Elisabeth Germain - exploitante (à confirmer)
3. Alpage du Petit Boutavent (Vaulion) - Luc Rempé - propriétaire et exploitant (à confirmer)
4. Alpage des Amburnets (Lausanne) - Roland Schmidt - représentant du propriétaire (à confirmer)
5. Alpage des Grands Plats de Bise (Le Chenit) - Bertrand Meylan - représentant du propriétaire (à confirmer)
6. DGE-FORET - Jean Rosset - inspecteur forestier (à confirmer)
7. ProConseil - Geneviève Favre - gestion de projets collectifs (à confirmer)
8. SAVI - Samuel Monachon - promotion et Structures (à confirmer)
9. ARCAM - Luca Maurizio - développement économique régional (à confirmer)

Gestion de la Commission : PJV - Eric Mosimann - chef de projet Agriculture et alpage

¹ Art. 37 des Statuts de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois du 7 février 2017

La Commission a un **rôle consultatif**, elle :

- Prend position sur les thématiques discutées lors des séances de la Commission.
- Propose des mesures ou des projets.
- Apporte son expertise pour le bon déroulement des projets.

Le membre de la Commission a également un **rôle d'ambassadeur**. Il :

- Représente les parties prenantes dont il est le délégué au sein de la Commission en communiquant ses attentes et les solutions préconisées.
- S'informe et diffuse l'information.
- Valorise les projets au sein de la structure qu'il représente et auprès du grand public.

La Commission se réunit au minimum une fois par année. Elle peut être réunie à d'autres reprises durant l'année selon les besoins.

La participation aux séances de la Commission se fait sur une base volontaire et non-rétribuée par le PJV.

La Structure professionnelle veille à assurer la transversalité entre les Commissions quand plusieurs projets sont concernés.

St-George, le 11 avril 2018

Stratégie de communication 2019 – 2024



Table des matières

Introduction	2
Pourquoi une stratégie de communication	
Objectifs du Parc Jura vaudois	
Situation actuelle	3
Constat	3
Enjeux et défis	3
Cibles	4
Orientations générales	5
Mise en œuvre	7
Conclusion	9
Annexe	10

Introduction

Pourquoi une stratégie de communication

L'objectif de ce document interne est de donner un cadre à la communication globale du Parc Jura vaudois pour la période 2019-2024.

Cette stratégie complète le plan de gestion 2020-2024 et la charte 2013-2022. Elle dresse un bilan de la situation actuelle et détaille les futures orientations stratégiques vis-à-vis des publics cibles identifiés.

Objectifs du Parc Jura vaudois

Tous les parcs naturels régionaux poursuivent des objectifs définis par la Confédération, qui sont ensuite traduits en objectifs stratégiques dans leurs chartes respectives.

Le Parc Jura vaudois (PJV) poursuit pour son territoire les objectifs suivants :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
3. Sensibilisation du public et éducation à l'environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

La communication joue un rôle central dans la mise en œuvre et réussite de chaque objectif. La prise en compte des spécificités des publics cibles et de leurs attentes revêt une importance stratégique, au même titre que la capacité pour le Parc de s'adresser à ces publics avec un langage clair et adapté via des canaux de communication adéquats pour chacun.

Situation actuelle

Constat

Un grand nombre de supports de communication ont été mis en place par l'équipe en charge de l'administration du parc ces dernières années. Ces documents sont d'une bonne qualité et plusieurs sont édités avec un effort de vulgarisation du contenu accessible à un large public. Toutefois, le retour du terrain – notamment des communes et municipalités – indique que cette profusion de supports de communication porte préjudice à une compréhension simple des valeurs (l'identité) et des actions (le programme de mesures) menés par le Parc.

Les principaux motifs peuvent ainsi être identifiés :

Des supports trop spécifiques et un langage non forcément adapté

Les éditions et supports réalisés sont certes de bonne qualité, mais développés spécifiquement en relation avec une thématique, une mission ou un projet. Il n'y a pas de synergie pour valoriser les actions du parc dans une réflexion d'expérience territoriale accessible à tous. Les contenus sont essentiellement tournés vers une information de spécialiste. De manière générale, la tonalité éditoriale de type « moi, le parc » et « toi, mon habitant » distancie le sentiment de l'habitant d'inclusion dans cet écosystème.

Absence d'outils de vérification des actions de communication

D'après l'analyse, il est difficile de déceler des objectifs de communication clairs par rapport aux actions menées. La diffusion des supports de communication se fait de manière relativement passive et il n'y a pas d'indicateurs mesurables de l'efficacité des mesures entreprises.

Malgré ce constat à demi-teintes, il faut souligner que plusieurs actions récentes se développent dans la bonne direction, comme par exemple la « fête des habitants », qui permet une visibilité importante de l'institution « PNRJV » auprès des habitants et qui a été judicieusement couplée à un événement local pour augmenter l'audience lors de la dernière édition.

Enjeux et défis

Organisation interne au Parc Jura vaudois

La profusion des supports et actions de communication est vraisemblablement liée à une stratégie de communication calquée sur une structure organisationnelle et/ou administrative. Pour les publics du Parc, il y a un manque de cohérence et d'efficacité, car cette stratégie ne prend pas suffisamment en compte leurs attentes spécifiques ni les canaux les plus adéquats pour attirer leur attention. Par conséquent, il est indispensable de retrouver cohérence et efficacité, en réfléchissant à la manière de créer des synergies avec une stratégie de communication segmentée par type de publics et coordonnée par un-e chargé-e de communication.

Donner (ou retrouver) une identité « territoriale » autour de la dynamique du Parc

Le positionnement actuel de la communication a eu pour résultat de distancer le Parc de certains de ses publics qui ne perçoivent pas la valeur ajoutée de ce dernier telle qu'attendue à l'origine de la création. La stratégie de communication 2019-2024 doit permettre d'atteindre l'objectif identitaire de fédérer toutes les parties prenantes – communes, habitants, acteurs économiques locaux, partenaires et touristes/ excursionnistes – au Parc Jura Vaudois.

La communication joue également un grand rôle pour développer l'identité du Parc et permettre de se démarquer et clarifier son rôle par rapport aux autres acteurs.

Cibles

Les cibles (publics au sens large) principales en termes de communication sont ainsi identifiées :

Communes et municipalités

Trait d'union entre le Parc et ses habitants, les communes sont des acteurs d'opinion, des canaux d'information et des relais de communication d'importance.

Habitants du Parc (actifs / passifs)

Attaché à un cadre de vie, à une culture et un patrimoine (essentiellement jurassien), ils sont des acteurs essentiels dans la dynamique du territoire, qu'ils soient passifs ou actifs dans leur engagement avec le Parc.

Acteurs économiques (producteurs, artisans, restauration, guides...)

Leurs produits et services sont les garants des valeurs et de l'image qualitative du Parc.

Partenaires touristiques* (OT, influences diverses ...)

Relais de promotion et de notoriété, ils donnent de la visibilité au Parc auprès des touristes en visite dans la région.

Excursionnistes (habitants du parc et de la région Vaud/Jura)

Visiteurs occasionnels bénéficiaires des infrastructures du Parc, ils sont à la fois des «clients» et des ambassadeurs du Parc.

Membres et ambassadeurs

Personnes intéressées par la nature avec une grande motivation à s'investir auprès du Parc dans divers domaines et apporter sa pierre à la préservation de cette région.

* Le Parc ne dispose pas des ressources nécessaires pour atteindre les touristes de manière directe.

De plus, cette cible reste secondaire par rapport aux excursionnistes pour le Parc.

Orientations générales

Objectifs de communication

La condition préalable à la mise en place de la stratégie de communication 2019-2024 est une organisation interne améliorée, la validation d'une stratégie de communication mesurable à court et moyen termes et la nomination d'une personne en charge de la coordination de la communication globale externe du Parc.

Des indicateurs de suivi (monitoring) devront être mis en place pour mesurer l'évolution de la stratégie et l'atteinte des objectifs fixés selon les publics.

Trois objectifs à développer à court et moyen termes sont identifiés comme essentiels :

Notoriété

Renforcer et valoriser une identité territoriale PJV d'exception auprès des diverses cibles de manière à faire connaître ou légitimer l'existence du Parc*.

- Valoriser l'identité multiple et la diversité culturelle des régions du Parc.
- Renforcer la visibilité du PJV dans les régions limitrophes.

Promotion

Positionner le Parc comme un acteur de services et de dynamisme pour la région.

- Susciter l'adhésion et un sentiment de fierté de la part des habitants.
- Dynamiser l'implication des communes dans la valorisation du Parc.
- Optimiser les opportunités de tourisme durable et responsable sur le territoire.

Information

Sensibiliser régionalement aux missions et actions développées en faveur du Parc.

- Créer des synergies entre les actions et les bénéfices en termes de qualité de vie, vitalité du tissu social, dynamisme régional, etc.
- Développer les actions éducatives et de sensibilisation à un public plus large.

* En 2014, seul 12% de la population suisse connaissait l'existence d'un parc prêt de chez eux.

Selon les publics, des objectifs et des motivations spécifiques ont été identifiés :

Cible	Objectif	Motivation
Communes / municipalités	Créer de la valeur ajoutée et réveiller l'intérêt pour le Parc.	Mise en valeur de l'apport propre de chacune des communes dans la dynamique du Parc via leurs spécificités territoriales.
Habitants du Parc	Valoriser le sentiment de vivre dans un territoire d'exception.	Attaché à une qualité de vie proche de la nature, à une culture et un patrimoine, ils souhaitent préserver leur territoire*.
Acteurs économiques	Renforcer les synergies et augmenter les initiatives.	Visibilité du label produit PJV à l'intérieur et à l'extérieur du Parc, notoriété du label.
Partenaires touristiques	Optimiser les collaborations de mise en valeur du Parc. Atout touristique régional.	Proposer des produits touristiques à forte valeur ajoutée en phase avec une expérience unique délivrée par le Parc.

suite tableau

Excursionnistes	Développer la notoriété du parc et sensibiliser à son environnement unique.	Bénéficier des richesses du parc pour des activités de loisirs, vivre des expériences liées à la nature.
Membres/ Ambassadeurs	Augmenter le nombre.	Curieux et intéressé à s'impliquer pour préserver ce territoire unique.

* Courant 2017, il été relevé que parmi les 32'000 habitants beaucoup n'ont pas conscience des activités mise en place et de la richesse du Parc et par conséquent de son utilité.

Tableau des moyens de communication à privilégier pour chacune des cibles, selon l'analyse de leurs motivations :

Cible	Internet PJV / OT	Information spécifique	Publication Tout ménage	Média sociaux	Promo Produits/ Services	Signalétique/ panneaux info	Médias spécifiques
Communes/ municipalités							
Habitants du Parc							
Acteurs économiques							
Partenaires touristiques							
Excursionnistes							
Membres/ Ambassadeurs							

Reflet de l'activité dynamique du Parc et de son attractivité pour la région, la stratégie de communication se veut résolument axée sur des relations d'échange entre partenaires, groupes cibles et acteurs liés au Parc plus qu'à visée commerciale. Elle se veut collaborative, participative, mesurable, en phase avec ses missions et réaliste avec les ressources à sa disposition.

- Des supports de communication en phase avec ses valeurs (durable) et des moyens d'informations privilégiés par les publics du parc.
- Un nombre limité de supports de communication édités afin de centraliser au maximum les informations destinées à public multiple.
- Une identité visuelle cohérente et qualitative sur tous les supports.
- Maximiser les collaborations et les synergies de communication avec des partenaires et relais d'information lorsque ces derniers disposent de plus de ressources et compétences (ex: OT, Suisse Tourisme, Parcs suisses, Car Postal, etc. qui disposent de réseaux de contacts ainsi que divers moyens d'information tels que App mobile, plateforme internet, etc.).
- Relayer la communication des divers acteurs et ambassadeurs du Parc.
- Encourager les divers « influenceurs » à parler de leurs expériences liées au Parc (membres, ambassadeurs, habitants, producteur, excursionniste, etc.) et s'appuyer sur une stratégie spécifique d'usage des media sociaux qui s'inscrit dans la communication générale sans pour autant la dupliquer (actuellement le parc communique via FB (470 abonnés) et YT (6 abonnés).

Mise en œuvre

Actions de communication vers les communes et les municipalités

- Améliorer et rendre plus collaborative la communication institutionnelle afin de favoriser son appropriation par l'ensemble des communes.
- Considérer les communes dans l'identité territoriale du Parc et dans l'ensemble de sa communication signalétique et promotionnelle (ex: carte de présentation du territoire du parc avec la mise en valeur des diverses communes/région de manière à montrer la diversité).
- Valoriser les projets du parc en exprimant les bénéfices spécifiques (valeurs communes et vision partagée) retirés pour chacune des régions (sous une forme vulgarisée de type infographie et contenu accessible).
- Mettre en place des synergies de communication en s'appuyant sur les ressources d'information des communes du Parc (Journal communal, site internet, points d'affichage, etc.) pour renforcer la visibilité du Parc et leur adhésion auprès de leurs habitants.

Actions de communication vers les habitants du Parc

- Renforcer une identité régionale multiple et partagée par tous (fierté).
- Favoriser une communication de proximité orientée à la fois sur des services et des astuces aux quotidiens à l'échelle très locale (ex: comment aménager mon jardin pour contribuer à la préservation de tel espèce, jardiner en préservant la biodiversité locale, etc.).
- Informer sur les actions du Parc en mettant en valeur les divers bénéfices pour la préservation de la nature et du paysage mais également leurs répercussions à terme sur la qualité de vie des habitants.
- Etre plus à l'écoute des attentes des habitants afin de leur permettre d'interagir avec le Parc et contribuer à son action (participatif).

Actions de communication vers les acteurs économiques

- Développer la notoriété du Label PJV.
- Proposer des moyens de promotion en synergie avec ceux du Parc de manière à bénéficier du référencement et l'audience de ce dernier.
- Créer des synergies commerciales entre les partenaires et les acteurs du Parc pour développer des offres et des promotions d'intérêt.
- Promouvoir activement les produits, les services et les infrastructures des acteurs économique dans la communication globale du Parc destinée à l'interne ou à l'externe.

Actions de communication vers les partenaires touristiques

- Renforcer la collaboration avec les partenaires touristiques afin de développer des offres en phase d'une part avec le positionnement du Parc mais également avec les intérêts des touristes potentiels.
- Comprendre les pré-requis pour renforcer l'expérience sur place (signalétique, accueil, transport, etc.) des visiteurs.
- Mettre en place une stratégie transversale de communication et de promotion de manière à limiter la duplication de moyens d'information.
- Considérer le Parc comme un point d'intérêt touristique dans son ensemble.

Actions de communication vers les excursionnistes

- Promouvoir le Parc via des media spécifiques privilégiés par les familles, les adeptes de loisirs tournés vers la nature, les randonneurs, etc. avec un rédactionnel dynamique et axé sur la proximité.
- Proposer de supports d'information «digitaux et mobiles» en phase avec leurs motivations, précis et facile à consulter pour organiser une journée.
- Inviter à rester en contact avec le Parc et à partager ses expériences.
- Renforcer la signalétique dans les lieux ou activités stratégiques en valorisant l'information liée à l'environnement (découverte et sensibilisation), au terroir et celles des acteurs économiques à découvrir à proximité.

Actions de communication vers les membres et les ambassadeurs

- Elargir la visibilité de l'action «le parc c'est vous» en l'intégrant pleinement dans le positionnement et la stratégie de communication du Parc.
- Donner de la visibilité aux membres et aux ambassadeurs.
- Valoriser leurs actions et leurs participations sur le terrain.
- Collaborer avec les associations, clubs divers, etc. afin d'intéresser la jeune génération à s'investir et apporter leurs idées et contribution pour l'avenir du Parc.

Conclusion

La stratégie de communication du Parc 2019-2024 devra être déployée par étape en tenant compte des ressources à dispositions à moyen et long termes et d'une méthodologie permettant d'analyser et mesurer l'atteinte des objectifs.

La communication du Parc sera segmentée en fonction de ses diverses audiences, par conséquent, il sera capital de disposer d'une plateforme «d'atterrissage» commune, accessible via divers mode de lecture et facile d'usage pour tous, tel qu'un site internet tourné vers le partage d'information, la mise en valeur du Parc avec une tonalité tournée vers l'externe.

A moyen terme, nous privilégierons les objectifs rapides à mettre en place, offrant un bénéfice de communication important pour un maximum de nos cibles. De cette manière, nous nous assurons de rapidement «prendre contact» avec toutes les cibles identifiées comme stratégique pour la communication du Parc et tisser des liens relationnels qui permettront de renforcer et optimiser nos actions de communication à venir selon nos publics cibles prioritaires.

Toute action de communication devra s'appuyer sur des objectifs mesurables et réalistes en terme de :

- besoin(s) en réalisation ;
- moyen(s) de diffusion et pertinence avec les valeurs du Parc ;
- réponse à quelle «motivation» des destinataires ;
- identification des valeurs ajoutées délivrées aux destinataires ;
- taux de conversion visé par l'action et moyen de le calculer.

De même, la communication des produits issus du Parc destinés à une commercialisation devra être positionnée avec un objectif de valorisation et de création de valeurs ajoutées également pour le Parc. L'idée serait de créer une véritable stratégie de marque «Produit» de type label avec une identité graphique propre, facile à décliner sur les divers emballages, enseignes, supports de communication. La reconnaissance visuelle et homogène des produits identifiés Parc permettra de créer des synergies commerciales et de renforcer la promotion de ces derniers dans tous les points d'achats, plateformes de communication du Parc et de ses partenaires, à l'intérieur du Parc chez les divers commerçants, etc.

La stratégie de communication du Parc Jura vaudois se veut innovante et créative dans la manière de communiquer avec ses audiences en tenant compte de leurs motivations à interagir avec l'environnement du Parc, en favorisant des moyens de communication et supports de diffusion identifiés sur l'analyse de leur «parcours de contact direct et indirect avec le Parc» et finalement en adoptant un langage de proximité, accessible, enthousiaste et ouvert au dialogue.

Annexes

Profil d'un-e chargé-e de communication

La personne en charge de la communication du Parc du Jura vaudois sera en charge de la politique de communication dans son ensemble :

- Adapter et mettre en œuvre la stratégie de communication en collaboration avec la direction.
- Développer et mettre en place les outils et supports de communication et d'information destinés aux divers publics en collaboration avec tous les acteurs.
- Analyser les résultats des différentes actions et faire évoluer les objectifs.
- Animer les réseaux sociaux et les diverses plateformes et médias du Parc.
- Sensibiliser les acteurs politiques et économiques aux valeurs ajoutées du Parc.

Ce poste requière une expérience de **minimum 5 ans** dans un poste similaire ou en agence. Une sensibilité à l'environnement lié au Parc et une bonne connaissance de la région est souhaitée, voire nécessaire. Le chargé de communication devra être également assumer le rôle de « community manager » pour l'animation des divers réseaux de communication du Parc.

Les qualités suivantes sont requises pour ce poste:

- Sens de l'écoute, sens du contact, empathie, bonne dimension relationnelle.
- Curiosité intellectuelle, connaissance du contexte environnementale du Parc.
- Autonomie, diplomatie, rigueur.
- Qualités rédactionnelles et sens de l'image.
- Goût prononcé pour les nouveaux médias, les réseaux sociaux et autres plateformes.
- Sens politique.
- Compréhension des enjeux économiques et politique régionaux.

Séances ateliers de type design thinking – faire vivre la Stratégie

Innover autour des attentes et la compréhension des différentes audiences.

Le Parc souhaite à l'avenir que l'ensemble de la communication du Parc réponde d'une part aux attentes de ses publics mais également qu'elle crée un lien relationnel avec ses derniers à travers la prise en compte de leurs souhaits, visions du Parc, envies, etc.

Il est proposé que le Parc envisage de mettre sur pied 2 à 3 fois par années avec diverses personnes représentatives de ses audiences, des séances de travail pour identifier ensemble via l'analyse de leur relation quotidienne avec le Parc les solutions, besoins à venir et la manière d'y répondre, comment faciliter le quotidien des uns et des autres, leurs besoins d'informations de la part du Parc et de quelle manière la transmettre, les idées à tester, etc. L'objectif de ces séances n'est pas d'écouter uniquement les besoins et réclamation des uns et des autres mais au contraire d'identifier ensemble via diverses étapes des objectifs, la manière d'y répondre et la façon de les atteindre en collaboration.



Accord de partenariat entre

**le Parc naturel régional Jura vaudois
et**

**l'association de la région de Cossonay - Aubonne – Morges (ARCAM),
le Conseil régional du district de Nyon (Régionyon),
l'association pour le Développement des Activités Economiques de la
Vallée de Joux (ADAEV),
l'association pour le Développement du Nord Vaudois (ADNV)**

Préambule :

Le Parc naturel régional Jura vaudois

Le Parc naturel régional Jura vaudois, ci-après le Parc Jura vaudois, a pour mission (cf LPN art. 23 et ss, Parcs et directives OFEV) :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

Les associations régionales de développement économique

Les organismes de développement économique, ci-après les Régions, ont pour mission (cf LPR et LADE) :

- a. Assumer des tâches de développement économique régional et de guichet entreprises
- b. Mettre en œuvre la stratégie régionale validée par le DECS
- c. Coordonner les politiques publiques sur le territoire et avec les régions voisines
- d. Préaviser et assurer un suivi des projets régionaux et des projets d'entreprises

Dans leur mission de développement de l'économie touristique, les Régions s'assurent d'une bonne coordination avec les plates-formes régionales de promotion touristique.

C'est en outre les Régions qui coordonnent en principe la réalisation des plans directeurs régionaux ou autres stratégies et plans directeurs sectoriels au niveau régional (par exemple tourisme).

Les communes

Le Parc Jura vaudois comme les Régions reposent sur la volonté des communes de travailler ensemble à la valorisation de leur territoire, sur la base de documents de planification élaborés de manière concertée et reconnus par l'Etat.

Dans le Parc Jura vaudois comme dans les Régions, les communes occupent une place prépondérante dans les organes stratégiques et décisionnels.

Dans le contrat de parc, les communes s'engagent à tenir compte, pour le périmètre concerné, des objectifs stratégiques de la charte dans l'ensemble de leurs activités.

Accord de partenariat:

Conscients de ces interrelations fortes et de la nécessité d'assurer une bonne coordination de leurs actions, le Parc Jura vaudois et les Régions conviennent de ce qui suit :

1. Coordination institutionnelle et stratégique :

- 1.1 Le Comité du Parc Jura vaudois compte au moins un représentant des milieux économiques (statuts du PNRJV, titre 6). Les Régions ont la possibilité de proposer leur délégué, choisi d'un commun accord. Les Régions sont par ailleurs invitées aux assemblées générales, indépendamment du fait qu'elles soient, ou non, membres de l'association du Parc naturel régional Jura vaudois.
- 1.2 Le Parc Jura vaudois est invité aux assemblées générales de chacune des Régions et reçoit à ce titre leurs rapports d'activités.
- 1.3 Les responsables professionnels du Parc Jura vaudois et des Régions organisent au moins une à deux fois par année un bilan formel de leur coopération et de la coordination entre Parc Jura vaudois et Régions, avec une note de séance, et ils en font rapport à leurs comités respectifs.

2. Stratégies de développement régional :

- 2.1 Les Régions veillent à la prise en compte des objectifs du Parc Jura vaudois (selon les documents disponibles approuvés par le Parc Jura vaudois) lors de l'élaboration et du renouvellement périodique de la stratégie régionale de développement, ou de tout autre document de planification régionale dont elles ont la responsabilité (plans directeurs régionaux, etc). Elles relèvent le cas échéant les conflits d'intérêts ou les synergies suscitant un besoin de coordination et indiquent les mesures prévues à ce propos.
- 2.2 Les Régions consultent formellement le Parc Jura vaudois avant l'approbation de leur stratégie de développement régional ou tout autre document de planification dont elles ont la responsabilité.

3. Charte du Parc Jura vaudois :

- 3.1 Le Parc Jura vaudois veille à la prise en compte des objectifs des stratégies régionales de développement (selon les documents disponibles approuvés par les Régions et/ou les communes) lors de l'élaboration de la charte et du renouvellement périodique du plan de gestion quadriennal, ou de tout autre document de planification régionale dont il aurait la responsabilité. Il relève le cas échéant les conflits d'intérêts ou les synergies suscitant un besoin de coordination et les mesures prévues à ce propos (notamment en mentionnant dans les fiches de projet concernées le rôle attribué aux Régions, respectivement au Parc Jura vaudois).

- 3.2 Le Parc Jura vaudois consulte formellement les Régions lors de l'élaboration de la charte et de chaque plan de gestion quadriennal.

4. Coordination opérationnelle :

- 4.1 Les responsables professionnels du Parc Jura vaudois et des Régions s'engagent à collaborer activement et à échanger toute information utile à l'accomplissement de leurs tâches réciproques, sous réserve du devoir de discrétion ou de confidentialité envers leurs partenaires.
- 4.2 Un tableau de coordination des projets est annexé au présent accord. Ce tableau liste les projets prioritaires pour lesquels une coordination est nécessaire entre les Régions et le Parc Jura vaudois. Ce tableau fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour à l'occasion de la rencontre annuelle des parties prenantes.
- 4.3 En ce qui concerne les commissions du Parc Jura vaudois et des Régions qui travaillent sur les mêmes thèmes, les responsables professionnels du Parc Jura vaudois et des Régions veilleront à ce que certaines représentations soient assurées par les mêmes personnes.

5. Durée de validité :

- 5.1 Cet accord entrera en vigueur dès sa signature par toutes les parties et sera valide jusqu'au 31 décembre 2016.
- 5.2 L'accord est reconduit tacitement d'année en année avec possibilité pour chaque partenaire de le remettre en question lors du bilan annuel.

Annexe :

- Tableau de coordination des projets du Parc Jura vaudois et des régions (mis à jour au minimum une fois par an)



Approuvé par les signataires de l'accord de partenariat :

Parc naturel régional Jura vaudois

Bertrand Meylan
Président

Olivier Schär
Directeur

Date

31.05.16

Association de la région Cossonay – Aubonne – Morges

Georges Rime
Président

Oscar Cherbuin
Directeur

Date

30.3.2016

Conseil régional du District de Nyon

Gérald Crétigny
Président

Patrick Freudiger
Secrétaire Général

Date

13.4.2016

Association pour le Développement des Activités Economiques de la Vallée de Joux

Stives Morand
Président

Eric Duruz
Directeur

Date

19.4.2016

Association de Développement du Nord Vaudois

Pierre Matthey
Président

Jean-Marc Buchillier
Directeur

Date

2.5.2016

Accord de partenariat entre le Parc naturel régional Jura vaudois et les Offices du tourisme de Morges Région, de Nyon Région, de la Vallée de Joux et de Région Yverdon-les-Bains

Préambule :

Le Parc naturel régional

Le Parc naturel régional Jura vaudois, ci-après le Parc, a pour mission (cf. LPN art. 23 et ss, Oparcs et directives OFEV) :

1. Préservation et mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage
2. Renforcement des activités économiques axées sur le développement durable
3. Sensibilisation et éducation à l'environnement
4. Gestion, communication et garantie territoriale

Les Offices du tourisme

Les Offices du tourisme directement concernés par le territoire du Parc, à savoir Vallée de Joux Tourisme, Morges Région Tourisme, Nyon Région Tourisme et Yverdon-les-Bains Région, ci-après les Offices du tourisme, ont pour principales missions :

1. Information et accueil des hôtes et des visiteurs de la destination
2. Collaboration et coordination avec les partenaires de la destination
3. Développement et promotion des offres et produits de la destination
4. Vente et commercialisation des offres et produits touristiques de la destination

Les Saveurs du Jura vaudois, les produits du terroir vaudois, l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV) ainsi que Suisse Tourisme (ST) sont aussi considérés comme des partenaires touristiques d'importance, principalement en matière de promotion et de commercialisation des offres et produits du Parc.

Accord de partenariat :

La stratégie touristique du Parc a été élaborée en partenariat avec les Offices du tourisme. Le présent accord se base sur les objectifs qui y sont définis. Conscients de la nécessité d'assurer une bonne coordination en matière de développement de projets et de promotion touristique, le Parc et les Offices du tourisme conviennent de ce qui suit :

1. Coordination institutionnelle et stratégique entre le Parc et les Offices du tourisme

- 1.1 Le comité du Parc compte au moins un représentant des milieux touristiques (statuts du Parc, art. 19), élu par l'Assemblée Générale. Les Offices du tourisme ont la possibilité de proposer leur délégué professionnel, choisi d'un commun accord. De plus, un représentant de chaque Office du tourisme dispose d'un siège dans les différentes commissions du Parc.
- 1.2 Les Offices du tourisme sont invités aux assemblées générales du Parc, indépendamment du fait qu'ils soient, ou non, membres de l'association du Parc ; les Offices du tourisme procèdent de même envers le Parc. Ainsi, chaque entité est réciproquement traitée comme un membre et reçoit les informations correspondantes à ce statut.

- 1.3 Afin de mettre en oeuvre la stratégie touristique du Parc, des séances de travail entre le Parc et les Offices du tourisme sont organisées, dans un but d'information et de coordination en matière de développement de projets et d'actions promotionnelles. Ces rencontres peuvent avoir lieu dans le cadre des groupes de suivi par projet proposés par le Parc, de la commission « Economie & Développement Durable », du pool marketing « Offices du tourisme-Parc » ou d'autres réunions de travail selon les projets.
- 1.4 Dans le cadre des groupes de suivi, des commissions ou par des newsletters, le Parc informe régulièrement les Offices du tourisme quant à l'avancement de ses projets touristiques.
- 1.5 Le Parc et les Offices du tourisme participent au pool marketing et, en fonction des projets, aux actions promotionnelles définies d'un commun accord.
- 1.6 Un bilan formel de la collaboration et du financement des activités annuelles entre le Parc et les Offices du tourisme, avec PV de séance, est établi dans le cadre d'une des plates-formes de rencontre ; ce bilan est rapporté aux comités respectifs de chaque entité. Lors de cette séance, chaque partenaire présente le résultat des indicateurs suivants pour l'année écoulée en fonction des données à disposition :
 - nombre d'outils de promotion édités par les Offices du tourisme (brochures, Web, communiqués de presse...) dans lesquels il y a une présentation du Parc et/ou de ses offres.
 - nombre d'outils de promotion édités par le Parc avec mention des Offices du tourisme.
 - nombre d'opérations de promotion (salon, manifestation, accueil presse...) au cours desquelles de l'information sur le Parc et/ou ses offres a été donnée.
 - nombre de brochures / flyers du Parc distribués par les Offices du tourisme.
 - nombre de produits et d'articles du Parc (livres, objets dérivés, offres forfaitaires...) proposés et vendus par les Offices du tourisme.
 - nombre d'actions planifiées dans le cadre du pool marketing et réalisées par le Parc et les Offices du Tourisme.

2. Coordination opérationnelle : information des hôtes et visiteurs du Parc

- 2.1 Le Parc informe les hôtes et visiteurs le contactant directement quant à l'offre globale du Parc et à ses propres prestations. Pour des demandes spécifiques (ex. réservation hôtelière, prospectus lié à une destination), le Parc oriente les hôtes et visiteurs vers le ou les Offices du tourisme concernés. Lorsque le Parc disposera d'infrastructures et d'un personnel d'accueil et de vente, cette manière de faire pourra être revue.
- 2.2 Les supports d'information à vocation touristique produits par le Parc (ex. cartes, brochures d'information, site internet) mentionnent les logos, coordonnées et sites internet des Offices du Tourisme. En contrepartie, le Parc et ses prestations propres sont présentés et promus par les Offices du tourisme dans leurs supports de communication respectifs (documents papier, newsletters et sites internet) ainsi que le logo, les coordonnées et le site internet du Parc.
- 2.3 Différents sites sis dans le périmètre du Parc deviennent des « points d'information privilégiés » en mettant notamment à disposition des présentoirs spécifiques fournis par le Parc. Ces sites font l'objet d'une signalisation extérieure particulière.
- 2.4 Le Parc et les Offices du tourisme s'engagent à échanger toute information pouvant être utile et d'intérêt pour les hôtes et visiteurs du Parc. Le Parc organise, avant chaque saison, une formation du personnel d'accueil des Offices du tourisme aux offres touristiques du Parc.

- 2.5 Des modules externes d'information pour les hôtes et visiteurs (ex. réservation d'hébergement, bulletin d'enneigement, agenda des manifestations, présentation de webcam) pourront être affichés par le Parc sur son site internet, en présentant une information liée à ses communes territoriales. La gestion et la mise à jour de ces modules restent la tâche des Offices du tourisme.

3. Coordination opérationnelle : collaboration avec les prestataires du Parc

- 3.1 La communication aux prestataires de la part des Offices du Tourisme et du Parc intègre le fait que les Offices du tourisme et le Parc sont des structures complémentaires et coordonnées.
- 3.2 Le mode de collaboration d'un prestataire avec le Parc est indépendant du mode de collaboration de ce prestataire avec un Office du tourisme. La réciprocité prévaut aussi.

4. Coordination opérationnelle : communication et promotion des offres et produits du Parc

- 4.1 En collaboration avec les Offices du tourisme, et comme précisé dans sa stratégie touristique, le Parc souhaite développer des produits forfaitaires, des offres thématiques et promouvoir des produits issus de son périmètre. Pour ce faire, le Parc et les Offices du tourisme s'engagent à promouvoir ces offres et produits par le biais de leurs canaux de communication respectifs dans le cadre de leurs actions promotionnelles habituelles : accueil, presse, salons / manifestations...
- 4.2 Les actions promotionnelles communes et ponctuelles seront planifiées dans le cadre du pool marketing et lors d'une séance en fin d'année pour l'année suivante. Cette planification annuelle précisera les aspects pratiques et les contributions financières.
- 4.3 Par le biais de ses outils de communication propres, le Parc promeut et s'associe aux manifestations se déroulant sur son territoire, en assurant sur place et dans la mesure du possible la représentation des offres et produits du Parc.
- 4.4 En matière de mise en scène et de signalisation touristique au sein du Parc, le Parc et les Offices du tourisme coordonnent leurs actions, notamment en ce qui concerne les principaux lieux touristiques du Parc.

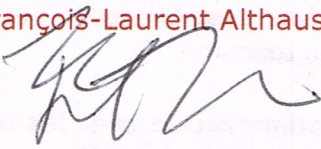
5. Coordination opérationnelle : vente et commercialisation des offres et produits du Parc

- 5.1 L'Office du tourisme de St-Cergue est le partenaire privilégié du Parc pour la commercialisation des offres forfaitaires créées par le Parc, en collaboration avec les Offices du tourisme, y compris pour des offres se déroulant hors du territoire rattaché à St-Cergue Tourisme. L'Office du tourisme de St-Cergue, et le cas échéant l'OTV et ST, opèrent selon les conditions habituelles de commissionnement.
- 5.2 Les produits dérivés créés par le Parc, en partenariat avec les Offices du tourisme, peuvent-être vendus via les Offices du tourisme, le cas échéant via l'OTV et ST, selon les conditions habituelles de commissionnement.

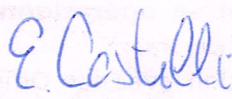
Durée de validité de l'accord de partenariat :

Cet accord entre en vigueur dès sa signature par les parties concernées et est valide jusqu'au 31.12.2014. Sauf volonté de l'une des parties exprimée lors du bilan annuel, documenté par un PV de séance, l'accord est reconduit tacitement d'année en année avec possibilité pour chaque partenaire de le remettre en question lors du bilan annuel.

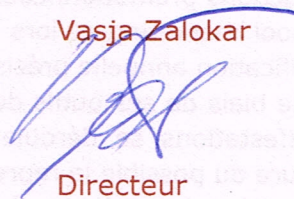
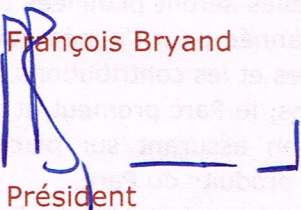
Parc naturel régional Jura vaudois

Date François-Laurent Althaus Olivier Schär

Président Directeur

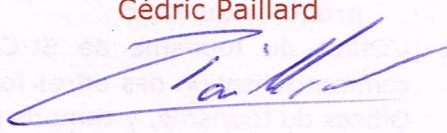
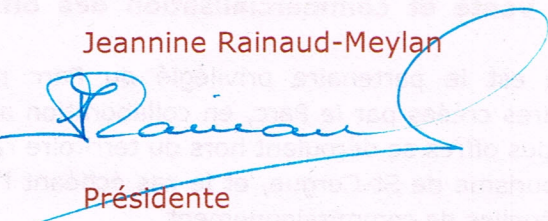
Morges Région Tourisme

Date Yves-Étienne Kahn Ermanno Castelli

Président Directeur

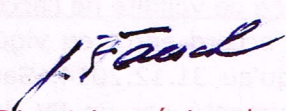
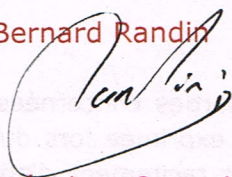
Nyon Région Tourisme

Date François Bryand Vasja Zalokar

Président Directeur

Vallée de Joux Tourisme

Date Jeannine Rainaud-Meylan Cédric Paillard

Présidente Directeur

Région Yverdon-les-Bains (ADNV)

Date Bernard Randin Dominique Faesch
18-3-2014 
Président Commission Tourisme Directrice régionale



PARC NATUREL
RÉGIONAL



Parc Jura vaudois



Convention de partenariat

Entre le

Parc naturel régional Jura vaudois (PNRJV)

Et le

Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ)

Constatant :

- la convergence des objectifs des deux Parcs naturels régionaux tels que définis respectivement par la Charte 2010-2025 du PNRHJ et la Charte 2013-2022 du PNRJV,
- les caractéristiques communes des deux territoires et les relations d'échanges liées à leur situation frontalière,
- leur volonté de renforcer la coopération transfrontalière en application de leurs Chartes respectives, à travers l'objectif opérationnel IV-4 *Favoriser la collaboration avec les autres Parcs en Suisse et à l'étranger* pour le PNRJV et la mesure 1-1-7 *Positionner le Haut-Jura comme un territoire attractif et ouvert sur le monde pour le PNRHJ*,

Il est convenu ce qui suit¹ :

Le PNRJV et le PNRHJ décident de coopérer de manière transfrontalière dans le but de favoriser le développement durable de leurs territoires et de participer à l'atténuation des effets du changement climatique.

Durant la période 2019 à 2024, la collaboration porte sur les domaines suivants :

1. Patrimoine paysager

¹ Il est à noter que les activités prévues sont également en cohérence avec le *Plan de gestion 2020-2024* du PNRJV. Dès 2019, le PNRJV réorientera ses projets actuels dans l'optique de ce nouveau plan de gestion.



PARC NATUREL
RÉGIONAL



Parc Jura vaudois



Tant le PNRJV que le PNRHJ ont été reconnus au niveau national comme des territoires présentant des paysages exceptionnels. Loin d'être figés, ces paysages sont en perpétuelle évolution de par les activités qui s'y déroulent, et qui les transforment. Ces évolutions respectives, l'espace de vie commun et la dynamique que partagent les deux Parcs autour d'un même territoire donne du sens à collaborer autour de projets communs du type "Observatoire du Paysage" afin de sensibiliser aux services rendus par le Paysage et au suivi de son évolution au-delà des frontières. Des échanges d'expériences pourront avoir lieu avec les autres Parcs naturels régionaux de l'arc jurassien (Doubs, Chasseral et Aargau).

2. Tourisme, détente et loisirs durables

- *Tourisme responsable et sensibilisation*

Les Parcs et leurs richesses patrimoniales naturelles et culturelles génèrent une importante attraction touristique. Cette attraction, intéressante en termes de retombées économiques, représente également une pression sur des écosystèmes et des espèces menacés, plus particulièrement durant la période hivernale, et peut générer des conflits d'usages. Conscients des responsabilités qu'ils assument à cet égard, les deux Parcs s'engagent à collaborer sur le thème de la sensibilisation des visiteurs et des socioprofessionnels à ces enjeux, notamment dans le cadre des programmes *Respecter, c'est protéger* et *Quiétude attitude*. Les deux Parcs coordonnent leurs réflexions stratégiques et leurs actions afin d'avoir le plus d'impact possible à travers ces campagnes.

- *Coordination et valorisation touristique régionale et nationale*

Les Parcs entendent poursuivre leurs collaborations relatives à la promotion touristique régionale et notamment les actions en lien avec le Géo eBike Tour Jura.

3. Agriculture et produits du terroir

Les produits du terroir des Parcs (labellisés ou non) sont des ambassadeurs régionaux forts en lien à une qualité de vie, environnementale et paysagère. Les deux Parcs recherchent des opportunités de valorisation réciproque de ces produits via différents canaux (stands, marchés, rencontres, etc.)

4. Travailler ensemble et planification

- *Travailler en réseau*

Le renforcement institutionnel et l'ancrage territorial des deux Parcs est également une



préoccupation constante. Les directions respectives du PNRJV et du PNRHJ souhaitent pouvoir intensifier leurs échanges d'expériences afin de pouvoir bénéficier des enseignements tirés lors de différentes étapes de développement des deux Parcs et en particulier lors des évaluations et des renouvellements des Chartes. Ils s'engagent, d'une part, à favoriser ces échanges de façon régulière et d'autre part à faire un bilan annuel de leur collaboration et des projets communs.

Durée et renouvellement

Cet accord entre en vigueur dès sa signature par les parties concernées et est valide jusqu'au 31 décembre 2024. Sauf volonté de l'une des parties exprimée lors du bilan annuel, documenté par un procès-verbal de séance, l'accord est reconduit tacitement d'année en année avec possibilité pour chaque partenaire de le remettre en question lors du bilan annuel.

St-George, le 29 novembre 2018

Lajoux, le

Parc naturel régional Jura vaudois

Bertrand Meylan

Nathalie Rizzotti

Président

Directrice

Parc naturel régional du Haut-Jura



Président

